

POLITIQUES DÉPLOYÉES EN 2022

RAPPORT ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023





Édito



JEAN-FRANÇOIS
PARIGI
Président du Département
de Seine-et-Marne



BÉATRICE
RUCHETON
Vice-Présidente en charge
de l'environnement

Alors que nous faisons face à des défis environnementaux de plus en plus prégnants et à une prise de conscience grandissante quant à la nécessité de préserver nos ressources, nous avons à cœur depuis un certain nombre d'années déjà de mettre en place des mesures concrètes pour promouvoir le développement durable à l'échelle de notre Département, à la fois en tant que territoire mais aussi en tant que collectivité.

Au niveau local, nous avons en effet un rôle essentiel à jouer pour préserver le cadre de vie exceptionnel dont dispose la Seine-et-Marne. Riche de nombreuses forêts, de cours d'eau et d'une faune et d'une flore remarquables, notre Département est un terrain idéal pour mettre en œuvre des initiatives durables. Lutter contre la pollution de l'air et de l'eau, participer au recyclage et à la réduction des déchets ou encore promouvoir des modes de transport propres sont autant d'exemples d'actions qui y contribuent.

Au niveau de notre collectivité, il est également de notre responsabilité de tendre vers l'exemplarité dans le cadre des politiques publiques que nous menons. Qu'il s'agisse de l'accès à l'éducation, aux soins de santé pour tous ou aux transports, nous nous employons à mettre en pratique les principes du développement durable dans tous les dispositifs que nous déployons.

En tant que Vice-Présidente du Conseil départemental en charge de l'environnement, je me réjouis de la parution de ce rapport et de l'ensemble des actions que nous avons pu déployer cette année pour favoriser le développement durable. Il s'agit là d'un véritable défi mais également d'une réelle opportunité pour bâtir ensemble, un avenir meilleur pour les générations à venir, pour préserver la richesse de notre patrimoine naturel et pour créer une collectivité plus solidaire et résiliente.

Je vous souhaite à tous une bonne lecture.



Un Rapport annuel de développement durable... durable

Pourquoi un format numérique et un format papier ?

- → La version numérique permet sa diffusion rapide et facile auprès du grand public via les infrastructures modernes.
- → La version papier est transmise à tous les élus, et directions y compris les maisons départementales des solidarités, et mise à disposition des visiteurs à la direction de l'eau, de l'environnement et de l'agriculture, ce support physique pouvant aussi être une préférence pour certains, souhaitant par exemple limiter leur consommation d'écrans, ou trouvant ce support plus confortable, plus facile à mémoriser, etc. Par ailleurs, le support papier reste disponible même en cas de problème de réseau électrique ou internet...

Et l'impact environnemental? La version papier du RADD est publiée sur du papier PEFC, issu de forêts gérées durablement. Elle est imprimée par l'imprimerie départementale, labellisée Imprim'vert pour sa démarche de développement durable. Surtout, le nombre d'impressions est limité à environ 150 exemplaires car pensé en fonction du besoin constaté.

Que deviendra le RADD ensuite ? Cette édition 2023 restera disponible jusqu'à diffusion de l'édition 2024, au-delà elle sera confiée aux archives départementales, pour contribuer à l'histoire de la collectivité.

Le présent RADD cherche l'exhaustivité des politiques menées. Des compléments seront progressivement apportés, au fil des RADD, sur la base des échanges conduits avec les directions et les élus.

Le Département ayant été victime d'une cyberattaque en novembre 2022, certaines données chiffrées de bilan n'ont pu être remontées dans le RADD 2023, de même que le suivi des indicateurs territoriaux.

Remerciements

La réalisation de ce RADD repose en grande partie sur les informations récoltées au sein des directions générales, directions et leurs services. La DEEA adresse sa reconnaissance plus particulièrement aux référents RADD, et plus largement à l'ensemble des agents ayant contribué de près ou de loin à la collecte et transmission de ces informations.

Préambule	
Le Rapport annuel de développement durable, un outil au service des élus	p. 5
Synthèse de l'analyse de la contribution des politiques départementales aux ODD	p. 14
Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes du Département	p. 24
Finances départementales : des résultats financiers en amélioration	•
La gestion des ressources humaines	•
Un Département employeur plus attractif et juste	
Une politique de formation et d'accompagnement des agents tout au long de leur carrière	р. 30
Réduire les impacts environnementaux de l'activité du Département et l'adapter au changement climatique	p. 36
Une accélération de la transformation numérique du Département	p. 36
Un patrimoine bâti progressivement moins énergivore, plus sain et moins vulnérable au changement climatique.	p. 38
Des véhicules pour les activités du Département progressivement plus propres et moins dépendants des énergies fossiles	p. 40
Une politique de prévention et valorisation des déchets issus des activités du Département	p. 43
La commande publique, levier majeur pour des marchés responsables	p. 47
Bilan des politiques publiques conduites en direction des territoires	D. 50
L'optimisation des politiques départementales par le contrôle de gestion et la mobilisation des fonds européens	•
1,4 millions de Seine-et-Marnais : un capital humain à faire fructifier	p. 53
Le Département, chef de file de l'action sociale, avec le Schéma des solidarités et l'évolution du travail social	p. 54
Une politique de protection maternelle infantile et de promotion de la santé pour l'accès aux soins des Seine-et-Marnais	p. 57
Une politique porteuse d'un nouveau Schéma de l'enfance avec la reprise en régie des activités des établissements d'accueil d'urgence	
Une politique stratégique pour garantir la qualité d'accueil dans les établissements et services médico-sociaux Une politique pour être exemplaire sur le handicap et un futur schéma de l'autonomie qui prépare l'avenir	
Une politique pour l'emploi et l'insertion renouvelée	
Une politique de développement des formations supérieures et professionnelles pour plus d'égalité territoriale	
Le cadre de vie : un facteur d'attractivité de la Seine-et-Marne	р 73
Une politique contractuelle et le GIP ID77 pour atténuer les inégalités territoriales	
Le Département, acteur engagé pour la transition énergétique de la Seine-et-Marne	
Une politique pour préserver et valoriser le patrimoine naturel et vernaculaire de la Seine-et-Marne	p. 78
Le Plan départemental de l'eau (PDE), des actions renforcées pour un territoire plus résilient	n 00
aux phénomènes climatiques Des actions de prévention et de sensibilisation contre les dépôts sauvages	
Une éducation au développement durable pour les citoyens de demain	
Une politique en faveur d'une offre culturelle équitable, plus durable, et contribuant à l'épanouissement de tous	•
Une politique pour des activités sportives et de loisirs inclusives et éco-responsables	
L'habitat, une politique pour un habitat sobre en énergie et adapté aux situations	p. 100
Une politique pour une mobilité adaptée à la diversité des contextes territoriaux et des besoins de la population	p. 102
L'économie au cœur de toutes les stratégies	p. 108
Une politique d'attractivité territoriale renouvelée avec la marque territoriale Seine-et-Marne « Vivre en Grand » !	
Le développement de la fibre, vecteur d'attractivité et d'égalité territoriale	p. 111
Le soutien à une économie verte pour une activité agricole et sylvicole viable et engagée dans la transition agro-écologique et énergétique	
Le Département, catalyseur du développement d'une économie circulaire	p. 115

PRÉAMBULE

Le Rapport annuel de développement durable, un outil au service des élus

Une obligation réglementaire d'analyse des politiques départementales au regard des objectifs de développement durable

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi « Grenelle 2 ») soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation d'un rapport sur la situation interne à l'institution et territoriale en matière de développement durable. Depuis la loi du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (ayant modifié l'article L3311-2 du CGCT), le RADD doit être établi au regard des objectifs de développement durable (ODD) inscrits au Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies.

L'objectif de ce rapport est d'analyser comment chaque politique contribue à l'atteinte des ODD. Il doit ainsi dresser un bilan sur :

- → les actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité;
- → les politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Ce bilan comporte en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

La loi prévoit que le rapport soit présenté préalablement au débat sur le projet de budget, de façon à pouvoir contribuer au débat sur les choix politiques et leur cohérence au regard des enjeux locaux et des finalités du développement durable (article L. 3311-2 du CGCT pour les départements).

L'Agenda 2030, une nouvelle approche pour le développement de projets territoriaux durables.

Le concept de développement durable a émergé il y a plus de 30 ans avec le rapport Brundtland (1987), produit dans le cadre des Nations Unies et appelant la mobilisation des États à cette fin. Il a conduit à placer le développement durable au cœur des débats du « Sommet de la Terre » de Rio, en 1992, qui a débouché sur la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et son plan d'actions : l'Agenda 21. La promotion du développement durable par les Nations Unies s'est précisée et poursuivie depuis, jusqu'au dernier « Sommet de la Terre » en 2012 (Rio+20). Il a lancé un processus ayant abouti à l'Agenda 2030, plan universel d'actions visant 17 objectifs de développement durable (17 ODD) adopté en 2015 par 193 pays dont la France. Les États sont redevables des engagements pris. Leur atteinte à horizon 2030 implique la mobilisation de tous (État, collectivités, entreprises, citoyens, etc.), dans une logique de coresponsabilité, de gouvernance ouverte et de partenariat.

Les ODD couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable ayant trait aux enjeux écologiques (climat, biodiversité, énergie, eau, etc.), et également sociaux (lutte contre la pauvreté et la faim, égalité des genres, prospérité économique, paix, éducation, etc.). Chaque objectif est décliné en cibles, 169 au total, qui apportent des précisions sur le contenu de l'objectif, son échelle (de l'international au local), les cibles visées (tous les pays, pays en voie de développement, les milieux montagneux, désertiques, etc.). Ils constituent la nouvelle grille de lecture de la contribution des politiques à un développement durable.

La France s'est particulièrement engagée sur l'atteinte des ODD, s'étant proposée avec 22 autres nations pour présenter devant les Nations Unies (forum politique de haut niveau pour le développement durable) un point d'étape annuel sur sa démarche nationale de mise en œuvre de l'Agenda 2030. Elle s'est dotée d'une feuille de route en 2019 qui définit pour la France 6 enjeux, auxquels sont rattachées les priorités d'action :

- → agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous;
- → transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité;
- → s'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable;
- → agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saines et durables;

































- → rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale ;
- → œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité.

Enfin, l'actualité montre aussi, au-delà des lois et en dépit des progrès déjà accomplis, l'urgence à poursuivre et intensifier les actions en Seine-et-Marne comme ailleurs : dérèglement sociale (canicules et sécheresse, inondations, etc.), érosion de la biodiversité, aggravation de la précarité social, etc.

Une structuration du RADD pour mieux rendre compte de l'ampleur, de la cohérence et de la transversalité des politiques du Département au regard du développement durable

Le RADD est constitué de deux grandes parties distinctes :

- → une première partie traitant des actions conduites par le Département au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et de ses activités internes ;
- → une seconde partie traitant des actions menées envers les territoires (politiques territoriales).

L'organisation de cette seconde partie s'appuie sur les 3 grands enjeux identifiés par le Livre blanc Seineet-Marne 2030 - L'Île-de-France des possibles, déclinés en orientations stratégiques. Cette structuration met en perspective les actions et politiques menées par le Département, et la cohérence et transversalité des politiques mises en œuvre au regard des ODD.



Livre blanc Seine-et-Marne 2030 L'Île-de-France des possibles

Le Livre blanc est un document prospectif, dont la réalisation s'est appuyée sur une importante mobilisation de l'ensemble des directions et services départementaux, des territoires (11 conférences territoriales ayant rassemblé 400 élus), et de nombreux partenaires et organismes associés du Département. Il porte un regard nouveau sur les freins mais aussi les potentiels et les nouvelles orientations possibles pour le territoire: potentiel humain, potentiel agroalimentaire, potentiel culturel, potentiel touristique, ville du futur.

Le Livre blanc est suivant l'édito « un document stratégique pour l'essor durable de la Seine-et-Marne ». Par ses 3 grands enjeux, il s'inscrit pleinement dans les 3 dimensions du développement durable:

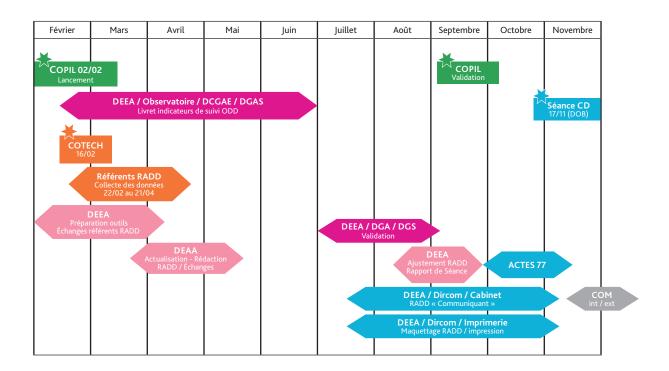
- → 1,4 millions de Seine-et-Marnais, un capital humain à faire fructifier pour la dimension sociale:
- → le cadre de vie, un facteur d'attractivité de la Seine-et-Marne pour la dimension environnementale;
- → l'économie au cœur de toutes les stratégies pour la dimension économique.

Le Livre blanc fait l'objet d'une déclinaison opérationnelle par des cahiers thématiques : « Économie, emploi et formation », mars 2018, « Mobilité », septembre 2018, « Projets de territoire », août 2020.

Processus de réalisation du RADD

La direction générale des services pilote et suit les étapes d'élaboration du RADD. La collecte des informations s'appuie sur un réseau composé de 14 référents, avec un niveau de représentation différent suivant les DGA: 1 référent par direction pour la DGAA et la DGAR, 1 référent d'échelle DGA pour la DGAES et la DGAS.

Le comité de pilotage constitué des vice-présidents et vice-présidentes, de la DGS, des DGA et des SGA, et de certaines directions s'est réuni 2 fois : en février 2023 pour fixer les orientations du RADD et en septembre 2023 pour partager le résultat de l'analyse des politiques au regard des ODD, afin de faire du RADD un outil d'aide à la décision pour les élus et leur permettre ainsi de s'en saisir préalablement au débat d'orientation budgétaire de novembre.



Clefs de lecture de l'analyse de la contribution des politiques aux ODD

Le périmètre des ODD inclus dans l'analyse

Les ODD sont au nombre de 17. Les réflexions préalables à la rédaction du RADD ont conduit à en retenir 16. Le choix des ODD à retenir tient aussi compte des impacts indirects de l'action départementale, et qui engage donc sa responsabilité (cas de l'ODD 14, qualité des milieux marins, en lien indirect avec la politique de l'eau et la lutte contre les dépôts sauvages de déchets). L'ODD 17 « Partenariats pour la réalisation des objectifs », qui traite des politiques en faveur des pays en voie de développement, a été exclu, car il ne s'agit pas aujourd'hui d'un levier d'actions retenu par l'exécutif. Les partenariats locaux ont été intégrés dans l'ODD 16, paix, justice et institution efficace, les partenariats contribuant à ce dernier objectif.

Sur les 169 cibles, 100 ont été conservées, compte-tenu de l'action départementale. Les cibles non retenues peuvent être regroupées en 4 familles :

- → des problématiques spécifiques qui ne concernent par le contexte territorial et sociologique de la Seine-et-Marne, telles que les enfants-soldats, la désertification, etc. ;
- → les marchés mondiaux : grands accords commerciaux, marchés financiers mondiaux, flux financiers illicites, trafic d'armes, etc.;
- → les cibles s'appliquant à des milieux hors contexte Seine-et-Marne : milieux désertiques, montagneux, etc.;
- → la coopération internationale à destination des pays en voie de développement.

Cibles adaptées au Département Libellé de l'ODD de Seine-et-Marne PAS DE PAUVRETÉ Accès aux ressources et aux services de base -Éliminer l'extrême pauvreté. Protection sociale - Vulnérabilité et résilience des plus pauvres. Faim - Alimentation saine - Malnutrition -Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, Productivité et petits exploitants - Agriculture améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture performante, viable et résiliente - Marchés de durable. denrées alimentaires - Diversité génétique. Mortalité maternelle, prénatale et infantile -Maladies transmissibles et non transmissibles Permettre à tous de vivre en bonne santé et - Risques professionnels - Santé sexuelle et procréative - Conduites addictives - Santé promouvoir le bien-être de tous à tous les âges. Environnement - Services de santé - Accidents de la route. Éducation scolaire pour tous - Soins et éducation préscolaires - Formation professionnelle -Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, Compétences et accès à l'emploi - Éducation pour et promouvoir les possibilités d'apprentissage le développement durable - Égalité des chances tout au long de la vie. - Apprentissages fondamentaux - Connaissances sur développement durable pour tous. Lutte contre les discriminations - Lutte contre les Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser violences faites aux femmes et filles - Politique toutes les femmes et les filles. d'égalité - Participation et accès aux postes de directions - Santé sexuelle et procréation. Accès à l'eau potable, aux services Garantir l'accès à tous à l'eau et à d'assainissement et d'hygiène à un coût abordable l'assainissement, et assurer une gestion durable - Qualité de l'eau - Gestion durable et intégrée des ressources en eau. des ressources en eau - Protection et restauration des écosystèmes. Garantir l'accès de tous à des services Accès aux services énergétiques à un coût énergétiques fiables, durables et moderne, abordable - Énergie renouvelable et de à un coût abordable. récupération - Efficacité énergétique. Productivité économique - Développement des TPE et PME - Croissance économique durable -Promouvoir une croissance économique soutenue, Plein emploi et travail décent - Accès des jeunes partagée et durable, le plein emploi productif et à l'emploi et la formation - Droit et sécurité au un travail décent pour tous. travail - Tourisme durable - Mise en valeur culture et produits locaux - Accès aux services bancaires, financiers et assurances. Infrastructures de transport, réseaux et Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir

industrialisation durables, résilientes et

accessibles - Accès aux technologies de

l'information et des communications.

et encourager l'innovation.

une industrialisation durable qui profite à tous

Libellé de l'ODD

Cibles adaptées au Département de Seine-et-Marne

10 inégalités réduites	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.	Évolution des revenus des plus pauvres - Autonomisation et intégration sociale, économique et politique de tous - Égalite des chances.
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.	Accès à un logement décent - Transports sûrs, accessibles et viables - Urbanisation durable - Préservation du patrimoine culturel et naturel mondial - Réduction exposition aux catastrophes naturelles - Développement des villes moins impactant (air, déchets) - Espaces verts et espaces publics sûrs pour tous.
12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	Établir des modes de consommation et de production durables.	Gestion durable de ressources naturelles - Gaspillage alimentaire - Gestion écologique des déchets et des produits chimiques - Réduction des déchets - Marchés publics durables - Information et connaissance sur le développement durable pour tous.
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.	Résilience - Adaptation - Atténuation - Politiques climatiques.
14 VIE AQUATIQUE	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.	Réduction de la pollution en mer (déchets, nutriments).
15 VIE TERRESTRE	Préserver et restaurer les écosystèmes continentaux en les exploitant durablement, gérer durablement les forêts, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols, mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.	Préservation des écosystèmes continentaux y compris les milieux aquatiques hors marins et littoraux - Gestion durable des forêts - Préservation des sols - Biodiversité et espèces menacées - Espèces envahissantes.
PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques ouvertes à tous aux fins du DD, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.	Maltraitance et exploitation des enfants - Institutions efficaces, responsables - Participation et représentation de tous les niveaux dans les décisions - Accès public à l'information et protection des libertés fondamentales.

Une appréciation du niveau d'impact des politiques sur les ODD

Le RADD présente une appréciation du niveau d'impact de chaque politique sur les 16 ODD considérés, suivant une méthode construite avec les référents RADD. Ainsi, en identifiant les marges de manœuvre, le RADD devient un véritable outil d'aide à la décision pour les élus du Département, pour la définition des politiques publiques, à l'image d'autres bilans, mais ici sous l'angle du développement durable.

Niveau	Représentation	Niveau d'impact de la politique sur l'objectif de développement durable
0		Pas de lien a priori à court/moyen terme entre la politique et l'objectif de développement durable (ODD) La politique du fait de son objectif, son périmètre, ses modalités potentielles de mise en œuvre, ne permet pas d'agir a priori sur cet ODD
1		Impact potentiel théorique Impact possible (dans des limites de moyen raisonnable), mais l'objectif n'est aujourd'hui pas traité à travers les modalités de mise en œuvre.
2		Impact indirect Au moins de niveau 2 dans une chaîne d'impact
3		Impact direct limité / faible Modalités et/ou cadre de mise en œuvre non pérennisées / en dehors d'une stratégie d'ensemble / Impacts faibles (périmètre limité, autre leviers / autres acteurs plus contributifs)
4	+	Impact direct significatif Impact significatif / Cadre de mise en œuvre pérenne, global et cohérent, etc.
5	++	Impact direct majeur Impact majeur / exemplarité : dépassement des obligations réglementaires et/ou portage et engagement politique fort et/ou dans la durée, etc.

Des indicateurs pour suivre la contribution de l'action du Département à l'atteinte des ODD en Seine-et-Marne

Des indicateurs ont été identifiés afin de suivre l'évolution du niveau d'atteinte des ODD à l'échelle territoriale, à travers un jeu d'indicateurs. La plupart sont des indicateurs territoriaux, issus du travail de l'INSEE qui a réalisé en 2022 une déclinaison départementale des indicateurs du conseil national de l'information statistique (CNIS), parfois adapté pour valoriser les indicateurs approchants et déjà suivis par l'observatoire départemental. Ils se rapportent aux 11 ODD les plus impactés par les politiques départementales : ODD 1 (réduction de la pauvreté), ODD 3 (santé), ODD 4 (éducation), ODD 7 (énergie), ODD 8 (emplois décents), ODD 9 (infrastructures réseaux et innovation industrielle), ODD 10 (réduction des inégalités), ODD 11 (villes durables), ODD 12 (consommation durable), ODD 13 (changement climatique), ODD 16 (paix, justice et institutions efficaces). Les indicateurs se rapportent potentiellement à plusieurs politiques, mais ont été rattachés de façon arbitraire à une seule politique.

En raison de la cyber-attaque dont a été victime le Département en novembre 2022, les indicateurs territoriaux n'ont pu être traités dans le présent rapport mais feront l'objet d'un livret réalisé ultérieurement.

Un double niveau de présentation des résultats de l'analyse des contributions aux ODD

Les résultats de l'analyse sont présentés sous 2 formes :

- → une approche par l'entrée ODD sous la forme d'une synthèse, présentant les grands constats ;
- → une présentation au fil des chapitres et du texte des relations avec les ODD par :
 - un encart (cf. ci-dessous) au niveau de chaque grande politique (niveau de titre violet) indiquant pour chaque ODD le type d'impact (sans objet, potentiel ou positif) accompagné de mots-clefs pour préciser la relation avec l'ODD; ces mots-clefs ont été pour l'essentiel transmis par les référents RADD à l'aide des fiches de recueil de données ;
 - le contenu rédactionnel qui explique plus précisément le lien.

Libellé problématisé de la politique

Le Département, chef de file de l'action sociale, avec le Schéma des solidarités et l'évolution du travail social

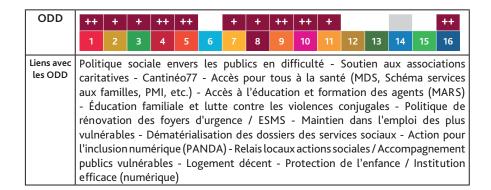
Orientations du Livre blanc

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- → adapter les solidarités aux attentes des Seine-et-Marnais ;
- → garantir un accès équitable aux services de proximité.

Type d'impact par ODD

Mots-clefs des liens entre les ODD et la politique



Des encarts pour des actions phares, focus juridique, liens entre les sujets traités

Des encarts sont rédigés, offrant, en deuxième niveau de lecture, des précisions sur certains sujets :



Focus sur une action phare menée en 2022, illustrant la façon dont la politique Ⅲ € s'est déployée



Information sur des évolutions réglementaires récentes



...Et aussi... pour inviter à se reporter à d'autres parties du RADD dans laquelle la relation aux ODD pointés dans l'encart « ODD » est traitée (afin d'éviter les redites).





Synthèse de l'analyse de la contribution des politiques départementales aux ODD



L'analyse suivante constitue une approche de la contribution des politiques et programmes déployés par le Département au développement durable, avec une entrée par les ODD.

Principaux points saillants

Les politiques départementales contribuent aux 16 ODD considérés. Les relations d'impacts à minima significatifs (graduation 4 et 5) sont plus particulièrement nombreuses avec 11 ODD.

Éducation:



l'ODD 4 (éducation de qualité), impacté au moins significativement par 20 politiques sur 31, relevant des politiques RH (formation continue, acquisition des fondamentaux, insertion des jeunes, etc.) du fonctionnement interne au Département (bâtiments, gestion des déchets, commande publique, mission Europe), du champ social (PMI, ASE, insertion,

scolarisation des enfants en situation de handicap, formations supérieures et continues), pour le cadre de vie en lien avec les actions de sensibilisation et d'information sur l'environnement (eau, déchets, patrimoine naturel, notamment dans le cadre du Parcours collégien, etc.), d'accès à la culture pour tous, de mobilité pour l'accès de tous aux équipements d'enseignement (collégiens, scolaires en situation de handicap).

Champ socio-économique:



l'ODD 10 (réduction des inégalités) impacté au moins significativement par 20 politiques sur 31, relevant du champ social (interne et externe) mais aussi des politiques en faveur du cadre de vie par les actions pour réduire les inégalités territoriales (accompagnement -ingénierie, subventions- des collectivités, services publics à destination de tous les Seineet-Marnais: transports, accès pour tous à la culture, aux activités de sports et loisirs);



l'ODD 8 (emplois décents), impacté au moins significativement par 14 politiques, principalement dans la politique RH pour favoriser le maintien dans l'emploi et un cadre de travail de qualité, et les politiques du champ social, pour faciliter l'insertion des plus vulnérables (jeunes, avec ou sans formation, chômeurs, personnes en situation de handicap)

et leur accès à l'emploi par des dispositifs adaptés (formations, accompagnement dans le cadre du RSA, partenariat avec les ESAT, etc.), la valorisation des métiers des secteurs tendus (Plateforme des métiers de l'autonomie) ; certaines politiques territoriales constituent quant à elles des leviers pour développer des emplois locaux non délocalisables (politiques en lien avec la transition énergétique - rénovation thermique des bâtiments, production d'énergies renouvelable, développement touristique);



et dans une moindre mesure l'ODD 1 (pas de pauvreté) avec 10 politiques, du domaine du social (interne et externe).

Santé:



l'ODD 3 (santé), impacté au moins significativement par 13 politiques, du champ social (interne et externe), et également en faveur du cadre de vie, avec les politiques ayant un impact sur la santé-environnement (politique de l'eau, transition énergétique, biodiversité), et les activités de sports et loisirs essentielles pour un maintien en bonne santé.

Développement responsable, avec :



l'ODD11 (villes et communautés durables), impacté au moins significativement par 16 politiques mises en œuvre dans les 3 grands axes stratégiques du Département, qui visent à des villes plus durables par une attention portée aux logements et transports pour tous, à la préservation des patrimoines naturels et culturels, à des villes moins impactantes (qualité de l'air et des déchets);



l'ODD12 (consommation et production responsables), pour des pratiques de consommation et gestion des ressources naturelles plus durables, et qui croisent 10 politiques, en lien avec les activités du Département (gestion des déchets dont issus de l'entretien des routes, commande publique, transformation numérique, et la plupart des politiques en faveur du cadre de vie);



l'ODD13 (lutte contre le changement climatique) impacté au moins significativement par 14 politiques, dont la plupart de celles en lien avec le fonctionnement du Département (gestion des bâtiments, véhicules utilisés pour les déplacements professionnels et les activités, gestion des déchets, commande publique, transformation numérique), et des politiques en faveur du cadre de vie (transition énergétique, plan départemental de l'eau, politique ENS, habitat et mobilité) et de l'attractivité économique (économie verte et économie circulaire);



l'ODD7 (accès pour tous à une énergie fiable et durable) impacté au moins significativement par 10 politiques, en lien avec le fonctionnement du Département (véhicules, bâtiments, gestion des routes départementales) comme les politiques territoriales (rénovation énergétique, méthanisation agricole) avec notamment l'appui des dispositifs européens (FEDER);



l'ODD9 (innovation et infrastructures), impacté au moins significativement par 15 politiques, principalement en lien avec la transformation numérique du Département qui, au-delà du fonctionnement en interne (télétravail, outil ClickView, etc.), influe aussi considérablement sur le service aux usagers et plus particulièrement dans le champ social (PMI et ASE 2.0, politiques d'insertion, etc.), la réduction de la fracture numérique (développement de la fibre, point d'accompagnement numérique aux démarches administratives - PANDA), la gestion durable des réseaux routiers avec une gestion exemplaire des matériaux.

Et très transversalement



avec l'ODD 16 (paix, justice et institutions efficaces), impacté au moins significativement par 15 politiques, reflétant d'une part les outils développés pour plus d'efficacité (notamment par la transformation numérique) et l'appui sur de nombreux partenariats pour la mise en œuvre des politiques territoriales, et d'autre part des actions de protection de l'enfance et de lutte contre les violences intra-familiales.

Détails des principales politiques impactant les 16 ODD

Les principales politiques ayant un impact positif sur les ODD sont listées ci-dessous (classement suivant l'importance du nombre de croisements au moins d'un niveau significatif - graduation 4 et 5), des motsclefs apportent des précisions sur l'action menée, les publics cibles.



ODD 4 - Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- → Assurer l'accès de tous (enfants, adultes) à une éducation de qualité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie enfants, adultes.
- → Politique interne RH de formation des agents (développement des compétences, reclassement des agents les plus vulnérables), formateurs internes.
- → Formation, autonomisation, insertion professionnelle des publics en difficulté / vulnérables.
- → Conditions et accès à l'éducation pour tous : construction et équipement des collèges, transport scolaire, dispositifs de scolarisation des enfants en situation de handicap (reconnaissance, transport adapté), très haut débit / fibre.
- → Éducation des collégiens au développement durable (Parcours collégien), à la citoyenneté (européenne, etc.), à la vie sexuelle et affective, etc.
- → Éducation familiale.
- → Éducation artistique et culturelle.
- → Soutien au développement des formations universitaires, des formations aux métiers de la santé, de la formation professionnelle.
- → Formation des acteurs sur démarches pilotes / innovantes mises en œuvre.



ODD 10 - Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Réduction des inégalités sociales et de genre

→ Accompagnement des agents et du public en difficulté / vulnérables (social, handicap, etc.) : emploi (insertion notamment des jeunes y compris les plus en difficulté), maintien, retour à l'emploi (aides financières et accompagnement dédié et adapté), aides sociales, accès à un logement décent, santé et développement de tous les enfants - Culture de l'égalité femme-homme.

Réduction des inégalités territoriales

- → Accès équitable de tous les Seine-et-Marnais à des services et équipements publics :
 - soutien financier et technique pour les collectivités (politique contractuelle, assistance à maîtrise d'ouvrage, ingénierie avec ID77);
 - relais locaux de l'action sociale (maisons départementales des solidarités MDS, pôles autonomie territoriaux - PAT);
 - accès pour tous à la culture, au sport et loisirs (publics éloignés ou empêchés : handicapés, etc.);
 - mobilité inclusive (personnes âgées et handicapées, ruraux) ;
 - réduction de la fracture numérique (point d'accompagnement numérique aux démarches administratives, PANDA).

ODD 11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

(logement décent, transports et espaces publics sûrs et accessibles, développement urbain durable et moins impactant (air, déchets), préservation et valorisation du patrimoine culturel et naturel, espaces verts pour tous, non exposition aux risques naturels)

- → Logement décent : politique sociale interne et territoriale (parc social HABITAT77, logement réservé, fond solidarité logement FSL, adaptation et rénovation des logements).
- → Territoires plus résilients : méthanisation (autonomie énergétique, réduction des polluants atmosphériques et des gaz à effet de serre, économie circulaire), projet de plateforme pour la restauration scolaire par circuits courts et soutien à l'agriculture (autonomie alimentaire), plan départemental de l'eau (prévention du risque inondation).
- → Préservation et valorisation des patrimoines naturels et culturels : espaces naturels sensibles, réserve de biosphère, politiques « culture » et sports et loisirs (valorisation et prise en compte du patrimoine), soutien à la restauration du patrimoine monumental et mobilier.
- → Transports pour tous : route, politique vélo, transports en commun, transport adapté, co-voiturage, etc.



ODD 16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques ouvertes à tous aux fins du DD, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

- → Politiques aide sociale à l'enfance et protection maternelle et infantile contre la maltraitance et l'exploitation des enfants, lutte contre les violences intra-familiales.
- → Transformation numérique pour une institution plus efficace.
- → Politiques avec une démarche de co-construction installée et de nouveaux partenariats aux bénéfices des Seine-et-Marnais : stratégie pour la transition énergétique (CDTE), lutte contre les dépôts sauvages, Plan départemental de l'eau, etc. politiques des champs social et sanitaire, formations supérieures (coopération public-privé), etc.
- → Accès public à l'information : site et observatoire de l'eau (Plan départemental de l'eau), schéma de développement de la lecture publique et réseaux des médiathèques.
- → Principes d'une collectivité responsable : commande publique, outils de pilotage et de suivi des politiques.



ODD 9 - Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

- → Transformation numérique du Département pour la continuité du service public et une réduction de l'empreinte environnementale des activités : déploiement du télétravail le plus souvent bénéfique pour les agents, outils numériques plus particulièrement dans les politiques sociales (PMI et ASE 2.0, téléassistance, plateforme DOME, téléservices MDPH, etc.), « full demat ».
- → Politique pour un déploiement durable des infrastructures de transport terrestre (entretien des routes départementales, transports en commun en site propre), des réseaux d'eau (potable, usée) plus résilients et performants.
- → Accès aux technologies de la communication et de l'information pour les Seine-et-Marnais : mise en ligne des archives départementales, développement du très haut débit pour toute la Seine-et-Marne, point d'accompagnement numérique aux démarches administratives (PANDA).



ODD 3 - Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges

- → Politique interne RH santé-emploi : aptitude, maintien de l'employabilité, prévention des risques professionnels.
- → Politiques en lien avec l'action sociale : actions de prévention et d'accompagnement en faveur des familles, des enfants et adolescents, des femmes (PMI- et aide sociale à l'enfance -ASE, lutte contre les violences intra-familiales), des personnes âgées et en situation de handicap et de leurs accompagnants (SAPHA), de retour à l'emploi (maintien de la couverture santé), plan de contrôle des établissements de santé.
- → Renforcement de l'attractivité pour les professionnels de la santé.
- → Plan départemental de l'eau pour une ressource en eau compatible avec l'usage eau potable (ZéroPhyto, pratiques agricoles dans les aires d'alimentation des captages).
- → Politique sports et loisirs, pour la bonne santé de tous les Seine-et-Marnais y compris les personnes en situation de handicap, soutien au sport féminin.
- → Aménagement et entretien des routes départementales pour la sécurité des usagers, analyse de la qualité de l'air intérieur des collèges.



ODD 8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

- → Politiques RH interne : maintien dans l'emploi des plus vulnérables, bien-être au travail (prévention des risques professionnels et psycho-sociaux, actions sociales).
- → Soutien à l'emploi / économie local(e) et pour tous : commande publique (marchés réservés, clauses d'insertion sociale, accès aux TPE), développement de filières répondant aux enjeux de la Seine-et-Marne (attractivité territoriale, activité agricole viable et productive : méthanisation, plateforme circuits courts, soutien aux exploitants confrontés à des baisses de rendement), sylviculture, bâtiments (rénovation énergétique, soutien à la restauration du patrimoine monumental), tourisme culturel et tourisme vert, marque Seine-et Marne « Vivre en grand! ».
- → Accompagnement pour le retour à l'emploi et l'insertion professionnelle des publics vulnérables / fragiles.



ODD 13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

- → Transformation numérique du territoire : déploiement du télétravail pour les agents, accès aux services en dématérialisé, Département, membre actif de la communauté départementale de la transition énergétique (CDTE), engagement du Département de politiques :
 - pour l'atténuation du changement climatique : performance énergétique des logements y compris parc social (sobriété / matériaux renouvelables), schéma directeur de l'énergie du patrimoine bâti du Département, entretien des routes (matériaux recyclés), véhicules pour les activités du Département plus récents et verdissement progressif de la flotte, mobilité pour les territoires (soutien / aménagement pour les modes actifs et modes alternatifs à la voiture solo), gestion des biodéchets de la restauration des collèges, clauses environnementales dans les marchés publics, charte CapMétha77 en faveur de la méthanisation (économie circulaire) et soutien à la transition agro-écologique de la profession agricole;
 - dans une moindre mesure pour l'adaptation au changement climatique : préservation des ressources en eau et gestion risque inondation (charte Natur'Eau, gestion des milieux aquatiques), prévention des épisodes de canicule (rénovation thermique des logements, crèches).



ODD 12 - Établir des modes de consommation et de production durables

- → Politique de prévention et valorisation des déchets et consommation responsable dans le fonctionnement de l'administration : « full démat' » (dématérialisation des procédures de marchés publics, dossiers ASE et PMI, etc.) ; imprimerie labélisée ; gestion du matériel numérique en fin de vie ; réemploi matériel évènementiel ; entretien des routes départementales ; etc.
- → Politiques pour une gestion durable des ressources naturelles : plan départemental de l'eau ; politique en faveur d'une économie circulaire.
- → Éco-responsabilité des grands évènements sportifs et loisirs.
- → Éducation au développement durable pour tous : parcours collégien, collège Nature, opération 77 propre défi pour l'environnement (nettoyage de la nature), etc.



ODD 1 - Éliminer l'extrême pauvreté

→ Politique sociales interne RH et à destination du public en difficulté (sans emploi, jeunes, etc.) ou vulnérables (personnes âgées, en situation de handicap, etc.) pour sortir de l'état de pauvreté ou le prévenir : accès aux aides, à un logement décent, aux soins, accueil des jeunes enfants (protection maternelle et infantile - PMI), sortie positive de l'aide sociale à l'enfance ; permettre le retour dans l'emploi et le maintien de l'employabilité (reclassement, accompagnement des bénéficiaires du RSA, crèches à vocation d'insertion professionnelle) ; etc.



ODD 7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

- → Performance énergétique des bâtiments départementaux.
- → Verdissement de la flotte de véhicules départementale : véhicules électriques et bornes de recharge ; poids lourds bioGNV pour les routes, marché pour transport adapté au bioGNV.
- → Politiques territoriales en faveur de la rénovation énergétique : service unique pour la rénovation énergétique (SURE) et programme national SARE, réhabilitation des foyers d'urgence ; du parc social HABITAT77 ; politique contractuelle.
- → Politique de soutien à la production d'énergies renouvelables : charte CapMétha77 pour le biogaz à usage résidentiel et pour la mobilité (bioGNV), financement de la Chambre d'agriculture (méthanisation et panneaux photovoltaïques), participation à la Communauté départementale de la transition énergétique (CDTE).



ODD 2 - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

- → Politiques d'aides au public en difficulté à destination des agents (attribution de secours, subvention à la restauration) et des habitants (soutien aux associations caritatives orientées pour grande partie sur l'aide alimentaire, aides à la restauration dans les collèges).
- → Contrôle de la qualité de la restauration dans les établissements médico-sociaux.
- → Soutien à la profession agricole pour l'évolution vers des politiques agricoles plus vertueuses.
- → Projet de plateforme d'alimentation par circuits-courts pour la restauration scolaire des collèges et lycées.



ODD 15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en les exploitant durablement, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols, mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

→ Politique à finalité environnementale, en lien avec la gestion des espaces naturels sensibles, le développement des itinéraires de promenades et randonnées, le plan départemental de l'eau (préservation des milieux aquatiques et humides), le soutien à la profession agricole pour des pratiques favorables à la biodiversité.



ODD 5 - Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

- → Politique pour l'égalité Femme-Homme en interne et l'aide aux femmes agents victimes, et dans les territoires.
- → Politique territoriale en lien principalement avec la planification et l'éducation familiale, la lutte contre les violences intra-familiales.



ODD 6 - Garantir l'accès à tous à l'eau et à l'assainissement, et assurer une gestion durable des ressources en eau

→ Politiques à finalité environnementale en lien avec la préservation des milieux aquatiques et humides, et la gestion durable des ressources en eau (plan départemental de l'eau / schémas directeurs départementaux, espaces naturels sensibles, soutien à une agriculture durable).



ODD 14 - Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins de développement durable

→ Uniquement des liens indirects, s'agissant des enjeux marins et littoraux : préservation des milieux aquatiques et des continuités écologiques (politiques de l'eau et espaces naturels sensibles), lutte contre les dépôts sauvages pour limiter les déchets dans les océans, éducation au développement durable, aide à l'évolution des pratiques agricoles pour réduire l'usage des intrants contribuant à la dégradation de la qualité des rivières et au final des mers et océans.







BILAN DES POLITIQUES AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNES D LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES Un Département employeur plus attractif et juste ++ Une politique de formation et d'accompagnement des agents tout au long de leur carrière Santé, sécurité et bien-être au travail, facteur d'épanouissement LA RÉDUCTION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE L'ACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CL Une accélération de la transformation numérique du Département Un patrimoine bâti progressivement moins énergivore, plus sain et moins vulnérable au changement Des véhicules pour les activités du Département progressivement plus propres et moins dépendants des énergies fossiles Politique de prévention et valorisation des déchets issus des activités du Département La commande publique, levier majeur pour des marchés responsables BILAN DES POLITIQUES PUBLIQUES CONDUITES EN DIRECTION DES TERRITOIRES L'optimisation des politiques départementales par le contrôle de gestion et la mobilisation des fonds européens 1,4 MILLIONS DE SEINE-ET-MARNAIS : UN CAPITAL HUMAIN À FAIRE FRUCTIFIER Le Département, chef de file de l'action sociale, au travers du Schéma des solidarités et de l'évolution du travail social Une protection maternelle et infantile et de promotion de la santé pour l'accès aux soins des Seine-et-Marnais + Une politique porteuse d'un nouveau schéma de l'enfance avec la reprise en régie des établissements Une politique stratégique pour garantir la qualité d'accueil dans les établissements et services médico-sociaux Une politique pour être exemplaire sur le handicap et un futur schéma de l'autonomie qui prépare l'avenir La politique pour l'emploi et une politique d'insertion renouvelée Une politique de développement des formations supérieures et professionnelles pour plus d'égalité territoriale LE CADRE DE VIE : UN FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ DE LA SEINE-ET-MARNE Une politique contractuelle et le GIP ID77 pour atténuer les inégalités territoriales Le Département acteur engagé pour la transition énergétique de la Seine-et-Marne Politique pour préserver et valoriser le patrimoine naturel et vernaculaire de la Seine-et-Marne Le Plan départemental de l'eau (PDE), des actions renforcées pour un territoire plus résilient aux phénomènes climatiques Des actions de prévention et de sensibilisation contre les dépôts sauvages Une éducation au développement durable pour les citoyens de demain Politique en faveur d'une offre culturelle équitable contribuant à l'épanouissement de tous Politique pour des activités sportives et de loisirs inclusives et éco-responsables L'habitat, une politique pour un habitat sobre en énergie et adapté aux situations Une politique pour une mobilité adaptée à la diversité des contextes territoriaux et des besoins



Une politique d'attractivité territoriale renouvelée avec la marque territoriale Seine-et-Marne « Vivres en grand !»

Soutien à l'économie verte pour des activités agricoles / sylvicoles viables, et en transition agro-écologique et énergétique

Impact positif exemplaire



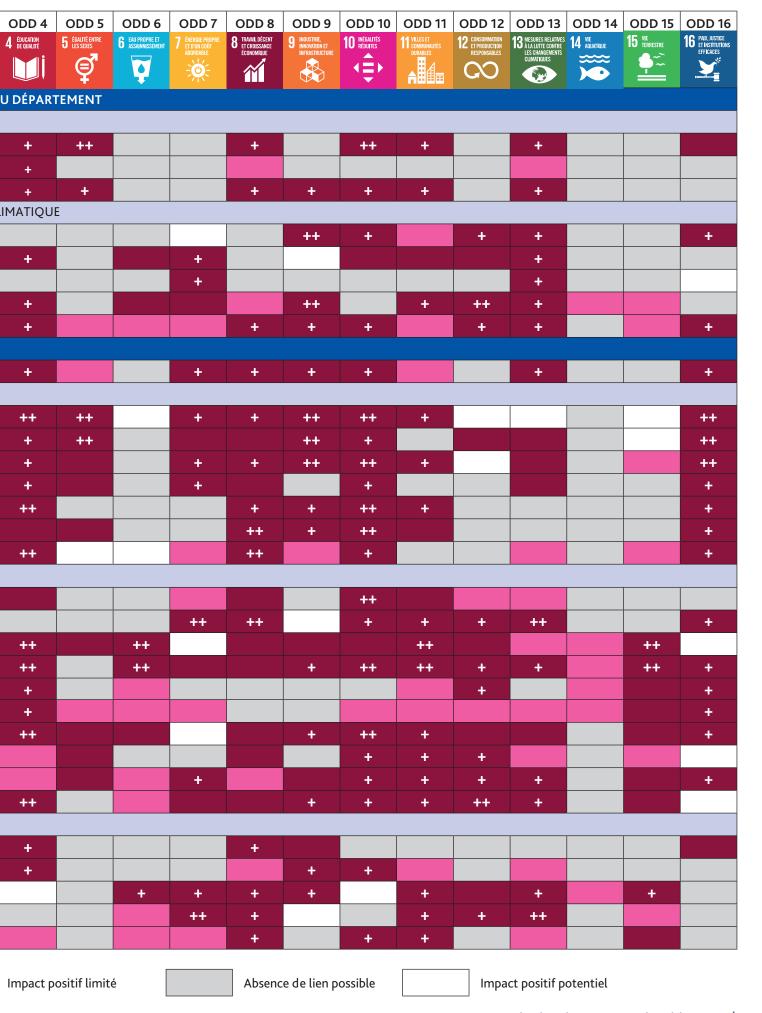
Impact positif significatif



L'ÉCONOMIE AU CŒUR DE TOUTES LES STRATÉGIES

Le développement de la fibre, vecteur d'attractivité et d'égalité territoriale

Le Département, catalyseur du développement d'une économie circulaire L'offre culturelle et touristique, une contribution à l'économie des territoires





Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes du Département

FINANCES DÉPARTEMENTALES : **DES RÉSULTATS FINANCIERS EN AMÉLIORATION**

Le taux d'épargne brute est conforté en 2022 et progresse légèrement à 20 % pour 19,3 % en 2021 (contre 15,9 % en 2020 et 17 % en 2019).

Le contexte particulier de la fin 2022 a impacté le niveau de réalisation des dépenses. Les dépenses réelles de fonctionnement (1 175,9 M€) présentent une augmentation de 13,6 M€ soit + 1,2 %, alors que les recettes réelles de fonctionnement (1 470,2 M€) ont progressé plus rapidement, de 30,3 M€ (soit + 2,1 %).

Dès lors, l'épargne dégagée sur la section de fonctionnement a augmenté pour atteindre 294,3 M€ contre 277,6 M€ au CA 2021. Ce niveau correspond à un taux d'épargne brute de 20 %, bien au-delà du plancher des 12 %, taux jugé prudent dans le cadre de la prospective.

Au total, l'excédent de 2022 est de 88 M€. Il se cumulera avec l'excédent antérieur de 87,3 M€, ce qui fait ressortir, après financement des reports de 2022 sur 2023 (18,8 M€), un résultat net disponible à reprendre au budget supplémentaire 2023 de 156,5 M€ (contre 83,8 M€ en 2022).

Cette trajectoire financière, qui conforte la capacité d'autofinancement du Département, permet de poursuivre la montée en charge des dépenses d'équipement sans alourdir l'endettement de la collectivité conformément aux orientations fixées par la majorité départementale.

Le ratio de solvabilité (rapport entre le stock de dette à long terme, 561,9 M€, et l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, soit 294,3 M€) s'améliore à 1,9 ans (2,1 ans en 2021).

L'amélioration de la situation financière du Département, amorcée en 2015 se trouve encore consolidée à l'issue de la gestion 2022.

Dans le même temps, le stock de dette à long terme du Département a diminué de 34,7 M€ en 2022, les remboursements (97,9 M€) étant supérieurs aux mobilisations d'emprunts à long terme (63,2 M€). Ce stock de dette à long terme s'établit à 561,9 M€ à fin 2022 (contre 596,6 M€ à fin 2021).

Les dépenses de fonctionnement 2022 augmentent de 1,2 % au total, avec des dépenses o pérationnelles (hors fonds de péréquation et frais financiers) qui n'évoluent que de + 1 % (contre + 2,4 % en 2021). Ces variations ont été impactées par le contexte particulier de la fin de l'exercice 2022 avec la Cyberattaque.

Les dépenses d'équipement prévue en crédits inscrits en 2022 à hauteur de 284,9 M€, ne se sont pas traduites en réalisation avec un niveau de 219,5 M€ et taux d'exécution de 77 %, dû à une fin d'année rendue complexe par la cyberattaque. Les dépenses en faveur de l'éducation (90,4 M€) demeurent le premier poste d'investissement avec 41 % des dépenses totales. Les investissements routiers se traduisent dans le compte administratif 2022 par une dépense totale de 54,6 M€ (soit 25 % des dépenses totales). Le secteur des transports a progressé en 2022 avec 7 M€ d'investissement.

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Un Département employeur plus attractif et juste



Une dynamique d'attractivité engagée

Le Département compte 4 426 agents en activité. En 2022, le montant de la masse salariale est 184,4 M€, un montant inférieur à celui de 2021 s'expliquant par un report des charges patronales de novembre et décembre sur l'exercice budgétaire de 2023, du fait de la cyberattaque qu'a subie le Département.

Le Département s'est engagé dans une dynamique d'attractivité pour valoriser l'image de la collectivité territoriale vis-à-vis des salariés et des candidats au recrutement. Les aspects de non-discrimination exigés lors des entretiens de recrutement a été un axe majeur de la politique de recrutement, avec une formation de l'ensemble des agents sur ce sujet. Pour répondre aux enjeux de valorisation des compétences et de fidélisation des agents en poste, le Département a conduit en 2022 un chantier de refonte du régime indemnitaire (RIFSEEP) co-construite avec les partenaires sociaux. Une attention particulière a été portée aux métiers identifiés comme étant en tension. En outre, le Département a mis en place un dispositif pour compenser en partie la perte de pouvoir d'achat. Ces dispositifs seront opérationnels dès janvier 2023 avec notamment le versement de la prime pouvoir d'achat et la revalorisation des métiers en tension.

Pour soutenir les agents aux plus faibles revenus, et conformément aux obligations réglementaires, le Département a mis en œuvre la revalorisation des cadres d'emplois issus de la catégorie C, de certains grades de la catégorie B et de la filière médico-sociale. En outre, trois hausses du SMIC ont eu lieu tout au long de l'année, ainsi que la revalorisation du point d'indice à compter du 1^{er} juillet 2022.

Les différentes mesures règlementaires et locales ont conduit à augmenter le budget de la DRH de manière conséquente à hauteur de 20 millions d'euros.

La politique recrutement continuera à s'affirmer en 2023 avec la participation du Département à de nombreux salons de recrutement et l'objectif de mettre en place un forum emploi dédié aux recrutements du Département. Ces actions renforcent à la fois l'identité du Département dans son rôle d'employeur et d'exemplarité.

Une poursuite du plan d'égalité femme-homme

En matière d'égalité femme-homme, le Département agit à la fois en tant qu'employeur dans la définition des orientations de la gestion des ressources humaines, des parcours de formation et de mobilité professionnels, et en tant que porteur de politiques publiques, garantes de l'intérêt public local.

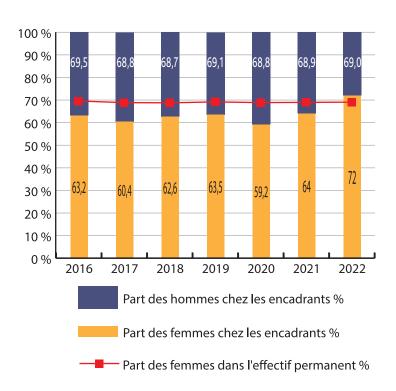
La part des femmes dans l'effectif permanent est stable (69 %). Les agents de catégorie A sont à 82 % des femmes, un taux qui s'explique principalement par l'importance des métiers du secteur médico-social dans cette catégorie d'emploi, et très féminisés. À l'image de ce qui s'observe dans la fonction publique en France, la part des femmes encadrantes est largement dominante, avec 72 % des encadrants, avec en outre une augmentation significative comparée à 2021 (+ 7 points). En revanche, et suivant le même phénomène qui s'observe à l'échelle nationale, la part des femmes dans les fonctions d'encadrement supérieur (DGS, SGS, DGA et SGA) est plus faible : 41 %. La faible mixité dans les filières déjà constatée les années précédentes s'accentue encore en 2023 pour les filières techniques (plus de 95 % de femmes dans les filières sociales et médico-sociales, 46 % dans les filières techniques).

Des actions sociales sont dédiées pour les femmes agents (ex : logements réservés pour les femmes victimes, etc.).

Le travail engagé dans le cadre du plan égalité professionnel femme-homme, adopté fin 2020, se poursuit sur les 4 axes de travail : évaluation, prévention et traitement des écarts de rémunération, égal accès des femmes et des hommes aux métiers de cadres d'emplois, articulation vie privée et vie professionnelle, lutte contre les violences sexuelles et sexistes, les harcèlements et les discriminations. Une chargée de mission diversité est dédiée notamment aux politiques relatives à l'égalité professionnelle femme-homme.

Le bilan égalité professionnelle femme-homme sera présenté en fin d'année 2023 actant le plan d'action à poursuivre et les résultats déjà tangibles.

Place des femmes dans l'emploi



Une implication du Département pour l'accueil et le maintien dans l'emploi

Un taux d'emploi des personnes en situation de handicap en hausse

La politique de handicap est traduite à travers un conventionnement avec le fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique territoriale (FIPHFPT) qui a été renouvelé pour la 4º fois en 2022, pour 2 ans. Adossée à cette convention, l'action départementale a été renforcée au niveau de la gouvernance et du pilotage, et de sa visibilité avec :

- → le recrutement d'une chargée de mission diversité portant les politiques relatives au handicap et à l'égalité professionnelle femme-homme;
- → la volonté réaffirmée de mener cette politique en interne avec des membres du comité de suivi, ambassadeurs dans leurs directions des actions portées au titre de cette politique;
- → le maintien partiel des évènements prévus pour la semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) malgré le contexte de la cyberattaque, parmi lesquels : accueil d'établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) domiciliés en Seine-et-Marne ; conférence sur la notion de proche-aidant et l'engagement dans une démarche extrême d'handisport, poursuite de l'action Duoday consistant à l'accueil d'une personne en situation de handicap au sein d'un service avec 22 participants dont le directeur général des services ;
- → des parcours de reclassement financés dans le cadre de la convention pour les agents devenus inaptes à leur poste (6 agents concernés en 2022).

Le Département a investi sur 4 ans 1,078 M€ dans la politique RH sur le handicap, dont 40 % financés par le FIPHFPT. Au titre de l'année 2022, le FIPHFPT a versé 133 000 €.



La visite d'un ESAT pour en promouvoir les prestations auprès du Département ≤ donneur d'ordre

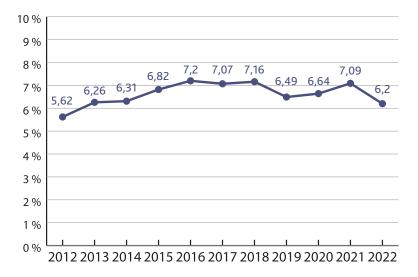
Le comité de suivi handicap du Département de Seine-et-Marne, accompagné de l'élue en charge des ressources humaines et du directeur général des services, a visité l'ESAT Elisa Sénart de Combs-la-Ville en décembre 2022. Cette visite avait plusieurs objectifs : faire connaître les différents métiers exercés au sein de l'ESAT, mieux appréhender et connaître le lien entre handicap psychique et emploi et renforcer les relations partenariales entre

le Département et le réseau GESAT seine-et-marnais. Ce fût l'occasion de découvrir les différents secteurs d'activité de l'ESAT : blanchisserie, cartonnage, mise sous pli, entretien des espaces verts et cuisine. L'ESAT Elisa dispose également d'un espace de restauration ouvert aux entreprises. La cuisine et le service à table sont pris en charge par les employés en situation de handicap. Les membres du comité ont pu profiter du déjeuner, d'une cuisine et d'un service de qualité. Ce fût un moment convivial et très instructif, permettant aux ambassadeurs handicap du Département d'en apprendre davantage sur la thématique du handicap.



Le taux d'emploi direct des personnes en situation de handicap diminue pour retrouver le niveau de 2013, 6,2 % (provisoire au 4 avril 2022), la Collectivité étant conforme à ses obligations règlementaires.

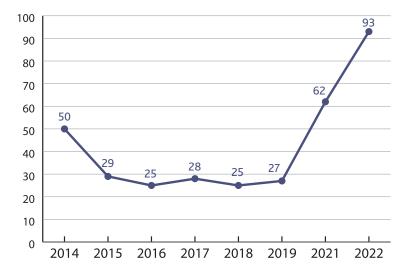




Une politique volontariste envers les jeunes

Le Département s'inscrit dans une politique de ressources humaines volontariste dans l'accueil des jeunes pour favoriser leur entrée dans la vie professionnelle et prévenir la précarité économique des étudiants. Ainsi, le nombre d'apprentis accueillis augmente de 50 % (70 postes d'apprentis ouverts à tout jeune, en situation de handicap ou non), et le nombre de stagiaires de 5 %, 13 % des stagiaires bénéficiant d'une gratification. 60 postes de saisonniers ont été ouverts sur l'été 2022. Afin de renforcer sa visibilité à l'égard de l'externe en tant qu'employeur, le Département a participé de façon accrue à différents salons de recrutement ou spécifiques à l'apprentissage, aux forums organisés par les écoles, etc.

Nombre d'apprentis accueillis





...Et aussi... le télétravail (cf. Santé, sécurité et bien-être au travail, facteur d'épanouissement).

Une politique de formation et d'accompagnement des agents tout au long de leur carrière



La formation professionnelle tout au long de la carrière des agents est un facteur de développement humain. En valorisant leurs compétences et leurs potentiels, elle constitue un levier qui permet à chacun d'accroître son niveau de qualification, d'élargir sa culture et de s'épanouir professionnellement.

Un plan de formation plus accessible à tous

Conscient de l'importance de la formation tout au long de la vie, le Département de Seine-et-Marne met en place chaque année un plan de formation ambitieux pour ses agents, quels que soient leurs besoins. Il leur permet de consolider les savoirs de base (maîtrise de la langue française, mathématiques, etc.), développer leur expertise et leur culture professionnelles, d'évoluer (préparation aux concours et examens, formations diplômantes), de diversifier leurs compétences et les partager par le biais de l'école des métiers. Cette dernière fait appel à des agents du Département toujours plus nombreux chaque année (122 en 2022) et également plus diversifiés en 2022 (coachs internes, facilitateurs) pour la transmission de leurs connaissances et leurs expériences appliquées au territoire de Seine-et-Marne et à la culture de la collectivité. Cette ressource est unique car non disponible auprès de prestataires externes. En 2023, un séminaire dédié aux formateurs internes est prévu.



Le décret du 22 juillet 2022 relatif à la formation et l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle, nécessite de proposer des modalités d'accompagnement particulières notamment pour les agents sans qualification, en situation de handicap, occupant des postes présentant un fort risque d'usure professionnelle.

Une attention particulière est portée à l'accompagnement des managers dans leurs pratiques (parcours de formation, ateliers d'échanges de pratiques, coachings, co-développement, développement des « soft skills », etc.). Outre l'acquisition d'une culture managériale commune, ces dispositifs visent pour les encadrants à lutter contre un sentiment d'isolement et à leur donner des clefs pour une animation d'équipe adaptée permettant de donner du sens au travail pour tous.



Des formations assurées pour la plus grande partie malgré les difficultés

Après la cyberattaque de novembre 2022, particulièrement impactante, les applicatifs métiers et les moyens de communication dématérialisés étant inaccessibles, le service de la formation a pu maintenir la grande majorité des formations prévues au cours des mois de novembre et de décembre à l'exception des formations bureautiques et des formations sur les logiciels métier. Pour atteindre cet objectif de maintien des formations, des «procédures courrier» ont été remises en place : envoi de lettres d'information sur les stages à venir, des procédures de demande et d'inscription en formation, envoi des ordres de mission et des attestations de présence. Les correspondants formation et les managers ont été des relais précieux pour la transmission d'informations et l'accompagnement des agents. Le bon acheminement de l'ensemble des documents grâce au professionnalisme des agents du service courrier/accueil a permis de réduire considérablement l'impact de la cyberattaque sur la mise en œuvre du plan de formation 2022 et de permettre aux agents de participer aux formations qu'ils avaient demandées.

En 2023, le plan de formation se déploiera en facilitant l'accès aux agents du nord de la Seine-et-Marne en mobilisant des locaux situés à Meaux, pour plus d'égalité. Un parcours de formation dédié à la prévention de la corruption, faisant suite à l'adoption de la charte de déontologie, est prévu.

Un dispositif d'accompagnement et d'information tout au long de la vie professionnelle

Le Département poursuit sa politique d'accompagnement et d'information des agents tout au long de la vie professionnelle, de l'entrée dans la collectivité jusqu'à la retraite, avec deux dispositifs :

- → la mission communication évènements (MCE) qui organise et jalonne le parcours de sessions d'accueil, de cérémonies (remise de médaille, retraités) et séminaires (retraite),
- → les ateliers « DRH à votre écoute » pour faire connaître l'ensemble des dispositifs RH déployés par la collectivité (en 2022 ateliers sur le régime indemnitaire, l'aide complémentaire santé, la fiche de poste, la retraite, le « Qui fait quoi » à la DRH).



...Et aussi... l'accueil des jeunes apprentis et stagiaires au sein des services du Département (cf. § L'égalité des droits au travail).

Santé, sécurité et bien-être au travail, facteur d'épanouissement



Des actions pour prévenir les risques professionnels et protéger les agents

Les actions de prévention des risques professionnels et de protection des agents se poursuivent, toujours suivant les 3 axes mis en œuvre par les préventeurs : formation des agents à la prévention des risques (au total 3 656 agents formés), ergonomie et aménagements de postes (93 aménagements de postes pour environ 65 300 €), médecine professionnelle (83 visites médicales) dont reconnaissance des maladies professionnelles, l'évaluation des risques professionnels et le suivi de la mise en œuvre d'actions correctrices).



La prise en charge par le Département de la gestion des vêtements de travail des agents des collèges publics

Afin de garantir à l'ensemble des agents départementaux des collèges un équipement homogène et de qualité, le Département a décidé en 2022 de prendre à sa charge la gestion matérielle et financière des vêtements de travail des 1500 agents répartis dans les 129 collèges publics. Il est prévu un équipement progressif des agents, sur un an à compter de l'été 2023. Le fournisseur sélectionné par le Département effectue l'assemblage et la fabrication de ses vêtements en Europe (principalement en Bulgarie), ce qui limite l'empreinte carbone. Le Département a exigé un grammage de tissu suffisant pour garantir une bonne tenue dans le temps et donc diminuer le besoin de renouvellement, et la bonne prise en compte des normes françaises et communautaires en vigueur au moment de la notification de chaque bon de commande.

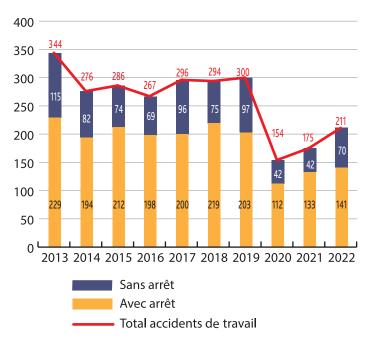
Les agents en situation de souffrance au travail bénéficient de dispositifs d'écoute.

Depuis 2020, le nombre d'accidents du travail montre une tendance à la hausse sur les 3 dernières années, une hausse portée en 2022 en grande partie par les accidents sans arrêt. À l'inverse, le nombre de fiches de signalement est en baisse.

Nombre de fiches de signalement



Nombre d'accidents de travail



En 2023, un nouveau projet sur la prévention des violences externes sera mis en place. Afin de toucher un plus grand nombre d'agents, des actions collectives en accompagnement social seront développées (prévention des addictions, accès logement, l'accompagnement au numérique pour les publics les plus éloignés), et une permanence sera installée à Meaux pour les agents situés dans le nord du département.



...Et aussi... l'accompagnement des agents tout au long de leur vie professionnelle, la prévention santé des agents en situation de handicap ou d'inaptitude professionnelle (cf. § L'égalité des droits au travail).

Une politique pour aider à concilier vie professionnelle et vie personnelle

L'action sociale pour améliorer la condition de vie des agents

Afin de permettre aux agents de concilier au mieux la vie professionnelle et la vie personnelle, le Département met en œuvre une politique d'action sociale regroupant l'attribution de prestations sociales (dématérialisation en cours depuis 2022 avec le « Portail RH »), l'accompagnement social des agents en difficulté, et le Comité des œuvres sociales (COS). Le Département dispose d'un contingent de logements dans le parc social de Seine-et-Marne dont il fait bénéficier ses agents.

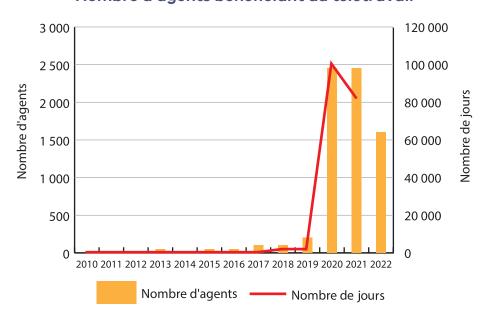
En 2022, le budget consacré à l'action sociale est en baisse, avec un montant d'environ 4,4 M€ (6,1 M€ en 2021), dont 73 % pour les prestations sociales et 27 % pour le COS.

Le télétravail objet de conventions annuelles

Le télétravail favorise, en général, une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Il permet aussi de réduire les déplacements domicile / travail (gain de temps et moins de frais de carburant, généralement moins d'émission de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, moins de risque d'accidents de trajet, etc.) et de limiter certains vecteurs de stress (fatigue de la conduite, désagréments des transports en commun, etc.).

Depuis 2022, des conventions annuelles de télétravail peuvent être mises en place sur demande de l'agent, dès lors que sa mission est compatible avec ce mode de fonctionnement (certaines catégories ne le sont pas comme les agents des collèges, d'exploitation des routes, les agents d'accueil, etc.), et que l'agent est équipé du matériel adéquat (dotation en priorité en ordinateur portable des agents ayant signé une convention de télétravail). Ce mode de travail suppose le déploiement d'outils numériques tels que l'accès à distance au réseau et la mise à disposition des logiciels métiers. 1 663 agents ont bénéficié du télétravail en 2022.

Nombre d'agents bénéficiant du télétravail





...Et aussi... Un Département innovant et très engagé dans sa transformation numérique.

Une diminution du taux d'absentéisme

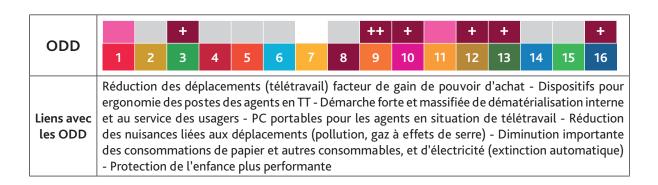
L'absentéisme peut ordinairement constituer un indicateur du niveau de bien-être au travail. Après une hausse constatée depuis 2019, l'année 2022 montre un taux qui diminue de près d'un point comparé à 2021.

Taux d'absentéisme



RÉDUIRE LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE L'ACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT ET L'ADAPTER **AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Une accélération de la transformation numérique du Département



Des dispositifs déployés massivement pour installer le travail et les échanges à distance

La transformation numérique du Département a été initiée en 2018 tout d'abord dans les domaines du social. Ainsi, le Département a été le premier en France à avoir totalement dématérialisé la gestion du dossier de l'enfant. La crise sanitaire a conduit à l'accélérer et la massifier pour maintenir le service aux usagers et l'activité des services. Cette évolution a des impacts positifs sur les émissions liées aux déplacements (réduction des gaz à effet de serre, des polluants atmosphériques, des nuisances sonores), sur la qualité de vie des agents et leur pouvoir d'achat (frais de transports).

En 2022, l'équipement de tous les sites pour la visio-conférence a été achevé. À noter que la cyberattaque subie en novembre 2022 a conduit à arrêter l'usage des bureaux virtuels permettant l'accès à distance aux sessions de travail, dans l'attente d'une solution sécurisée pour la remise à disposition du service à horizon fin 2023. Cette situation a aussi retardé la dotation prioritaire aux agents ayant une convention de télétravail d'un ordinateur portable, une action du Département qui permet de lutter contre la fracture numérique des agents.

Dans un objectif de sobriété énergétique, un dispositif d'arrêt automatique et forcé des ordinateurs chaque soir à heure fixe sera mis en place en 2023.

Des environnements de serveurs fortement sollicités lors des fortes chaleurs estivales

La technologie de déploiement de serveurs utilisée, dite de serveurs virtuels, entraîne des économies de ressources (soit une préservation de ressources non renouvelables et notamment de métaux rares dont l'extraction a un coût social souvent élevé), en revanche, elle conduit à solliciter davantage les serveurs en place soit une hausse des consommations électriques et des besoins de froid. Ces derniers ont accéléré le vieillissement des climatiseurs en place, qui ont été remplacés par des matériels moins énergivores et plus performants. La chaleur fatale produite par les serveurs n'est aujourd'hui pas valorisée.

Un patrimoine bâti progressivement moins énergivore, plus sain et moins vulnérable au changement climatique



Un Schéma directeur de l'énergie engagé par le Département

La plupart des bâtiments sont soumis au « décret tertiaire », qui vise à réduire progressivement les consommations d'énergie des bâtiments avec des objectifs chiffrés. En 2022, le Département a poursuivi l'élaboration de son Schéma directeur de l'énergie (SDE), lancé en 2021, pour identifier et programmer les actions à mettre en place sur les bâtiments soumis au décret. Elles sont réparties selon 4 axes :

- → agir sur les systèmes : généralisation des Contrats de Performance Energétique (financement, actions sur la chaleur renouvelable, développement d'un outil GMAO, système informatique du management de l'énergie), amélioration de la qualité de l'air intérieur, réduction des consommations d'eau, auto-consommation d'énergie renouvelable;
- → agir sur le bâti : amélioration de la performance énergétique et du confort d'été des bâtiments ;
- → agir sur les achats en les rendant plus performants ;
- → agir sur les usages : mobilité durable, sensibilisation, professionnalisation des agents d'entretien technique.

En 2023, le plan d'action sera complété, le plan de communication et les principes de gouvernance seront précisés.

Des objectifs ambitieux du décret tertiaire nécessitant une mobilisation de moyens importants

Le Département gère environ 200 bâtiments dont 129 collèges. La consommation d'énergie totale est estimée en moyenne en 2022 à 140,4 kWh ep/m². À titre comparatif, le niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC) correspond, pour le climat observé en Seine-et-Marne, à une consommation cible dans le neuf de 65 kWh ep/m².

Le gaz est la principale source d'énergie utilisée dans les bâtiments, avec environ 71 % des consommations. L'électricité occupe quasiment la part restante, la consommation de fioul étant marginale. L'électricité était à 100 % « verte » (origine renouvelable) en 2021 et pour des raisons liées aux marchés passés, elle ne l'était plus en 2022. Elle devrait de nouveau l'être à partir de 2024.

Un engagement du Département renouvelé pour des bâtiments vertueux

La qualité environnementale des bâtiments

En 2022, 1 collège a été certifié Haute qualité environnementale (HQE), portant le nombre de bâtiments HQE à 7 dont 6 collèges. 7 bâtiments sont en cours de certification.

Par ailleurs, en réponse à l'obligation de surveillance de la qualité de l'air dans certains établissements sensibles recevant du public, avec mesures correctives en cas de dépassement des valeurs réglementaires, le Département a poursuivi en 2022 son programme, en s'appuyant sur son Laboratoire départemental d'analyses. Des évolutions réglementaires survenues en 2022, par rapport à des nouvelles modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public vont nécessiter une réflexion en 2023 sur la façon d'y répondre.

Des actions sont aussi menées pour un entretien des bâtiments plus écologiques.

L'alimentation par des énergies renouvelables

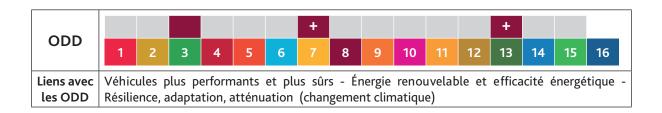
En 2022, 2 collèges sont chauffés par une chaudière biomasse (hors réseau de chaleur) et un collège par géothermie. Le Département mène depuis quelques années une politique de raccordement aux réseaux de chaleur urbain (RCU) pour les collèges et autres bâtiments (HABITAT77, SDIS77, etc.), qui permettent un meilleur contrôle de la performance des équipements. L'alimentation des réseaux par des ressources d'origine renouvelable (biomasse, géothermie, etc.) répond aux enjeux « climat» tout en permettant de bénéficier d'une TVA réduite à 5,5 % pour tous les bâtiments raccordés (bâtiments publics, logements, etc.). L'Arrêté du 13 avril 2022 est venu préciser le décret tertiaire et renforcer le choix du Département de privilégier les RCU. 23 collèges, dont 3 en 2022, sont raccordés à un réseau de chauffage urbain, alimenté en tout ou partie par des énergies renouvelables : 10 d'entre eux bénéficient d'un taux d'incorporation d'énergies renouvelables entre 76 % et 100 %, 6 entre 62 % et 70 %, et 1 de 35 %.

Plus généralement, le Département favorise les solutions avec énergie renouvelable dans ses nouvelles constructions et lors des réfections de chaufferie, dans le cadre des contrats de performance énergétique (CPE) par exemple. Le nombre de CPE en cours en 2022 est de 55 et a permis 13,4 % d'économie de gaz sur l'année.

Un renouvellement des équipements

Depuis 2019, les néons et ampoules hors d'usage sont systématiquement remplacés par des ampoules basses consommation (led ou fluo-compact). Les usagers ont globalement apprécié ces remplacements pour leur qualité d'éclairage, de confort visuel, d'esthétique, de modernité, etc.

Des véhicules pour les activités du Département progressivement plus propres et moins dépendants des énergies fossiles



Un mix énergétique adapté aux catégories et usages des véhicules

Les flottes de véhicules du Département sont composées à la fois de véhicules légers, utilitaires ou non, utilisés pour les missions courantes des agents, le transport de petit matériel, les événements ou encore pour l'entretien des routes, et de poids lourds (camions et tracteurs), utilisés principalement pour la gestion des routes et des espaces naturels sensibles. Le Département s'est engagé dans un processus de mutation de sa flotte vers des véhicules propres, avec des choix stratégiques dépendant de la typologie des véhicules, de leur utilisation et du maillage départemental des points d'avitaillement (bornes électriques, stations publiques d'avitaillement au bioGNV, etc.).



La loi climat et résilience 2021 impose aux collectivités territoriales gérant un parc de plus de 20 véhicules dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes d'incorporer des véhicules à « faibles émissions » lors du renouvellement annuel de leur flotte, avec des seuils croissants jusqu'en 2030. Jusqu'en 2024, le seuil est fixé à 30 % et atteindra 70 % en 2030.

La flotte de véhicules légers (hors entretien des routes)

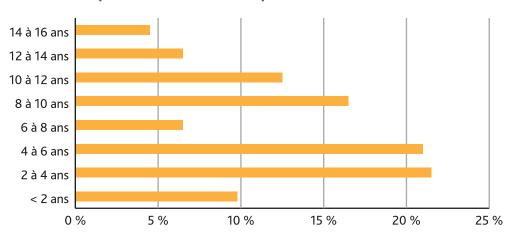
Environ 53 % des véhicules légers (hors entretien des routes) ont 6 ans ou moins. Le Département entretient une politique de renouvellement de son parc de véhicules légers et utilitaires légers. En 2022, suivant la tendance déjà observée les années précédentes, le nombre de véhicules continue de croître et une baisse notable de la consommation de carburant a eu lieu. Elle est en partie due au remplacement d'un nombre important de véhicules âgés de plus de 15 ans.

En 2022, la flotte de véhicules légers du Département est composée de 653 véhicules motorisés, avec une part légèrement supérieure de véhicules diesel par rapport aux véhicules essence, les énergies fossiles restant très largement dominantes dans le mix (91,5 %, stable par rapport à 2021). Pour alimenter les véhicules électriques dont le nombre de véhicules est stable (49 véhicules), 9 nouvelles bornes de recharge électrique ont été installées en 2022 sur des sites départementaux, portant leur total à 55. 10 nouveaux véhicules électriques ont été commandés en 2022.

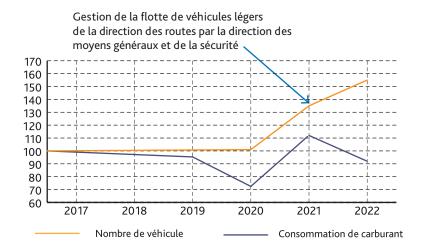
Au-delà des véhicules électriques, le Département s'est positionné sur l'acquisition de véhicules hybrides (ou hybrides rechargeables), plus polyvalents et mieux adaptés aux longues distances. En 2022, 6 véhicules hybrides composent la flotte du Département contre 5 en 2021, le Département étant confronté aux difficultés d'approvisionnement de ces véhicules à l'échelle nationale. Le choix des véhicules hybrides tient compte de leur niveau de rejet de CO₂ (inférieur à 60 g/Km pour être considérés comme des véhicules à faibles émissions suivant la réglementation).

La piste des véhicules au bio gaz naturel pour véhicule (bioGNV) est également explorée, en cohérence avec la politique départementale en faveur de la méthanisation. Cependant le maillage de stations publiques actuel n'est pas encore assez développé pour envisager la mutation des flottes des véhicules légers et peu de modèles existent pour cette catégorie de véhicule.

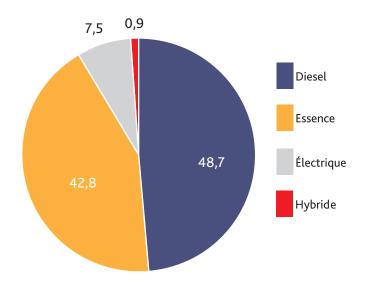




Évolution du parc de véhicules légers et des consommations associées en 2022 (diesel et essence cumulés)



Typologie de la flotte départementale en % en 2022 (véhicules légers)





La mise en place de formation à l'éco-conduite

En 2022, le service auto-mobilités s'engage dans une démarche de formation à la conduite ECO/ZEN (éco-conduite/conduite apaisée), 2 chauffeurs sont habilités formateurs internes et assureront la formation d'agents départementaux sur volontariat, à partir du second semestre 2023.

La flotte pour l'entretien des routes départementales

Les alternatives au diesel des véhicules lourds, utilisés principalement pour l'entretien des routes, doivent disposer d'une autonomie et d'une puissance suffisantes au vu de leur usage. Dans le cadre de ses initiatives en faveur du développement durable, le Département a engagé une démarche d'acquisition de poids lourds au bioGNV depuis 2021. Après la réception fin 2021 de 2 camions de 26 tonnes roulant au bioGNV, 2 nouveaux camions, avec nacelle ont été commandés. Ils seront reçus en 2023. Ce carburant permet de diminuer de 80 % les émissions de CO₂, la quasi-totalité des particules fines et 50 % des oxydes d'azote (NOx) par rapport à un véhicule diesel respectant la norme Euro VI, et également une diminution des nuisances sonores. L'objectif de la direction des routes est de se doter de 10 camions fonctionnant au bioGNV, à horizon 2026.

276 véhicules sont utilisés pour l'entretien des routes (hors véhicules légers), tous fonctionnant au diesel hormis les 2 camions au bioGNV. 34 % sont âgés de moins de 5 ans. La consommation de carburant (essence des voitures affrétées à la direction des routes et diesel) de la direction des routes est de 835 525 litres en 2022. La consommation des 2 camions au bioGNV du parc est de 4 933 kg en 2022. Par ailleurs, 4 bornes de recharge électrique sont installées au niveau du Parc.

Une politique de prévention et valorisation des déchets issus des activités du Département



Suivant la réglementation européenne transposée dans le droit français, la prévention et la réduction de la production et de la nocivité des déchets sont prioritaires dans les politiques « déchets ». La prévention des déchets, qui permet de limiter l'utilisation des ressources et les pressions sur les milieux, est l'un des axes importants de l'économie circulaire. Ensuite, la gestion des déchets produits doit respecter la hiérarchie des modes de traitement : préparation en vue de la réutilisation, recyclage, autre valorisation notamment énergétique, et enfin en dernier recours (dans un cadre de plus en plus restreint réglementairement), l'enfouissement.

Des actions pour la réduction et la valorisation des déchets

La réduction des gisements passe par deux familles d'actions : prévenir la production de déchets d'une part et allonger le cycle de vie des objets d'autre part, pour retarder le plus possible leur entrée dans le statut de déchets. Par exemple concernant le mobilier des services départementaux, son redéploiement est favorisé avant toute commande.

Au vu des obligations de tri des déchets et suite au nouveau marché de collecte de papiers passé fin 2021, un conventionnement progressif est en cours avec les services publics de collecte de déchets ménagers et assimilés du territoire pour la collecte séparative des ordures ménagères et déchets recyclables pour la plupart des établissements administratifs du Département.

Vers une empreinte papier allégée

Le papier est le premier consommable de bureau. Cette consommation a un coût économique et également environnemental (déforestation, émissions de CO₂ liées au process de fabrication, produits pour le blanchiment du papier, transport, conditionnement, etc.). Le Département dépasse les objectifs réglementaires fixés (loi de Transition Énergétique de 2015) concernant l'origine du papier (100 % du papier blanc certifié PEFC ou FSC, et/ou écolabellisé).

Les quantités consommées ont un rythme de diminution qui reste modéré (53,5 tonnes de papier blanc achetées en 2022, contre 55 tonnes en 2021 et 57,5 tonnes en 2017). Le taux de valorisation est important, avec pour cette année 42,5 tonnes de papier recyclé.

Afin de limiter les besoins et les impacts de ces consommations de papier vierge, deux familles d'action sont en cours de mise en place :

- → la dématérialisation des procédures, qui en outre limite les émissions de gaz à effet de serre (GES) par la diminution des besoins de déplacement : elle vise les procédures internes et externes, y compris dans les relations avec l'usager, notamment dans le domaine du social (aide sociale à l'enfance, protection maternelle et infantile, etc.);
- → l'optimisation des impressions: Le service impression du Département est labellisé par la marque Imprim'Vert (depuis 2013), attribuée sur la base d'un cahier des charges pour diminuer l'impact environnemental de l'activité d'impression (gestion des produits dangereux, non utilisation de produits toxiques, sensibilisation des agents, suivi des consommations énergétiques, etc.). Depuis 2019, une politique d'impression homogène est appliquée à l'ensemble du parc de périphériques, avec des imprimantes multifonctions en réseau en remplacement des imprimantes individuelles, et des impressions par défaut en noir et blanc et en recto/verso, etc. Fin 2020, le Département a mis en place la plateforme Mozaïc77 dans ses établissements administratifs, afin de centraliser les demandes liées aux besoins en papèterie et ainsi en optimiser la gestion (point d'entrée unique, suivi, glossaire, etc.). Ce service, étendu aux agents nomades et à des partenaires de la collectivité depuis fin 2021, a été suspendu à cause de la cyberattaque mais reprendra dès que possible. Pour 2023, il est également prévu, pour les sites volontaires, un dispositif de confection de blocs-notes à partir des papiers imprimés en une face.

Une valorisation constante des anciens équipements électroniques

La production des matériels électroniques et numériques a une empreinte carbone particulièrement forte et est consommatrice de métaux et de terres rares extraites notamment en Afrique et en Asie dans des conditions socio-environnementales locales parfois peu regardantes. Ces ressources font aussi l'objet de tensions géopolitiques croissantes.

Les déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE) et cartouches d'imprimantes produits par l'Administration sont collectées à des fins de valorisation. Concernant les ordinateurs, le Département continue sa politique de réemploi, solution encore plus durable que le recyclage (moins d'énergie consommée, réduction de la fracture numérique), par le don à des associations ou écoles.

Les premières concrétisations pour une restauration collective durable

Environ 760 tonnes de déchets alimentaires (préparation des repas, restes d'assiettes, pain) sont produites chaque année par les collèges publics seine-et-marnais dotés d'une restauration collective.

Afin de prévenir la production de ces biodéchets dans les cantines des collèges, ce qui constitue la priorité, le Département a mis en place en interne une formation « Restauration durable et responsable » à destination des chefs de cuisine et seconds de cuisine. Toujours dans une optique de prévention au niveau des collèges publics, le Département s'attache à intégrer dans ses marchés une gestion rationnelle des déchets et une détermination de la nature et de l'étendue des besoins avec précision, en prenant en compte les objectifs de développement durable. De plus, plusieurs collèges s'attachent à œuvrer pour limiter et réduire le gaspillage alimentaire (sensibilisation des demi-pensionnaires, optimisation du self et de la présentation des plats, consultation des élèves sur les menus, etc.).

Les restaurations des collèges publics de Seine-et-Marne sont, pour l'écrasante majorité, équipés de tables de tri modulables fournies par le Département, qui servent à séparer les déchets valorisables (cartons, plastiques, etc.) du reste des déchets (restes alimentaires, os, peaux de fruits, etc.).



La loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC de 2020) impose le tri à la source, pour leur valorisation, des déchets alimentaires pour l'ensemble des entreprises et administrations:

- → Pour les établissements produisant plus de 10 t. de biodéchets depuis 2016
- → Pour les établissements produisant plus de 5 t. de biodéchets depuis 2023
- → Pour tous les établissements, peu importe leur quantité produite, à partir du 1er janvier 2024 L'obligation de tri à la source des déchets alimentaires concernera également les particuliers à partir du 1^{er} janvier 2024, cela concerne donc tout le monde directement.

Quelques collèges utilisent aussi les tables de tri pour alimenter leur composteur (installé à leur propre initiative et/ou celle d'un syndicat de collecte des déchets). Une solution progressive pour l'ensemble des collèges est en cours de mise en place par le Département, incluant pour chacune d'elle la sensibilisation et la formation des agents.

- → Pour les plus gros producteurs de déchets alimentaires (environ 10 t produites par an) soit environ 15 collèges, le Département a mis en place en juin 2021 un marché de collecte de ces déchets. Collectés par un prestataire, ils sont valorisés en unités de compostage ou de méthanisation. Ce prestataire est une entreprise solidaire d'utilité sociale, employant pour des postes de chauffeurs et d'éco-animateurs des personnes en réinsertion. Le déploiement se poursuivra en 2023 puis 2024.
- → Pour les autres établissements, le Département est en réflexion sur l'assortiment de solution à adopter, selon le type d'établissements (et sa localisation, notamment) entre la collecte en porte à porte et le compostage autonome. Ces choix impliquent à la fois des impacts financiers et organisationnels importants. Concernant cette deuxième solution, une expérimentation est toujours prévue avec quelques collèges volontaires, bien que fortement retardée en raison notamment de la gestion du COVID et suite à un premier appel d'offre infructueux.



La collecte des déchets alimentaires des collèges se chiffre et s'étend Le Département, et les gestionnaires des collèges, ont accès à une comptabilité distincte de leur tonnage de déchets alimentaires collectés à chaque passage. Ce sont environ 165 tonnes de déchets alimentaires qui ont été collectés et valorisés sur l'année scolaire 2021-2022, permettant de produire du fertilisant naturel pour l'équivalent de plus de 130 terrains de tennis. Le Département avait pris soin de privilégier pour cette prestation des collectes par camions roulant au biogaz (en cohérence avec la politique départementale CapMétha77), constituant ainsi une boucle vertueuse : la production 2021-2022 a permis la production de l'équivalent nécessaire pour une centaine d'allers-retours Paris-Marseille en camion roulant au biogaz. Ce mode de transport durable permet aussi de moindres émissions de particules et de CO2, et génère de faibles bruits. Pour la rentrée 2023, le Département prévoit de faire étendre les collectes de déchets alimentaires à 15 autres collèges publics, dont les productions ont été estimées pour chacun à entre 8 et 10 tonnes par an.



...Et aussi... Une plateforme d'approvisionnement pour une alimentation durable valorisant la production locale.

Un entretien des locaux moins impactant pour l'environnement et la santé des agents

En 2022, le Département poursuit la mise à disposition de matériel de lavage par mécanisation (aspirateurs, auto-laveuses, mono-brosses) permettant de limiter l'usage de détergent et contribuant à prévenir les troubles musculo-squelettiques (TMS) : 17 collèges ont ainsi été équipés en auto-laveuses.

Le Département a mis en place une formation interne pour l'application de la méthode de nettoyage par pré-imprégnation, qui permet des économies d'eau (679 L/jour de lavage/collège), la limitation de l'usage du détergent (grâce aux microfibres des bandeaux de lavages, permettant de ne laver qu'à l'eau claire), et contribue à prévenir les TMS (grâce au balai ergonomique et à l'ergonomie du « kit vitre »). À ce jour, 26 collèges utilisent cette méthode. En 2022, 11 collèges ont investi en chariots adaptés et petits matériels de ménage, pour un montant total de 75 671 €.

Les marchés d'externalisation de l'entretien des collèges comportent des clauses imposant au titulaire de limiter les consommations de ressources non renouvelables, les pollutions des milieux et l'utilisation de substances dangereuses, et faciliter la gestion des déchets.

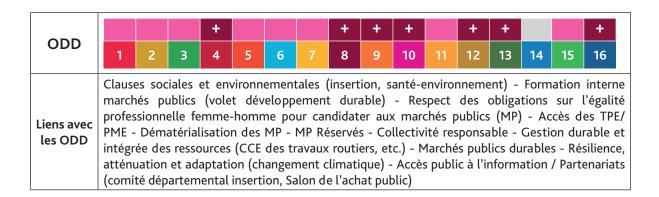
Une gestion durable des matériaux des routes départementales

Depuis près de 15 ans, le Département s'est engagé dans une gestion vertueuse des routes départementales, et plus particulièrement concernant les matériaux. Ainsi, les expérimentations conduites puis appliquées à l'ensemble du réseau, lui ont permis d'atteindre et même de largement dépasser la plupart des objectifs fixés par la loi de Transition énergétique pour la croissance verte de 2015 (valorisation des matériaux et utilisation de matériaux recyclés). Le Département diffuse ces bonnes pratiques de démarches environnementales par des formations auprès des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, notamment en partenariat avec Ensemble77. Un cahier des clauses environnementales (CCE) est intégré dans les dossiers de consultation des entreprises pour les marchés passés par le Département pour les travaux de voirie, un outil essentiel au respect des engagements pris (voir « La commande publique responsable »).



...Et aussi... Une politique pour une mobilité adaptée à la diversité des contextes et aux besoins des Seine-et-Marnais.

La commande publique, levier majeur pour des marchés responsables



En 2022, la commande publique départementale représente 162 M€ pour 140 marchés conclus. Pour les dossiers à enjeux, des comités d'achats sont mis en place avec les élus pour définir la stratégie d'achat en amont de la procédure. 5 comités d'achats se sont tenus en 2022.

Par ailleurs, tous les agents de la direction des achats publics (DAP) sont aussi formateurs internes. La formation d'initiation aux marchés comprend un volet achat durable. 149 journées de formations internes ont été dispensées en 2022, occasion de rappeler les enjeux de développement durable.

Des marchés socio-responsables

Pour 2023, le Département prévoit un Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) pour définir les objectifs d'achats durables (en cohérence avec le Plan national des achats durables) et en déterminer les modalités d'évaluation de résultats.

Les clauses d'insertion sociale

Les clauses d'insertion sociale consistent à réserver au moins 5 % du nombre d'heures liées à un marché à des personnes éloignées de l'emploi. Au Département, elles concernent les marchés de travaux les plus importants (à partir de 214 000 € HT), et certains marchés de services (nettoyages de locaux, traiteurs, entretien des ENS, marchés informatiques, etc.). L'intégration de clauses sociales a continué de se développer en 2022 avec 30 % de marchés concernés (29 % en 2021 et 19 % en 2020), soit près de 39 700 heures de travail ayant bénéficié au public éloigné de l'emploi (+ 26 % par rapport à 2021).

Initiatives 77, organisme associé du Département chargé de promouvoir toutes les actions de nature à favoriser l'insertion professionnelle, a reçu en 2022 l'agrément Entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS).

Les marchés réservés

Dans le cadre de sa politique d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, le Département a effectué des actions de sensibilisation des agents sur les achats réservés. Les directions ont bénéficié également d'une assistance renforcée : organisation de webinaires pour présenter les outils digitaux et le réseau GESAT.

En 2023, le Schéma départemental du handicap (2023-2027) inclura la question du handicap dans l'achat public.



... Et aussi... Un Département employeur plus attractif et juste.

Le développement d'actions pour l'accès des petites et moyennes entreprises aux marchés publics

Contribuer à l'économie locale par les marchés publics départementaux est un objectif du Département, pour la consolidation et la création des emplois en Seine-et-Marne. La part des dépenses attribuées à des fournisseurs Seine-et-Marnais continue sa hausse, avec un taux de 48 % en 2022 (contre 46 % en 2021 et 30 % en 2020), représentant 78 M€ pour 539 entreprises.



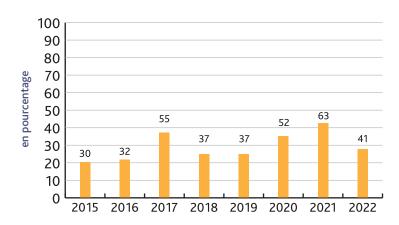
Le 1er salon de l'achat public du Département

Le Département a organisé en 2022 son 1er salon de l'achat public départemental (Département et autres collectivités), afin de développer l'attractivité de la commande publique, et de donner de la visibilité aux entreprises sur les démarches d'achat ainsi que la programmation des marchés de la collectivité. Les près de 150 personnes qui ont participé à l'événement ont aussi été informées des enjeux en matière de développement durable (insertion sociale, avec la participation d'Initiatives 77 et dématérialisation) au travers des ateliers proposés et d'une table ronde. Au vu de l'intérêt important des acteurs pour ce salon, le salon de l'achat public départemental sera désormais un rendezvous annuel d'information et d'échange entre le tissu économique et les acheteurs publics seine-et-marnais.



Des clauses environnementales pour des marchés éco-responsables

Part de marchés publics avec clause environnementale (%)



En 2022, plusieurs marchés ont fait l'objet de stratégies d'achat pour limiter leur impact environnemental :

- → acquisition et maintenance des abris voyageurs du Département, équipés de panneaux photovoltaïques, d'éclairage LED, d'autocollants anticollision pour oiseaux, avec prise en compte du critère environnemental de 10 % dans le jugement des offres ;
- → fournitures de cartes accréditives de recharge sur borne électrique pour les agents de la collectivité se déplaçant en véhicule électrique;
- → diagnostic structure dans les collèges et autres bâtiments départementaux, avec des investigations mutualisées pour limiter les déplacements et des investigations non destructives.

Dans le cadre du Schéma directeur de l'énergie, des niveaux minimums de performance sur les équipements de cuisine, informatiques et électriques (hors luminaires) ont été intégrés, en lien avec le décret tertiaire.



Adaptation à l'inflation et facilitation d'accès pour les PME/TPE

Dans le contexte actuel d'inflation de certaines matières premières, une nouvelle circulaire sur l'exécution des contrats de la commande publique a été publiée le 3 octobre :

- → possibilité de résilier le contrat à l'amiable faute d'accord sur les conditions de poursuite du contrat :
- → gel des pénalités contractuelles tant que l'entreprise est dans l'impossibilité de s'approvisionner dans des conditions normales en raison des circonstances extérieures à l'entreprise;
- → possibilité de conclure une convention d'indemnisation de l'entreprise lorsque celle-ci est confrontée à des pertes anormales provoquées par des circonstances imprévisibles ;
- → possibilité de modifier les seules clauses financières des contrats pour compenser les conséquences des hausses imprévisibles de certains coûts d'approvisionnement des entreprises prestataires ;

Afin de faciliter l'accès aux PME/TPE à la commande publique, l'arrêté du 22 décembre relatif à la dématérialisation a fixé la liste des formats, normes et nomenclatures dans lesquelles les données essentielles des marchés publics doivent être publiées ainsi que les modalités de leur publication ou de communication.

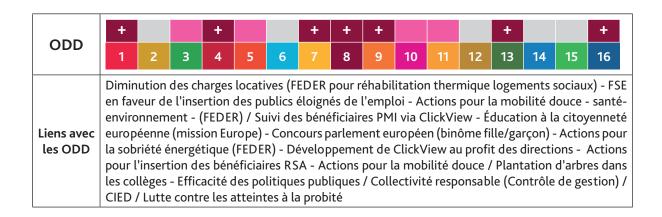




Bilan des politiques publiques conduites en direction des territoires



L'optimisation des politiques départementales par le contrôle de gestion et la mobilisation des fonds européens



Un développement du service du contrôle de gestion pour une meilleure prise en charge des usagers

Le contrôle de gestion a pour but d'apporter :

- → un éclairage sur des sujets d'ordre financiers, organisationnels ou partenariaux ;
- → de développer des outils de pilotage et de suivi des priorités en fournissant notamment des reportings mensuels aux décideurs pour orienter leurs actions.

Son développement a été conforté en 2022 avec un renforcement des moyens humains. Plusieurs audits/ études ont été réalisés auprès des services et de leurs partenaires ainsi que plusieurs dizaines d'analyses financières, notamment dans le domaine de la protection de l'enfance. Le service les accompagne également de manière récurrente en réalisant l'analyse financière de ses principaux partenaires, des analyses de coûts, par exemple pour le compte du laboratoire départemental d'analyse, ainsi que le contrôle interne du Fond social européen (FSE). Ces fonds européens devront être utilisés pour l'insertion des bénéficiaires du RSA.

Le pôle décisionnel créé en 2020 a continué au premier semestre d'étoffer son offre d'applications décisionnelles permettant de piloter un plus grand nombre d'activités et d'apporter une meilleure prise en charge des usagers. Les applications MDPH, PMI et indicateurs DGAS ont été mises à disposition des services.

Une mission Europe contributrice d'une citoyenneté européenne

La mission Europe a continué de mobiliser des fonds européens pour le compte du Département en contractualisant avec la région une enveloppe de 5,2 M€ du fonds européen de développement régional (FEDER). Ainsi, la mission Europe a accompagné Habitat 77 pour la rénovation thermique de logements pour une subvention d'1,3 M€ de FEDER et a porté un projet portant sur les mobilités douces pour une subvention FEDER demandée de 2,8 M€.

Le fonds social européen (FSE) permet quant à lui, de financer des actions en faveur du secteur social, et plus particulièrement de l'insertion, notamment des bénéficiaires du RSA. En 2022, le montant des remboursements FSE au Département a atteint le chiffre de 4,2 M€.



EUROPE DIRECT

La mission Europe, à travers son centre Europe direct Seine-et-Marne, continue de développer ses actions de sensibilisation à la question européenne envers la population dans le cadre de stands sur les marchés ou au cours de manifestations culturelles et sportives (Randonnées des 3 châteaux, Tour de France cycliste féminin) mais aussi envers les jeunes dans les collèges à travers la deuxième édition du Seine-et-Marne concours « Parlement européen des collégiens ».

Le concours « En route pour l'Europe » à destination des jeunes Seine-et-Marnais

La 2e édition du concours « Parlement européen des collégiens » a été marquée par un engouement d'un plus grand nombre de collèges. En 2022-2023, ce sont 13 classes de 7 collèges qui y participent, ce qui permet à Europe direct Seine-et-Marne de sensibiliser à la citoyenneté européenne un plus grand nombre de jeunes. Les élèves les plus convaincants permettent à leurs classes de gagner un voyage de 2 jours à Bruxelles pour découvrir les institutions européennes et une sortie à Europa expérience (à Paris), où les jeunes peuvent découvrir de manière ludique et virtuelle les institutions européennes. Cette action répond à plusieurs objectifs : sensibiliser les jeunes à la citoyenneté, à l'histoire et aux institutions européennes mais permet également d'aborder des problématiques comme l'égalité des droits. C'est également l'occasion de développer l'art oratoire et la prise de parole en public.



Europe direct travaille pour 2023 à élargir les cibles de ses actions de sensibilisation (écoliers des zones REP+, zones rurales en s'appuyant sur le réseau des médiathèques). Par ailleurs, une démarche de plantations d'arbres dans les collèges est en développement (démarche européenne « 3 milliards d'arbres en 2030 »), ainsi que des informations sur les conséquences de la guerre en Ukraine et le rôle de l'Union européenne.

1,4 MILLIONS DE SEINE-ET-MARNAIS: UN CAPITAL HUMAIN À FAIRE FRUCTIFIER

Avec plus de 1 400 000 habitants, la Seine-et-Marne se classe en 2017 au 10e rang national et au 1er rang francilien des départements pour sa dynamique démographique. Ainsi, chaque année, le département accueille plus de 12 500 nouveaux habitants. C'est un département jeune, 30 % des nouveaux résidents étant de jeunes ménages avec enfants. Pour autant, à l'image de ce qui s'observe à l'échelle nationale, la Seine-et-Marne connait aussi un fort vieillissement de sa population. D'ici 2030, la part des plus de 60 ans devrait augmenter de près de 40 %. Il est donc crucial pour le Département de pouvoir répondre aux besoins générés par cette spécificité démographique (actions en faveur de la petite enfance et des jeunes, de la parentalité et des personnes âgées), et également aux besoins des Seineet-Marnais les plus fragilisés. Le Département, dont le rôle de chef de file de l'action sociale a été reconfirmé par la loi NOTRe (2015), y consacre la moitié de son budget de fonctionnement et plus du tiers de ses effectifs.

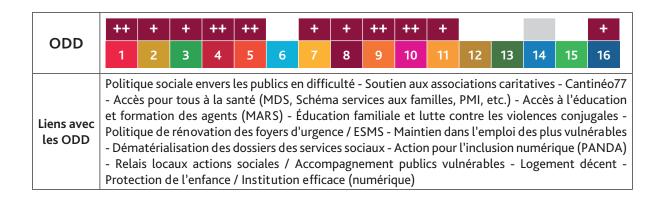
Pour répondre à cette singularité, la stratégie du Département est fondée sur 3 grands axes:

- → adapter les solidarités aux attentes des Seine-et-Marnais ;
- → investir dans la formation des jeunes et des actifs Seine-et-Marnais d'aujourd'hui et de demain ;
- → garantir un accès équitable aux services de proximité.

Le Département, chef de file de l'action sociale, avec le Schéma des solidarités et l'évolution du travail social

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- → adapter les solidarités aux attentes des Seine-et-Marnais ;
- → garantir un accès équitable aux services de proximité.



Un Schéma des solidarités socle des nouveaux schémas sectoriels

Chef de file des solidarités, le Département définit, pilote et met en œuvre les politiques d'aide et d'action sociale et médico-sociale.

Le schéma des solidarités 2019-2024 coordonne les actions des différents partenaires dans une logique de synergie, de coopération et de transversalité. Il traite de l'accès aux modes d'accueil, l'articulation entre les temps d'accueil scolaire et périscolaire, l'égal accès aux services sur tout le territoire, dans une logique d'inclusion et d'insertion. Il est le socle des schémas en cours de construction : schéma de l'autonomie, schéma directeur du handicap, schéma de protection des enfants et des familles, pacte santé ainsi que du programme départemental d'insertion. Le lancement de tous les outils structurants des politiques de solidarités a été le point d'orgue de l'année 2022. Cette année intermédiaire permet aussi de préparer l'avenir des politiques sociales, en revisitant tous les axes du schéma (observer, accueillir, accompagner).

Au cœur des politiques de solidarités, la politique volontariste du Département cible en 2022 notamment les violences intra familiales en créant une commission extra règlementaire en charge d'assurer le pilotage, le suivi, la coordination des acteurs œuvrant en la matière.

Le Département a engagé depuis 2021 le projet de modernisation accompagnement des référentiels sociaux (MARS) qui couvre de manière transversale l'ensemble des champs de la solidarité (accueil, insertion, habitat, autonomie, enfance, protection maternelle et infantile). Il vise un renforcement de l'accompagnement des professionnels avec des interventions professionnalisantes, des formations dédiées et le renforcement de la supervision professionnelle.

Des MDS et PAT, lieux d'accueil de proximité pour les Seine-et-Marnais

14 maisons départementales des solidarités (MDS), réparties sur plus de 60 lieux d'accueil de proximité en Seine-et-Marne, et 6 pôles autonomie territoriaux (PAT) mettent à disposition des habitants les prestations du Département. Au sein des MDS, 1 100 agents orientent, conseillent, protègent et accompagnent les personnes sur l'ensemble des domaines de la solidarité : accès aux droits, insertion, éducation et santé des enfants et des adolescents et aide aux futurs parents et parents (service de PMI), personnes âgées et handicapées. Les MDS sont un des premiers relais du Département pour lutter contre la pauvreté.

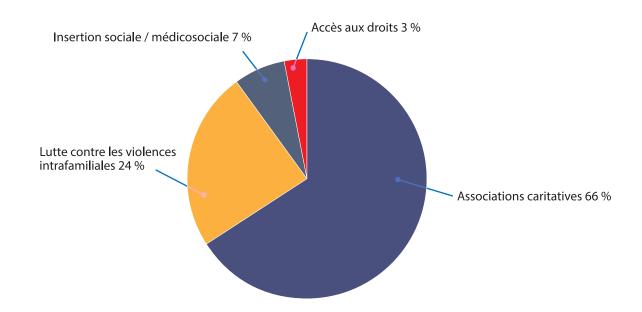
Pour œuvrer à l'inclusion numérique du public Seine et Marnais, le Département a signé en 2022, avec le point information médiation multiservices médiation (PIMMS médiation), une convention visant à déployer dans les 10 MDS non couvertes, un point d'accompagnement numérique aux démarches administratives (PANDA), espace dédié au public pour la réalisation de démarches administratives en autonomie ou avec l'accompagnement d'un médiateur. Cette action permet de diminuer les inégalités sociales et territoriales vis-à-vis du numérique.

Un soutien pour satisfaire les besoins fondamentaux des Seine-et-Marnais

Le Département poursuit son soutien aux associations caritatives apportant un service de proximité auprès des personnes et des familles en grande difficulté en lien avec les MDS, ou œuvrant dans des domaines spécifiques.

En 2022, le Département a apporté une aide globale de 592 500 € (montant stable comparé à 2021). L'aide est allouée pour les deux tiers à de grandes associations agissant contre la pauvreté des familles (aides alimentaire, vestimentaire et financière, logement, santé, vacances, culture). En reflet de la politique volontariste du Département sur les Violences Intra Familiales, les subventions pour les associations œuvrant sur ce champ sont quasiment doublées.

Répartition de la subvention aux associations de la cohésion

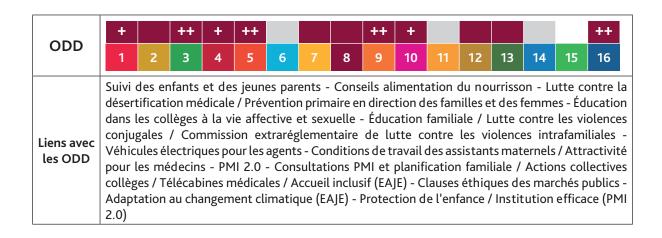


Dans le cadre de sa politique de soutien aux familles de collégiens, le Département accorde une aide (CantiNéo77) pour favoriser l'accès des enfants des familles les plus modestes à la restauration scolaire dans un collège public ou privé, ainsi qu'aux enfants de primaire et collège placés en famille d'accueil. Dans certaines situations sociales particulièrement difficiles, le repas à la cantine peut constituer le seul repas de la journée de l'enfant. En 2022, le Département a fait le choix de ne pas répercuter la hausse du coût de l'alimentation sur le prix des repas (+ 3,8 %), afin de ne pas davantage pénaliser le pouvoir d'achat des ménages de Seine-et-Marne.

Une politique de protection maternelle infantile et de promotion de la santé pour l'accès aux soins des Seine-et-Marnais

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- → adapter les solidarités aux attentes des Seine-et-Marnais ;
- → investir dans la formation des jeunes et des actifs Seine-et-Marnais d'aujourd'hui et de demain ;
- → garantir un accès équitable aux services de proximité.



La protection maternelle et infantile (PMI) est un service public d'accueil, d'écoute, de conseils personnalisés et de consultations pour les jeunes parents et leurs enfants ainsi qu'un acteur de prévention sur le terrain (grossesses non désirées, infections sexuellement transmissibles, planification et éducation familiale, etc.) prioritairement à destination du jeune public.

La PMI intervient également en autorisation, soutien, contrôle et évaluation dans le domaine des modes d'accueil du jeune enfant (équipements d'accueil collectif du jeune enfant - EAJE, assistants maternels et familiaux) et des lieux d'accueil enfants parents (LAEP).

En 2023, le Département prévoit de déployer des centres de santé sexuelle en lieu et place des centres de planification et d'éducation familiale, avec une offre de service plus lisible pour le public, en particulier les mineurs et jeunes majeurs.



Une formation-action « petits pas, grands pas »

Le déploiement de la formation-action « petits pas, grands pas » a pour objet l'amélioration de la prise en charge précoce des familles par les services de PMI, dans une logique de prise en compte globale des besoins de l'enfant et de sa famille, et de réduction des inégalités qui existent dès la naissance et entravent le développement des enfants. L'action permet de former tous les professionnels pour renforcer leurs capacités d'intervention précoce auprès des familles, optimiser leurs postures relationnelles en visite à domicile et coconstruire le suivi avec les familles. Elle comprend également des outils de communication adaptés. Tous les professionnels de PMI ont été formés en 2022.

Un soutien volontariste et inclusif aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

Les actions menées depuis plusieurs années au sein des EAJE, et répondant à plusieurs ODD (lutte contre la malnutrition, adaptation au changement climatique avec le guide « Canicule », réflexions sur les questions de genre au sein des EAJE) sont maintenant bien installées et pérennes. Les crèches « à vocation d'insertion professionnelle » (AVIP) pour faciliter le retour à l'emploi des parents montent en puissance avec 13 nouvelles labélisations en 2022.

Par ailleurs, l'année 2022 a aussi été consacrée à la mise en œuvre par le Département des mesures répondant à l'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles pour les EAJE. Elles prévoient que chaque établissement définisse un projet d'accueil, un projet éducatif et un projet de développement social et de développement durable, ainsi que la création d'une fonction de « référent santé et accueil inclusif » veillant notamment à la bonne intégration des enfants en situation de handicap pour une égalité des chances.

Un renforcement des actions de lutte contre les violences intrafamiliales

Au travers de ses compétences, le Département agit en complémentarité des autres acteurs impliqués sur la problématique des violences intrafamiliales. Le nouvel exécutif en a fait une de ses priorités qui a débouché en 2022 sur l'installation d'une commission extra règlementaire présidée par le Département et composée d'un collège d'élus, de l'État, de services du Département et d'associations. Elle a vocation à piloter et à suivre le plan d'action mis en place par le Département qui comprend 4 axes : observer/ diagnostiquer, former/ sensibiliser et informer le grand public, soutenir les associations de terrain, financer des actions via des appels à projet.

Pour le soutien aux associations (axe 4 du plan d'action Départementale), le Département a lancer un appel à projet qui a permis de retenir 5 lauréats devant intervenir localement pour la consolidation et/ ou création de réseaux d'acteurs, notamment en zone rurale, la création d'outils, la sensibilisation, etc. Un autre volet de l'appel à projet concerne la remobilisation des victimes (ex : ateliers de confiance en soi, etc.). Près de 200 000 € sont consacrés à l'appel à projet pour 2022. D'autres associations hors appel à projet bénéficient aussi de subventions de fonctionnement annuelles (ex : sur le téléphone grave danger). Des formations sont prévues à destination des agents et des travailleurs sociaux du Département avec des modules généralistes et plus spécifiques.



...Et aussi... le Département, chef de file de l'action sociale, avec le Schéma des solidarités et l'évolution du travail social.

Un plan d'action pour lutter contre la désertification médicale

La Seine-et-Marne est frappée à l'instar de nombreuses zones du territoire national par une désertification médicale et paramédicale qui menace l'accès aux soins des populations ainsi que l'état sanitaire global. Ce déficit de professionnels de santé a des conséquences déjà perceptibles sur l'accès aux soins des habitants, avec des impacts sur leur état de santé, la qualité de vie des soignants mais également sur l'ensemble de la chaine de soins ainsi que sur les dépenses générales du système (engorgement des urgences, dégradation de la prévention, augmentation des coûts des soins et des risques pour les patients car retardés, etc.). C'est également un enjeu d'attractivité territoriale, tant pour les nouveaux habitants que pour les médecins notamment en termes de structures de soins, de réseaux numériques performants (très haut débit).

En 2022, le Département a lancé la démarche de diagnostic santé. Cette démarche vise à disposer d'un état précis des ressources médicales et paramédicales, des besoins de la population à court et moyen terme, et des initiatives et organisations déjà existantes ou en projet pour limiter les effets de la désertification médicale que connaît la Seine-et-Marne. Le diagnostic est mené à la fois au niveau du territoire départemental et de chaque intercommunalité. Il sera poursuivi en 2023 par un appel à projets pour financer des initiatives locales en faveur de la prévention notamment auprès des publics précaires, de l'innovation médicale, ou encore de l'attractivité du territoire pour les personnels médicaux.

Une politique porteuse d'un nouveau Schéma de l'enfance avec la reprise en régie des activités des établissements d'accueil d'urgence

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

→ adapter les solidarités aux attentes des Seine-et-Marnais



Le rôle de chef de file de la protection de l'enfance a été confié par le législateur aux Départements. Ils interviennent pour tout mineur sur le territoire dont la santé, la sécurité, la moralité sont en danger ou dont les conditions d'éducation sont compromises. En 2022, 2 869 enfants sont accueillis en accueil physique dans le cadre de la protection de l'enfance.

Un service départemental en charge de l'accueil d'urgence opérationnel en 2022

Le nouveau service départemental créé par le Département pour la reprise en régie des activités des deux établissements publics autonomes en charge de la mission d'accueil d'urgence en protection de l'enfance, est opérationnel en 2022. Cette réorganisation exprime la volonté du Département de s'engager encore plus fortement et directement au cœur de la politique de prévention et de protection de l'enfance. Elle permet un renforcement de la proximité avec les professionnels travaillant dans ces établissements, tout en leur assurant une garantie d'emploi et d'équité entre tous les agents de la protection de l'enfance, en intégrant la spécificité de la fonction publique hospitalière. Elle garantit également en tout point du territoire départemental, une équité de traitement et une prise en charge de qualité pour les mineurs accueillis et leurs familles.

En 2022, le Département a lancé l'élaboration du schéma d'orientation de la protection des enfants et des familles. Il répond à 4 enjeux :

- → la qualité d'accompagnement : bientraitance, tenir compte des besoins et envie des enfants, épanouissement;
- → l'offre d'accueil et d'accompagnement : diversité, lisibilité et adaptabilité ;
- → l'« empowerment » / Parents et environnement : géniteurs, famille, contexte ;
- → moyens d'autonomisation : formation, gestion de fin de prise en charge.



La création d'un premier lieu de vie et d'accueil pour les enfants présentant un trouble du spectre autistique

Environ 20 % des enfants accueillis en collectif ou en accueil familial dans le cadre de la protection de l'enfance sont reconnus en situation de handicap. Les troubles envahissants du développement, parmi lesquels les troubles du spectre autistique, restent difficiles à appréhender et appellent des réponses adaptées. C'est pourquoi, certains enfants, les plus complexes, ne trouvent pas de solutions adaptées à leurs besoins et mettent en très grande difficulté les professionnels qui les accueillent. Pour répondre à ces difficultés, le Département a créé un lieu de vie et d'accueil « LEVADA » destiné à accueillir des enfants autistes ou apparentés, confiés à l'aide sociale à l'enfance de Seine-et-Marne. Il s'agit de la création du premier « lieu de vie et d'accueil » autorisé de protection de l'enfance en Seine-et Marne. C'est une petite structure (maximum 6 enfants) qui constitue un bon compromis entre le collectif (MECS) et les familles d'accueil qui correspond mieux aux besoins des enfants qui ont des troubles du comportement importants. Il sera opérationnel début 2023.

Un nouvel outil pour protéger les mineurs victimes du phénomène prostitutionnel

Face à la forte progression depuis 5 ans du phénomène prostitutionnel chez les mineurs, le Département, en tant que chef de file de la protection de l'enfance, a souhaité renforcer son action dans ce domaine. Ainsi, il s'est positionné en 2022 comme coordonnateur des acteurs territoriaux, institutionnels et associatifs, pour l'accompagnement des jeunes filles et garçons victimes de prostitution. Cette action est inscrite dans le Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance (CDPPE 2020-2022).

À cette fin, le Département a conventionné avec l'Amicale du Nid 93, les Parquets de Meaux, Melun et Fontainebleau, et la direction territoriale de protection judiciaire de la jeunesse (DTPJJ). Cette convention engage le Département à subventionner l'association l'Amicale du Nid 93 à hauteur de 200 000 € qui feront l'objet d'un remboursement de l'État de 100 000 € dans le cadre du CDPPE. Ces moyens permettront de mettre en place un dispositif construit autour de l'évaluation familiale et sociale du mineur, la mise en place d'un suivi éducatif spécifique, l'intervention auprès des jeunes en cours d'audition chez les forces de l'ordre, la sensibilisation des professionnels de la protection de l'enfance.



La loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants entend améliorer la situation des enfants protégés par l'aide sociale à l'enfance (ASE): interdiction des placements à l'hôtel, fin des sorties « sèches » à la majorité, meilleure protection contre les violences. Elle modernise et valorise aussi le métier des assistants familiaux (notamment avec la garantie d'une rémunération minimale pour l'accueil d'un enfant) tout en sécurisant l'accueil des enfants (délai minimum pour retrouver un agrément après retrait pour fait de violences, fichier national pour faciliter les contrôles), et la gouvernance nationale de la protection de l'enfance (organisme national unique pour la protection de l'enfance sous la forme d'un GIP, renforcement des services de protection maternelle et infantile (PMI) dans leur rôle d'acteur pivot en matière de santé publique). Elle complète la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022. Elle répond à un certain nombre de problèmes soulevés à la suite d'enquêtes ou de témoignages d'anciens enfants placés.

Une politique stratégique pour garantir la qualité d'accueil dans les établissements et services médico-sociaux

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

→ adapter les solidarités aux attentes des Seine-et-Marnais;



Un nouveau référentiel pour garantir la qualité des établissements d'accueil

Chef de file de la protection de l'enfance, le Département de Seine-et-Marne souhaite développer les mesures qui ne séparent pas l'enfant de sa famille pour répondre aux exigences législatives de mars 2016 et répondre aux besoins des enfants. Dans ce cadre, le Département travaille à la construction d'un référentiel départemental des aides éducatives en milieu ouvert (AEMO) et celles renforcées (AEMOR) afin de garantir la qualité, la continuité et la sécurité du dispositif et l'équité de la prise en charge des familles sur le territoire.

Le référentiel définit la coordination des acteurs, l'articulation des dispositifs, les indicateurs de pilotage qui doivent permettre de suivre la mise en œuvre du référentiel. Il est construit en partenariat avec les associations concernées, les autorités judiciaires, la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) et le Département. Ce dispositif sera suivi par un comité qui se réunira tous les deux mois avec tous les acteurs concernés.

Une charte d'engagement des établissements et services pour définir un socle commun de formations et de prises en charge des enfants

Une charte d'engagement co-construite par les services du Département et les établissements ASE / services aide à domicile de Seine-et-Marne a été validée par l'Assemblée départementale en 2022.

Il s'agit d'une démarche qualité :

- → qui vise à s'assurer : du respect du cadre légal, de l'efficience de l'organisation, de la pertinence, la cohérence et l'efficacité de la prestation, de la satisfaction des jeunes et de leurs familles suivis dans la cadre de l'ASE;
- → qui permet la mise en place d'un contexte d'intervention éducatif : sécurisé et sécurisant pour les jeunes, les familles et les professionnels, adapté et adaptable aux besoins des jeunes et de leur famille:
- → qui mobilise l'ensemble des professionnels en les amenant à créer un collectif soucieux de l'amélioration de la prestation délivrée, prêt à modifier progressivement mais durablement la pratique professionnelle pour construire un projet de vie pour le jeune.

La signature officielle de cette charte d'engagement par tous les acteurs sera organisée en 2023.



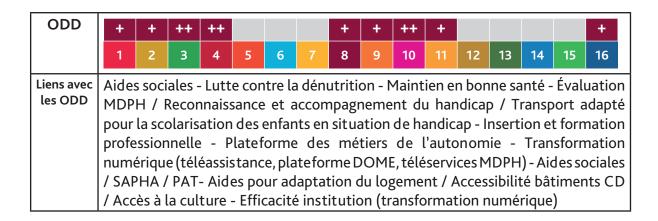
Une nouvelle commission pour suivre au plus près l'évolution de la situation **Ⅲ** € des enfants

Depuis septembre 2022, le Département organise tous les mois une commission d'examen de la situation et des statuts des enfants confiés au titre de l'ASE 77 (CESSEC 77) à laquelle participent différents partenaires de la protection de l'enfance. Les missions de cette dernière est d'examiner sur la base des rapports, tous les ans, la situation des enfants confiés à l'ASE depuis plus d'un an lorsqu'il existe un risque de délaissement parental, lorsque le statut juridique de l'enfant paraît inadapté à ses besoins, et tous les six mois pour les enfants de moins de 2 ans (et de tous les enfants dans le cas d'une fratrie).

Une politique pour être exemplaire sur le handicap et un futur schéma de l'autonomie qui prépare l'avenir

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- → adapter les solidarités aux attentes des Seine-et-Marnais ;
- garantir un accès équitable aux services de proximité.



Dans un territoire marqué par une population en croissance constante et par l'allongement de la durée de vie, le Département favorise l'autonomie et le maintien des personnes âgées à leur domicile. Ces actions sont favorables au bien-être et à la qualité de vie (maintien des habitudes, des repères, de l'environnement social, lutte contre la dénutrition, etc.). Le Département s'engage aussi pour l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Le Département soutient les personnes âgées et handicapées, via l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la prestation de compensation du handicap (PCH). Le service seniors-aînés-personnes handicapées & aidants (SAPHA), présent dans chacune des 14 maisons départementales de la solidarité (MDS), accompagne tant le public cible que les aidants, et coordonne le réseau d'acteurs professionnels afin de fluidifier le parcours des publics handicapées et âgés. La politique d'aide à domicile bénéficie directement à 9 000 Seine-et-Marnais.

Le handicap, une des priorités de l'exécutif pour des actions exemplaires

Le Département s'est engagé pour une politique sur le handicap exemplaire, pour faire de la Seine-et-Marne un territoire inclusif, en capacité de répondre aux enjeux de l'accompagnement et de l'accueil des personnes en situation de handicap. Le Département s'appuie notamment sur la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), qu'il finance à 80 %. La MDPH propose un accès unique aux droits et prestations des personnes en situation de handicap.

Le Département met en place des dispositifs pour répondre aux besoins des Seine-et-Marnais en situation de handicap, à tous les stades de la vie : scolarisation des jeunes et formations des adultes, déplacements du quotidien (PAM77, transport scolaire adapté, cartes de transport), accompagnement à l'insertion professionnelle des adultes, accès à un logement adapté, etc. En 2022, le Département a créé des espaces au sein des collèges, pour des interventions médico-sociales auprès des élèves en situation de handicap. Cet espace appelé « salle de confiance » est également ouvert aux actions menées auprès des collégiens concernant le harcèlement scolaire physique et numérique. Progressivement, ce modèle d'espace sera ouvert dans tous les collèges publics soit dès leur construction, soit au moment de leur rénovation.

Le pôle art et handicap, créé en 2021 pour faciliter l'accès à tous les publics à la culture et à la valorisation des artistes en situation de handicap, a animé trois événements destinés aux élus locaux, aux professionnels des secteurs médico-sociaux et culturels qui ont réuni au total 350 personnes. Le pôle a organisé les premières sessions de formation qui ont concerné 44 participants et mobilisé le réseau des médiathèques de Seine-et-Marne. Une première tournée sur le territoire a été programmée grâce au travail de médiation du Pôle pour une compagnie composée de personnes en situation de handicap après une première représentation qui leur a ouvert les portes de la programmation de plusieurs sites culturels pour 2023.



Inauguration du Pôle Art et Handicap - Centre culturel de la Ferme de Corsange à Bailly-Romainvilliers

Un schéma transversal des actions du Département en matière de handicap est en cours d'élaboration. Trois axes et une cinquantaine de mesures seront délibérés à l'automne 2023 pour constituer, à l'image du Rapport annuel de développement durable, un dispositif valorisant les actions des services départementaux.

En 2023, en lien avec les JO 2024, des travaux seront menés pour le renforcement de l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux pratiques sportives (sport adapté et handisport). Le Département se mobilisera également sur la préparation des jeux Paralympiques.

De nouveaux outils en cours de déploiement

En 2022, s'est tenu le conseil des partenaires, instance locale, co-animée par le réseau des maisons départementales des solidarités et des pôles autonomie territoriaux, où se retrouvent les différents acteurs médico-sociaux opérant dans le champ de la perte d'autonomie. Les conseils de partenaires permettent des échanges de bonnes pratiques, de proposer des actions locales partenariales ou de développer la connaissance réciproque entre acteurs du territoire.

Les travaux d'élaboration du schéma de l'autonomie 2024-2028 commenceront début 2023. Le schéma intégrera les avancées issues du « Ségur de la santé » pour revaloriser les métiers du grand âge et de l'autonomie, et le Plan de prévention régional des départs des personnes handicapées faute d'une offre francilienne suffisante. Les axes du futur plan intègrent tous les objectifs de développement durable.

Engagé pour la valorisation des métiers de l'autonomie afin de pouvoir répondre aux besoins des Seineet-Marnais, le Département a répondu à l'appel à projet national pour la création d'une plateforme des métiers de l'autonomie. Il fait partie des 20 lauréats. Le projet expérimental se déroulera sur une période de deux ans, jusqu'au 30 juin 2024.

Le lancement de la plateforme départementale des métiers de l'autonomie

La plateforme départementale de l'autonomie associe la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), les départements de Seine-et-Marne et de l'Essonne, les directions départementales de l'emploi et des solidarités, l'agence régionale de santé (ARS) et la communauté d'agglomération Grand Paris Sud. Elle a permis de faire se rencontrer de futurs salariés avec leurs employeurs lors de différentes manifestations dont la première semaine des métiers de l'autonomie. Elle a lancé l'étude de la création d'un comité d'œuvres sociales collectives et mutualisés en partenariat avec les fédérations et les représentants des branches professionnelles du secteur pour les petites et moyennes entreprises afin de fidéliser leur personnel. La Plateforme a travaillé sur l'amélioration des conditions de travail afin de lutter contre l'usure



professionnelle et contre le niveau de sinistralité particulièrement élevé dans la filière des métiers de l'autonomie (arrêts-maladie, turn-over, burn-out ou troubles musculosquelettiques).

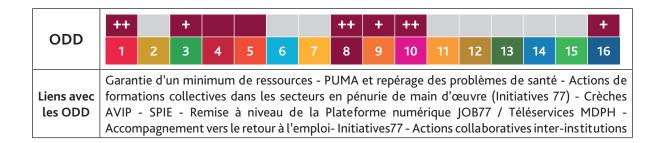


...Et aussi... 6 pôles autonomies territoriaux (PAT), le transport pour les personnes à mobilité réduite, la transformation numérique de l'administration.

Une politique pour l'emploi et l'insertion renouvelée

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

→ adapter les solidarités aux attentes des Seine-et-Marnais.



Le Département de Seine-et-Marne s'inscrit dans un rôle de chef de file de la gouvernance et de la coordination de la politique du revenu de Solidarité Active (RSA), qui répond à deux objectifs : accompagner les personnes les plus démunies dans un processus de responsabilisation et répondre à leurs besoins indispensables en tant qu'êtres humains.

Le Département engagé dans le déploiement du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE)

Lancement des premiers travaux pour déployer le SPIE

Convaincu que le retour à l'emploi est l'objectif principal d'un parcours d'insertion, mais aussi l'un des principaux leviers, le Département s'est engagé dès 2022 dans le déploiement du nouveau service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) sur le territoire de Seine-et-Marne. Le SPIE est une démarche partenariale de coordination des acteurs de l'insertion et d'emploi, devant permettre de favoriser l'insertion durable dans l'emploi, des personnes qui en sont éloignées dont les allocataires du RSA. La démarche partenariale est un point fort du SPIE, qui a été traduite dans une charte d'engagement des partenaires. Le Département fait partie des 34 territoires retenus à l'échelle nationale pour une expérimentation qui durera 2 années.

En 2022, les premiers travaux ont porté sur des rencontres avec les professionnels et avec les usagers, qui se prolongeront et se renforceront en 2023 à travers des groupes de travail. Le SPIE bénéficie en 2022 d'un budget de 620 000 €.

Le « Soliguide », toujours soutenu financièrement par le Département, s'inscrit pleinement dans les objectifs du SPIE de mieux faire connaître l'offre d'accompagnement aux Seine-et-Marnais. Fin 2022, 382 structures y étaient référencées sur le « Soliguide » et plus de 38 000 recherches y ont été effectuées.

En parallèle du développement du SPIE, le Département a poursuivi l'évaluation des dispositifs d'insertion inscrits dans le Plan départemental d'insertion (PDI) initiée en 2021. Les résultats sont attendus pour 2023. Par ailleurs, une autre évaluation a été lancée en 2022, portant sur les modalités d'orientation des bénéficiaires du RSA et d'accompagnement partenariaux d'un public dépassant les seuls bénéficiaires du RSA. Cette dernière s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté d'octobre 2018 qui exige une orientation rapide et adaptée pour l'ensemble des allocataires du RSA. Les dispositifs adaptés à des publics spécifiques se poursuivent (crèches « à vocation d'insertion professionnelle » - AVIP - pour faciliter le retour à l'emploi des parents en recherche d'emploi, téléservices de la maison départementale des personnes handicapées - MDPH).

JOB77, un des outils du Département pour faciliter la rencontre entre les demandeurs d'emploi allocataires du RSA et les recruteurs, a été remis à niveau en 2022 avec un nouveau site internet ainsi qu'une application mobile.

La construction d'un nouveau Plan départemental d'insertion (PDI)

Pour assurer son rôle de chef de file en matière d'action sociale, le Département formalise un Plan départemental d'insertion (PDI), le précédent PDI étant arrivé à échéance. Ce document, obligation réglementaire, traduit la politique départementale en matière d'insertion, d'accompagnement social et professionnel, en recensant les besoins et l'offre locale, et planifie les actions. Il apporte également aux différents partenaires de la lisibilité sur les priorités du Département.

Le nouveau PDI sera notamment alimenté par les travaux réalisés dans le cadre du SPIE (échanges avec les professionnels et les usagers, groupes de travail, évaluation des dispositifs actuels) qui en constituera un des bras armés.



L'accompagnement global pour le retour à l'emploi

L'accompagnement global est une action qui s'inscrit pleinement dans le futur PDI. L'accompagnement est mené conjointement par les conseillers des agences pôle emploi pour l'élaboration d'un projet professionnel, la maîtrise des outils de recherche d'emploi, l'adaptation du profil au marché du travail, et les travailleurs sociaux des maisons départementales de la solidarité (MDS) qui aide à surmonter les freins périphériques au retour à l'emploi. En 2022, 10 agences pôle emploi sont mobilisées sur l'accompagnement global pour 11 MDS. L'objectif visé était de réduire les délais d'entrée en accompagnement global, d'augmenter le nombre de prescriptions vers ce dispositif afin d'atteindre l'objectif fixé de 70 personnes par conseiller pôle emploi dédié. Cela a donc nécessité de revisiter les modalités de partenariat et de simplifier les procédures en place. En 2022, 885 personnes sont entrées dans l'accompagnement global (délai d'entrée dans le dispositif de 19 jours). Pour 2023, l'accompagnement global va concerner 2 nouvelles agences pôle emploi (Savigny-le-Temple et Coulommiers) et 2 MDS (Sénart et Coulommiers).

Lutter contre la précarité des jeunes et aider à leur insertion : une priorité de l'exécutif

La jeunesse comme la politique d'insertion des jeunes constituent des priorités de l'exécutif. Cet enjeu est inscrit au schéma des solidarités 2019-2024 et dans le SPIE. Le nouveau mandat a été l'occasion de renouveler ou de mettre en place différentes actions en direction des jeunes à travers 3 axes principaux :

- → renforcer les modalités de soutien aux structures d'insertion des jeunes. Dans ce cadre, le Département a accentué son soutien financier aux Missions locales qui assurent l'accompagnement socio-professionnel des jeunes ;
- → apporter une réponse directe aux besoins des jeunes en situation de vulnérabilité via la révision du règlement intérieur du Fond d'Aide aux Jeunes (FAJ) ouverts aux lycéens et aux étudiants, et depuis 2022 aux jeunes à partir de 16 ans jusqu'à 25 ans (à partir de 18 ans auparavant). En 2022, 940 jeunes ont bénéficié du FAJ;
- → apporter un soutien à d'autres structures d'insertion des jeunes afin de répondre à des difficultés spécifiques des jeunes en insertion, via un appel à projet concernant le FAJ collectif. Cet appel à projet vise à développer des actions collectives répondant aux besoins de ce public.

Au total, un budget de 1,2 M€ a été dédié en 2022 à la lutte contre la précarité des jeunes (École de la 2e chance, Missions locales, FAJ et logement des jeunes).

Une politique de développement des formations supérieures et professionnelles pour plus d'égalité territoriale

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

→ investir dans la formation des jeunes et des actifs Seine-et-Marnais d'aujourd'hui et de demain.



Le Département de Seine-et-Marne connaît depuis plusieurs années une forte croissance démographique; sa population augmente chaque année de près de 13 000 habitants dont 25 % ont moins de 20 ans. La part de la population active ayant un diplôme de l'enseignement supérieur y est inférieure de 10 points à celui constaté pour toute la région Île-de-France.

Pour répondre à cet enjeu d'une plus grande égalité, le Département a engagé une politique volontariste, traduite dans une « stratégie partagée de développement de l'enseignement supérieur et de la formation », dans laquelle s'inscrivent ses partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur. Cette politique est aussi un facteur d'attractivité territoriale et donc d'une dynamique favorable à la création d'emplois locaux.

Depuis plusieurs années, le Département de Seine-et-Marne entretient un partenariat avec l'université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC). Après le soutien en investissement à l'IUT de Sénart et la création de l'antenne de première année commune aux études de santé (PACES) de l'UPEC à Torcy, Sénart et Melun, le Département participe au développement du campus universitaire de Fontainebleau. Ce projet porte sur le regroupement des formations de santé et paramédical (masseur-kiné, infirmières, etc.) qui répondra aussi à l'enjeu de lutte contre la désertification médicale, les actuelles formations de l'IUT de Fontainebleau et une école internationale de sciences politiques. Le futur campus sera basé dans le centre-ville de Fontainebleau. La phase 2 des travaux a été engagée en 2022 avec une subvention en investissement du Département de 2 M€, pour une participation totale à hauteur de 10 % (3 M€) du projet. La durée prévisionnelle des travaux est estimée à 6 ans.

Le Département poursuit son partenariat avec l'UPEC à travers la fondation dont il est membre fondateur, et qui s'appuie sur une coopération public/ privé. Elle porte des actions qui font écho aux préoccupations du Département de Seine-et-Marne : insertion socioprofessionnelle des personnes en situation de handicap, soutien aux entreprises et professionnels de demain, prévention des vulnérabilités liées à l'environnement et à leur impact sur la santé, soutien aux étudiants en difficulté (logements, isolement). Le Département participe à son fonctionnement à hauteur de 50 000 €/an pendant 5 ans, depuis 2021.



Pour 2023, il est prévu une étude du développement des formations à distance de type campus connecté en partenariat avec les universités Gustave Eiffel et Paris-Est Créteil, avec à terme un objectif de 5 campus connectés en Seine-et-Marne.

Il est également prévu le développement d'une offre de service mobile sur l'orientation (scolaire, professionnelle) pour mettre en relation un jeune avec une offre de formation, un demandeur d'emploi avec un métier et ce à l'échelle de l'ensemble du territoire départemental via la mise en service d'un véhicule, équipé des outils nécessaires, avec l'objectif de couvrir les zones du territoire départemental dépourvues des organismes d'information courants : missions locales, centre d'information jeunesse (CIJ), services pour l'emploi, mairies, EPCI, collèges, lycées, etc.

LE CADRE DE VIE : UN FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ DE LA SEINE-ET-MARNE

La moitié des espaces naturels et agricoles de l'Ile-de-France est concentrée en Seineet-Marne. Le patrimoine naturel est marqué par de grandes rivières, la Marne, la Seine et leurs affluents, qui constituent aussi une ressource essentielle pour l'alimentation en eau potable de la Seine-et-Marne et de Paris et sa petite couronne. Qu'il s'agisse de sites emblématiques ou plus ordinaires, ces espaces également facteurs de ressourcement pour les habitants contribuent pleinement à l'identité et à l'attractivité du territoire. La qualité de vie est aussi fortement liée à une offre de logements qui doit à la fois être suffisante au regard de la dynamique démographique, adaptée aux parcours de vie (jeunes actifs, familles, personnes âgées ou en situation de handicap) et respectueuse de l'environnement et des enjeux en lien avec le réchauffement climatique. C'est aussi un atout pour un territoire de pouvoir offrir à tous un accès à des activités de loisirs, sportives et culturelles de qualité et diversifiés, facteur d'épanouissement et de développement de liens sociaux. La voiture reste le mode de déplacement dominant très largement la mobilité en Seine-et-Marne, avec en corollaire des nuisances (bruit, pollution de l'air, contribution au réchauffement climatique) et des coûts pour les ménages pouvant s'inscrire à la hausse dans un contexte de raréfaction des énergies fossiles. Face aux dynamiques de développement actuelles et futures, l'amélioration des réseaux routiers et de transports en commun, et d'une manière générale, des déplacements constituent des enjeux majeurs pour la Seine-et-Marne.

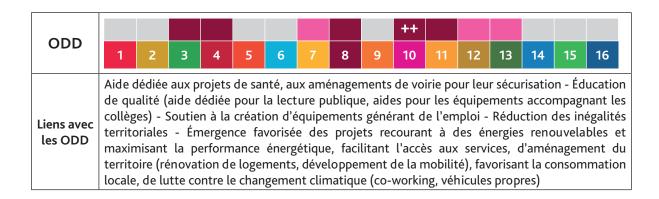
4 orientations stratégiques en réponse à cet enjeu :

- → préserver et promouvoir la qualité de vie Seine-et-Marnaise ;
- → soutenir et développer une offre d'équipements culturels et sportifs remarquables ;
- → créer de véritables parcours résidentiels ;
- → rendre tous les Seine-et-Marnais mobiles.

Une politique contractuelle et le GIP ID77 pour atténuer les inégalités territoriales

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

→ préserver et promouvoir la qualité de vie Seine-et-Marnaise.



Le Département, partenaire privilégié des communes et intercommunalités par sa politique contractuelle

Le Département mène depuis 2015 une politique d'accompagnement des communes et des intercommunalités, pour atténuer les disparités territoriales, économiques, sociales, numériques ou culturelles et pour renforcer les solidarités. Ce soutien financier et technique contribue à faire émerger des actions, dont les finalités peuvent être en lien avec le développement durable.

La politique se décline en 5 contrats adaptés à différentes configurations de territoires et projets : le fond d'aménagement communal (FAC) pour les projets d'investissement des communes de plus de 2 000 habitants, le fond d'aménagement (FA) pour les projets structurants d'intérêt supra-local, le contrat intercommunal de développement (CID) pour les projets intercommunaux et les porteurs de projet de santé dans les zones reconnues déficitaires, le fonds d'équipement rural (FER) et le contrat rural (COR) cofinancé avec la région, deux outils à destination des communes et syndicats ruraux.

Pour limiter l'impact de l'inflation sur les projets déjà engagés des communes de moins de 2 000 habitants, le Département a augmenté de 7,5 %, à titre dérogatoire pour 2022, le montant de l'aide départementale versée dans le cadre du FER. En accord avec la région, le plafond de la subvention pouvant être accordée pour les CoR a été augmenté, passant de 370 000 € à 500 000 € pour les communes de moins de 2 000 habitants. Les travaux de voiries en agglomération sur routes départementales (hors couches de roulement) peuvent désormais être subventionnés. Le Département soutient les parcs naturels régionaux (PNR) du Gâtinais français et des Deux Morin, pour leurs projets d'investissement et leur fonctionnement.

En 2022, 209 dossiers FER, 44 CoR et 23 FAC ont été adoptés (23 FAC sont en cours de validité). 2 CID de 2º génération ont été signés (6 CID de 2º génération et 1 de 1º sont en cours de validité).

2 subventions ont été attribuées au titre du FA (musée de Chelles et ligne SNCF Buthiers/Malesherbes), et 2 conventions annuelles ont été adoptées avec les PNR du Gâtinais français et de la Brie et des deux Morins.

En cohérence avec le Schéma de développement de la lecture publique, les projets liés à ce schéma sont financés en priorité, avec une bonification financière pour les territoires situés en zone blanche.



Construction du centre aquatique de la communauté d'agglomération

Le site d'implantation a été choisi pour minimiser l'impact sur l'environnement et la biodiversité. Les consommations d'eau et d'énergie ont été étudiées pour être réduites au maximum. L'ultrafiltration des eaux de contre-lavage permet une économie de 80 % sur les consommations en eau. Pour l'énergie, les enjeux de sobriété énergétique ont été traités par la prise en compte des principes bioclimatiques (positionnement du bassin dominant pour limiter l'évaporation de l'eau, etc.). Le projet fait appel aux énergies renouvelables grâce à la mise en place d'un réseau de chaleur géothermique et la déshumidification thermodynamique de l'air intérieur permet de restituer l'énergie au niveau des bassins. Le projet s'adresse à une pluralité d'usagers (petite-enfance, scolaires, familles, loisirs, sportifs haut niveau) ce qui favorise l'accès à l'apprentissage des activités de natation.



Une demande croissante en ingénierie pour le GIP ID77, facteur d'équité territoriale

Le Département, Act'Art, Aménagement77, le CAUE77, Initiatives77, Seine-et-Marne Environnement et Seine-et-Marne Attractivité se sont rassemblés sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP), afin de mutualiser les compétences des différents organismes au sein d'une offre en ingénierie pluridisciplinaire: ID77.

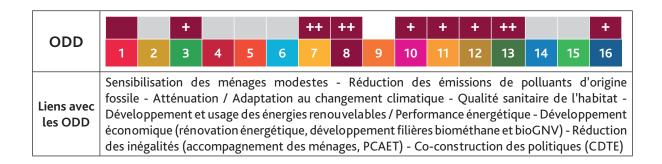
L'offre d'ID77 prend la forme d'un catalogue de prestations techniques détaillées, accessible par Internet, afin d'apporter une aide concrète aux collectivités Seine-et-Marnaises dans tous les domaines couverts par les organismes associés et les compétences des services du Département (environnement, bâtiments, routes, culture, patrimoine, etc.). Il identifie pour chaque prestation un chef de file, afin d'organiser et optimiser les interventions des différents acteurs sur une même demande.

Fin 2022, ID77 comptait 403 membres adhérents (20 intercommunalités, 339 communes et 43 syndicats) et 145 offres de services ont été activées.

Le Département, acteur engagé pour la transition énergétique de la Seine-et-Marne

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- → préserver et promouvoir la qualité de vie Seine-et-Marnaise ;
- → créer de véritables parcours résidentiels ;
- → rendre tous les Seine-et-Marnais mobiles .



Le Département, membre actif de la communauté départementale de la transition énergétique

Le Département fait partie des 12 partenaires institutionnels ayant signé la feuille de route 2021-2023 de la communauté départementale de la transition énergétique (CDTE), pilotée par la préfecture de Seine-et-Marne. Elle rassemble de nombreux partenaires publics des domaines de l'énergie, environnement, climat, agriculture, industrie, artisanat, etc., d'échelle régionale et départementale. Ensemble, ils agissent pour définir et animer la stratégie en matière de transition énergétique pour la Seine-et-Marne, et appuyer et coordonner la mise en œuvre de la transition énergétique par les collectivités. Le Département est pilote d'actions portant sur la massification de la rénovation énergétique dans l'habitat privé, le développement des énergies renouvelables plus particulièrement la méthanisation agricole, le développement d'une mobilité lourde décarbonée avec le bioGNV et d'une mobilité alternative à la voiture individuelle (co-voiturage, transport à la demande, Seine-et-Marne express, etc.).

2023 verra la réalisation du bilan de cette 2° feuille de route et les modalités de poursuite de cette démarche partenariale.

Le Département porteur associé de l'outil national SARE pour des travaux de rénovation énergétique performants

La rénovation énergétique est un levier majeur pour l'atteinte des objectifs de réduction des consommations énergétiques, l'adaptation au changement climatique, et pour le maintien du pouvoir d'achat des ménages. La massification des opérations est une opportunité pour consolider et renforcer l'économie locale du bâtiment et les filières de production et transformation de matériaux biosourcés (bois, chanvre, etc.).



Depuis janvier 2021, le Département est porteur associé du programme national SARE (service d'accompagnement pour la rénovation énergétique), prolongement naturel de son action déjà mise en place depuis 2018 avec le SURE - service unique de rénovation énergétique. Il vise les ménages propriétaires en maison individuelle et en copropriété, ainsi que les petits locaux tertiaires. Il apporte un financement des postes de conseillers France Rénov' et de l'animation territoriale,

alimenté par les certificats d'économie d'énergie (CEE) et un co-financement public a minima à 50 % des dépenses. Le programme SARE prévoit pour la Seine-et-Marne 5,2 M€ pour massifier la rénovation énergétique, dont 2,5 M€ issus des CEE. Il doit aussi permettre de dynamiser et consolider la filière des artisans du bâtiment. Le Département a pour mission de coordonner le dispositif à l'échelle de la Seineet-Marne, et de l'animer. 1,4 ETP sont dédiés à cette mission au Département, et 18,1 ETP au sein des 2 principales structures de mise en œuvre pour la Seine-et-Marne : Seine-et-Marne environnement (SEME) et le parc naturel régional du Gâtinais français (PNRGF).

Une Réunion technique départementale « Rénovation énergétique »

En 2022 s'est tenue la 1^{re} réunion technique départementale (RTD) consacrée à la rénovation énergétique. Il s'agit d'un temps d'informations et d'échanges à destination des élus locaux de Seine-et-Marne. Pour cette première édition, le thème portait sur la lutte et l'identification des arnaques à la rénovation énergétique : « Travaux de rénovation énergétique : comment renforcer la confiance des ménages ? ». Des recommandations et moyens à



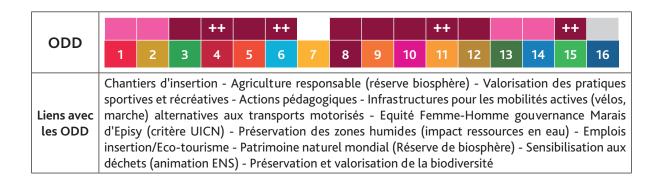
dispositions des élus pour lutter contre cette éco-délinquance ont été formulés par la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), et une table ronde a donné la parole à des acteurs agissant localement : l'agence départementale de l'information pour le logement (ADIL), Seine-et-Marne environnement, le parc naturel régional du Gâtinais français, et la fédération française du bâtiment Île-de-France est.

En lien avec son rôle de chef de file pour lutter contre la précarité énergétique, le Département a reconduit en 2022 son action avec des maisons départementales des solidarités à l'occasion de la journée de la Fondation Abbé Pierre dédiée à cette thématique. Des permanences tenues par des conseillers France Rénov' dans 4 MDS ont permis d'aller à la rencontre du public pour leur apporter des informations et mieux faire connaître les espaces France Rénov'.



...Et aussi... Le Département catalyseur du développement d'une économie circulaire.

Une politique pour préserver et valoriser le patrimoine naturel et vernaculaire de la Seine-et-Marne



Les espaces naturels offrent à tous des services tels que l'épuration de l'eau et de l'air, la régulation des inondations... Ils sont le support indispensable de nombreuses filières d'excellence en Seine-et-Marne : agriculture et agroalimentaire (pollinisation des insectes), écotourisme, cosmétique (molécules extraites des végétaux). La présence et l'accessibilité d'espaces verts et d'espaces naturels jouent un rôle psychosocial de premier plan dans la santé et le bien-être humain. Par sa superficie et sa ruralité, la Seine-et-Marne représente un des bassins majeurs franciliens de biodiversité, les espaces naturels sensibles (ENS) en étant les ambassadeurs. Cet enjeu s'est matérialisé sous la forme d'une politique ENS revisitée en 2017 qui s'articule suivant deux axes:

- → valorisation des ENS par l'amélioration qualitative et quantitative de l'accueil du public, la diversification des activités, la gestion et l'entretien;
- → accompagnement des territoires pour le développement des ENS communaux et intercommunaux.

Des espaces naturels sensibles préservés, valorisés et en développement continu

Le succès de la stratégie de revalorisation

La politique ENS est une compétence obligatoire des Départements. En Seine-et-Marne, la politique départementale a permis de maintenir la préservation des paysages et des milieux naturels de 98 sites. Le Département gère 62 sites, dont 22 sont aménagés pour l'accueil du public, 10 sites sont gérés par l'agence des espaces verts de la région Île-de-France, et 26 sites sont gérés par des communes.

Ce sont ainsi plus de 7 000 hectares d'espaces naturels qui sont préservés et valorisés en Seine-et-Marne, avec notamment l'ENS du marais d'Épisy qui est inscrit sur la liste verte de l'union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Le Département a engagé une stratégie de revalorisation qui prend appui sur 10 ENS ambassadeurs, afin de révéler leur singularité à travers 4 thématiques : loisirs sportifs, nature remarquable, récréatif et patrimoine & culture. Elle s'articule autour de 3 objectifs :

- → renforcer la visibilité des ENS et de l'action départementale ;
- → diversifier les usages pour attirer de nouveaux publics à l'intérieur des sites ;
- → favoriser l'augmentation de la fréquentation.

Afin d'aménager les ENS, le Département promeut via ses marchés la mise en œuvre de chantiers d'insertions (notamment en partenariat avec Initiatives 77), pour un retour à l'emploi des plus défavorisés ou des personnes en situation de handicap.

En 2022, ont été achevés les travaux (nouveaux mobiliers, signalétique) pour les 5 derniers ENS « ambassadeurs », dont 2 ont été inaugurés avec les élus départementaux : « Le tuf de la Celle » et « Les Olivettes ».

Des études sont en cours pour l'ouverture au public de deux nouveaux sites en plus des 22 existants : études et enquête publique pour le projet d'aménagement « du marais du Lutin », programme d'aménagement « du marais du Refuge » qui a été validé, permettant d'engager la préparation du marché de maîtrise d'œuvre qui sera lancé en 2023. Concernant les ENS communaux, le Département a inauguré celui de « La vallée du Nébourg » à Villeneuve-sur-Bellot, et créé le nouveau périmètre ENS communal à St-Cyr-sur-Morin.











La direction de l'eau, de l'environnement et de l'agriculture, la direction des routes, Seineet-Marne Environnement et Initiatives77 sont intervenus en partenariat sur différentes phases afin d'accompagner ce beau projet de restauration d'ouverture d'espace naturel. Il a été réalisé dans le cadre du dispositif d'ingénierie ID77.

2 nouveaux ENS ont bénéficié en 2022 de la pose de panneaux de signalisation touristique (avec Initiatives77), permettant leur meilleure visibilité sur le réseau routier départemental: « les Olivettes » et « La butte de Montassis ». Pour 2023, sont prévus les travaux de revalorisation des ENS « le bois de la Bergette » et « Les îles de l'Orvanne ».

Une étude relative à l'élaboration d'un nouveau Schéma départemental des ENS a été initiée en octobre 2022, qui orientera les actions sur les ENS (notamment au niveau du foncier, en lien avec la valorisation et la gestion des sites) dès 2024, pour les 12 années à venir.

Des sites mieux connus et mieux sécurisés

Le Département organise des journées portes ouvertes et des animations dans les ENS, pour partager la richesse de ces sites. En 2022, 94 sorties ont été organisées, rassemblant près de 1800 participants. Les offres ont été enrichies notamment avec des ateliers artistiques et sur la thématique du « bien-être ».



Animation grand public sur le Marais d'Episy

Pour renforcer la surveillance des sites, le Département a signé 2 conventions de partenariats, avec la brigade équestre de la police nationale et avec la gendarmerie nationale pour y limiter les nuisances et dégradations observées depuis plusieurs années (dégradation des équipements, dépôt de déchets, etc.). Des tournées de surveillance sont prévues pour 13 ENS prioritaires.

En complément, 2 agents départementaux pourraient être assermentés en 2023, donnant plus de pouvoirs d'action directe aux services de la collectivité pour constater et dissuader les infractions.

Le PDIPR poursuit son chemin

Le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) est une compétence obligatoire des Départements. Le Département a approuvé par délibération son PDIPR en 2011. Le PDIPR garantit une pérennité et continuité des sentes et chemins ruraux, utilisés pour les randonnées de loisirs et les promenades familiales, favorisant la découverte du patrimoine naturel et vernaculaire.

Le Département propose une aide financière aux collectivités pour le maillage de ce réseau, avec désormais deux taux de subvention, de 60 % pour les communes rurales, et de 30 % pour les communes urbaines et les EPCI, plafonnés à 15 000 €. Depuis 2021, cette aide est centrée sur la restauration et la valorisation du patrimoine communal local : petit patrimoine vernaculaire, patrimoine naturel (haies, vergers, mares), chemins communaux disparus. 20 communes ont bénéficié d'une aide au titre du PDIPR en 2022, pour un montant total de 214 970 €.

Le linéaire de sentiers inscrits au PDIPR continue d'augmenter : 6 700 km en 2022 (+ 45 km par rapport à 2021), composés de plus de 300 itinéraires de petite randonnée (PR) et 10 itinéraires de grande randonnée (GR) créés par le Coderando77, et également de chemins non balisés.

Le Département, soutien à la préservation des zones naturelles à enjeux

La réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais

Située à cheval sur les départements de Seine-et-Marne (comportant environ deux-tiers de sa surface) et de l'Essonne, ce territoire concentre de forts enjeux de biodiversité dans des écosystèmes variés et une zone urbanisée, en faisant un territoire d'expérimentation du développement durable.

Désignée en 1998, elle fait partie des 14 réserves de biosphères de France, pour y exercer le programme scientifique intergouvernemental l'Homme et la Biosphère, lancé en 1968 par l'UNESCO. Elle a un rôle de coordination, de mise en réseaux des acteurs, apporte des outils pour le développement durable, un conseil scientifique, une meilleure communication et une vulgarisation du savoir et des expériences. Le Département a apporté en 2022 une aide de près de 130 000 € à la réserve de biosphère.

En 2022, son dossier de renouvellement de titre a été déposé auprès du MAB France qui l'a validé et transmis au MAB international pour qu'il se prononce courant 2023. Ce dossier de renouvellement, appelé bilan périodique sur les 10 années écoulées, a permis de mobiliser les acteurs de la réserve qui ont contribué à son élaboration, et de mettre en exergue que la réserve de biosphère est un outil partagé par tous pour atteindre un objectif commun en faveur de la biodiversité et du développement durable. 2023 sera l'année dédiée à la définition du projet de territoire pour les 10 ans à venir.

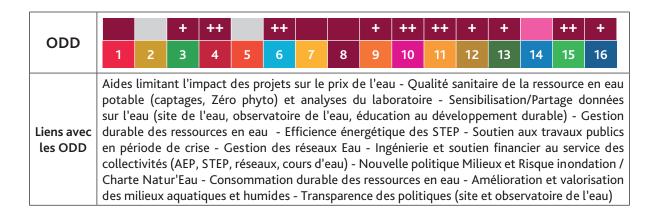
Le site à chiroptère de Darvault, Mocpoix et Saint-Nicolas

En 2022, le Département a été désigné structure porteuse et animatrice du site Natura 2000 « Sites à chiroptères de Darvault, Mocpoix et Saint-Nicolas ». Le Département s'engage ainsi pour la préservation d'anciennes carrières dans le sud Seine-et-Marne abritant des populations remarquables de chauvessouris. En 2023, le Département pilotera une étude pour aider à définir les objectifs de conservation du site (DOCOB).

Le Plan départemental de l'eau (PDE), des actions renforcées pour un territoire plus résilient aux phénomènes climatiques

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

→ préserver et promouvoir la qualité de vie Seine-et-Marnaise.



Une politique de l'eau renforcée pour un territoire moins vulnérable au risque inondation

Le Département est pilote depuis 2006 du Plan départemental de l'eau (PDE), démarche innovante et concertée avec plusieurs partenaires institutionnels notamment l'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) et l'État, ayant permis d'obtenir des accords consensuels sur les solutions techniques, les financements et les actions régaliennes associées, pour répondre aux enjeux « eau » de la Seine-et-Marne (alimentation en eau potable, assainissement, milieux aquatiques, risque inondation). Le PDE constitue le socle de financements de services d'animation et d'assistance auprès des collectivités, étant considéré comme l'équivalent d'un contrat de territoire eaux et climat (CTEC) vis-à-vis des actions menées par le Département. Le 3e PDE court jusqu'en 2024.

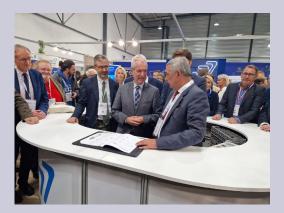
En décembre 2021, la politique de l'eau du Département a été renforcée sur son volet gestion des milieux aquatiques et risque d'inondation dans un contexte où le changement climatique occasionne des épisodes de pluies extrêmes plus fréquents et plus intenses. Cette politique se veut beaucoup plus incitative, encourageant les collectivités, souvent face à des impasses budgétaires, à pouvoir mettre en œuvre les travaux de réduction du risque indispensables pour rendre rapidement leur territoire plus résilient. Le Département a également mis en place un fond d'indemnisation pour la remise en état des biens non assurables prioritaires pour la sécurité des populations, pour répondre aux besoins des collectivités qui ont fait face aux inondations de l'été 2021. À ce jour, 13 communes ont bénéficié de ce fond pour un montant d'aides versées par le Département d'environ 100 000 €.



La signature de la Charte Natur'Eau

En 2022, la Charte Natur'Eau a été signée par un collectif de 13 partenaires : le Département de Seine-et-Marne, l'État, l'agence de l'eau Seine-Normandie, l'association des maires et des présidents des intercommunalités de Seine-et-Marne, les 5 structures porteuses de SAGE, les établissements publics d'aménagement (EPA France, EPA Marne et EPA Sénart), Aménagement 77, l'AORIF (union sociale pour l'habitat d'Île-de-France). Le Département en est l'initiateur et le pilote. Elle vise à développer une stratégie partagée par tous les acteurs impliqués dans l'aménagement du territoire afin d'optimiser la gestion intégrée de l'eau, de favoriser la reconquête et la préservation de la biodiversité et d'engager une nouvelle dynamique sur les sujets liés au grand cycle de l'eau. Elle porte 5 objectifs opérationnels à horizon 2027 :

- → 100 % des zonages assainissement des eaux pluviales approuvés dans les documents d'urbanisme :
- → 30 ha de zones humides à acquérir pour leur restauration et préservation ;
- → 20 études et diagnostics pour identifier et restaurer la fonctionnalité des zones naturelles d'expansion des crues ;
- → au moins un projet par an et par EPCI de déconnexion des eaux pluviales des réseaux,
- → 20 cours d'école désimperméabilisées significativement.





Des actions sont menées pour la préservation des ressources en eau : assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des actions agricoles sur les aires d'alimentation de captage, promotion du zéro phyto avec 76 % des communes avec cette approche mise en place en 2022 (69 % en 2021), 19 nouvelles communes récompensées par le trophée ZERO PHYT'Eau en 2022 (197 communes récompensées depuis 2013).



Remise du Trophée ZERO PHYT'Eau

En 2022, le Département a apporté, au titre de la politique de l'eau, 14,8 M€ d'aides, sur un total tout financeurs confondus d'environ 48 M€, soit 31 % des aides.



Inauguration de la station d'épuration d'Argentières (priorité du SDASS EU 2) sous maîtrise d'ouvrage de la CC Brie Rivières et Châteaux, financé à 25,1 % par le Département.



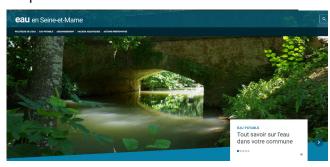
Construction du château d'eau de Courtacon par le S2E77 dans le cadre du projet d'interconnexion du Transpr'eauvinois financé à 30 % par le Département.

L'ensemble des communautés de communes devant avoir récupéré l'exercice de la compétence eau potable et assainissement à horizon 2026, le Département, en collaboration étroite avec l'agence de l'eau et les services de l'État, les appuie pour l'évolution de cette gouvernance de l'eau.

La sensibilisation aux problématiques de la gestion et de la préservation de la ressource en eau, l'acquisition et le partage des connaissances

Un site internet grand public et un observatoire dédiés à l'eau

Mis en place dans le cadre du PDE 1, le site de l'eau a pour objectif de faciliter la diffusion et la compréhension par les Seine-et-Marnais des informations sur l'eau afin de les inciter à modifier leurs comportements.





Le site de l'eau donne accès à l'observatoire de l'eau qui a pour objectif d'une part de développer et diffuser la connaissance sur l'eau en Seine-et-Marne (qualité, quantité, rivières, nappes phréatiques, réglementation, sécheresse, inondation, prix de l'eau, etc.), et d'autre part de suivre le PDE (mise en place et suivi d'indicateurs pertinents). Des actions d'éducation durable sur le thème de l'eau sont proposées aux collèges et lors d'évènements publics (tenue de stand, animations, etc.).

En 2022, le Département a réalisé une exposition sur l'eau accompagné de son livret ludique à destination des collégiens et des élus notamment pour les classes d'eau.

Une ingénierie départementale pour le suivi de la qualité des eaux

Le Département propose aux collectivités un service d'ingénierie territoriale, intégré à l'offre de services du GIP ID 77, pour le contrôle de la qualité de l'eau (souterraine, superficielle, baignade, eau potable, eaux chaudes sanitaires, rejets des stations d'épuration), les analyses étant réalisées par le Laboratoire d'analyses départemental. Le Laboratoire suit également la qualité des eaux de consommation et des eaux chaudes sanitaires dans les bâtiments du Département (surveillance des légionnelles). Cette animation territoriale participe à la préservation de la ressource en eau et des milieux.

Par ailleurs, le Département coordonne un réseau de suivi des petits cours d'eau (Réseau d'intérêt départemental - RID), se positionnant ainsi en complémentarité des réseaux sous maîtrise d'ouvrage de l'État suivant les grands cours d'eau. C'est un outil d'aide à la décision pour la définition du contenu des plans et schémas stratégiques, et notamment le PDE, en permettant d'en assurer le suivi et l'application concrète au sein des territoires. Ce suivi fait aussi l'objet d'une communication auprès des seine-etmarnais via le site de l'eau.

Les missions d'animation nécessitent un certain nombre d'équivalents temps plein (ETP). En 2022, les services de l'eau du Département ont été soutenus financièrement par l'agence de l'eau Seine-Normandie, à hauteur de 50 % des coûts et charges salariales sur la base de 11,65 ETP.

Des actions de prévention et de sensibilisation contre les dépôts sauvages

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

→ préserver et promouvoir la qualité de vie Seine-et-Marnaise



Un observatoire des dépôts sauvages en cours de déploiement

Depuis plusieurs années, le Département a fait de la lutte contre les dépôts sauvages un axe de sa politique en matière de préservation et reconquête du cadre de vie des habitants, et de prévention des pollutions (terrestres et aquatiques). À ces enjeux s'ajoutent ceux de l'image du territoire (tourisme, notamment en vue des JO 2024), des risques sanitaires, de la valorisation (énergétique ou matière) et de leur coût de gestion. Souhaitant mieux saisir les évolutions du phénomène et s'investir plus avant pour le combattre et aider les partenaires dans ce sens, le Département a élaboré sa feuille de route pour la lutte contre les dépôts sauvages (observatoire territorial, fédération d'un réseau d'acteurs, sensibilisation et communication) présentée en décembre 2021 aux acteurs publics du territoire. 4 groupes de travail étaient ressortis de cette réunion : communication ; pratiques de résorption et traitement & déchetteries; systèmes d'information géographiques & applications; répression & justice.

Des groupes de travail pour lutter ensemble contre les dépôts sauvages



En 2022, le Département a animé 2 sessions pour chacun de ces GT auxquels ont participé plusieurs acteurs du territoire : région, EPCI en charge de la gestion des déchets, ONF, VNF, fédérations de chasse et de pêche, Codérando, gendarmerie et police nationale, etc. Ces GT ont permis de faire ressortir des constats communs et pistes de travail pour le Département et ses partenaires :

- → le déploiement progressif d'un observatoire des dépôts sauvages, centralisé par le Département. Cet outil, partagé aux partenaires du Département, servira à mieux appréhender la dynamique du phénomène (points noirs, effets reports, types de déchets, etc.) pour le combattre plus efficacement ;
- → le suivi du déploiement du dispositif (national) de responsabilité élargie du producteur (financement de la gestion des déchets par une écocontribution à l'achat des produits) pour la filière PMCB (produits et matériaux de chantiers du bâtiment) et participer aux concertations régionales prévues. En effet, ce dispositif impactera directement l'organisation et les gestions des déchetteries publiques et privées en Seine-et-Marne, structures essentielles à la lutte contre les dépôts sauvages ;
- → la production d'une boîte à outil à l'attention des collectivités, comprenant un kit de communication à l'attention des maires et des fiches de solutions types pour faciliter la résorption des dépôts sauvages et leur traitement.

Des actes d'incivilité persistants sur le domaine public départemental

En 2022, plus de 970 000 € ont été dépensés pour le ramassage de 892 tonnes de dépôts sauvages par le Département le long de son patrimoine routier. Ce budget inclut la mobilisation des agents des routes, correspondant à 11 ETP, qui se fait en complément du marché public de ramassage des dépôts sauvages en bord de routes départementales et dans les ENS passé en 2021.

Le Département investit en parallèle dans des aménagements dits de « neutralisation » des bords de routes départementales pour empêcher physiquement le stationnement ou l'accès des véhicules susceptibles d'abandonner des déchets : près d'1,1 M € ont été ainsi investis depuis 2017.



Véhicule aspirateur

Suite à une démonstration (au printemps 2022) par un fabricant, d'un véhicule aspirateur de déchets épars, le Département prévoit la location de cette solution sur 3 agences routières départementales. Cette mécanisation permettra de réduire la pénibilité et les risques propres au travail en bord de route jusque-là réalisé manuellement par les agents.

Concernant les dépôts sauvages et déchets diffus résorbés sur les espaces naturels sensibles, 20 m³ ont été collectés en 2022 (contre 30 m³ en 2021), mobilisant l'équivalent d'1 ETP. Constatant une augmentation importante de déchets présents à l'ENS du parc de Livry, notamment groupés en pieds de poubelles, il avait été décidé d'y supprimer 2 poubelles (la signalétique invite les visiteurs à emporter leurs déchets), ce qui a entraîné une réduction notable des déchets abandonnés sur site et ramassés par le Département. Cependant sur ce même ENS, le Département déplore un dépôt sauvage de déchets de près de 500 m³ qui reste à prendre en charge.

Un soutien renouvelé aux opérations de nettoyage et à la sensibilisation

Le Département soutient les collectivités, syndicats de gestion des déchets et associations engageant des opérations de « nettoyage de la nature » et/ou de sensibilisation sur les dépôts sauvages. En 2022, le Département a ainsi soutenu 6 projets, pour un montant total de 20 040 €, notamment des actions du programme du SMICTOM de la région de Fontainebleau, cosignataire (avec le Département) de la charte « Propreté en forêt et lisière » (ForêtBelle).





Le Département promeut l'événement « Seine-et-Marne Propre - Défi pour l'environnement » du Lions club et ses partenaires, en relayant la campagne de communication (réseaux sociaux et abribus des routes départementales), en participant aux réflexions et à l'organisation, et en encadrant la sécurisation des sites longeant les routes départementales. Cet évènement mobilise chaque année plus d'un millier de participants en Seine-et-Marne, pour ramasser plusieurs tonnes de déchets diffus avec le soutien de collectivités. Sur le secteur de Fontainebleau, l'événement est renforcé par l'organisation synchrone de ForêtBelle par le SMICTOM de la région de Fontainebleau et ses partenaires. Le Département y a cette année organisé le blocage temporaire d'une partie de la RD 607 aux véhicules.

Le soutien du Département (prêt de pinces à déchets et de gilets fluorescents, dons de sacs poubelles, conseils pour l'organisation) aux collèges publics réalisant leur propre opération de ramassage de déchets, en période d'évènement dédié ou non, sera inscrit durablement dans le livret Parcours collégien à partir de l'édition 2023. En 2022, le Département a soutenu 5 collèges publics, dont un qui a mobilisé en septembre plus de 200 élèves de 6°. Ces derniers ont analysé les types de déchets et en ont affiché les schémas dans le collège afin de sensibiliser les autres occupants de l'établissement aux enjeux de la propreté urbaine.

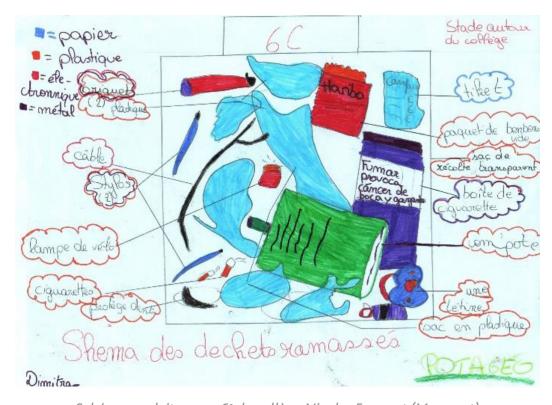


Schéma produit par un 6° du collège Nicolas Fouquet (Mormant)

Le 13 juillet, le Département a renouvelé son adhésion à la charte Propreté en forêt et lisière (à laquelle il a adhéré en décembre 2019), portée par la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau. Cette charte encadre les actions collectives et coopérations des différents acteurs locaux (notamment l'ONF et le SMICTOM de la région de Fontainebleau ou encore le SMITOM Lombric) pour la prévention, les actions curatives et répressives.



Une éducation au développement durable pour les citoyens de demain

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

→ préserver et promouvoir la qualité de vie Seine-et-Marnaise.



La réussite éducative de tous les collégiens est une priorité pour le Département de Seine-et-Marne. Cette volonté s'articule avec l'enjeu de sensibilisation du jeune public, futurs citoyens et clefs d'entrée de la famille, pour l'amélioration des comportements. Dans cette optique, le Département mène une politique éducative ambitieuse. La force de cette offre est à la fois d'apporter des dispositifs clés en main, et de laisser une grande place aux initiatives locales. Le parcours collégien qui rassemble l'ensemble des dispositifs proposés aux collégiens et à leurs enseignants, est décliné en quatre axes :

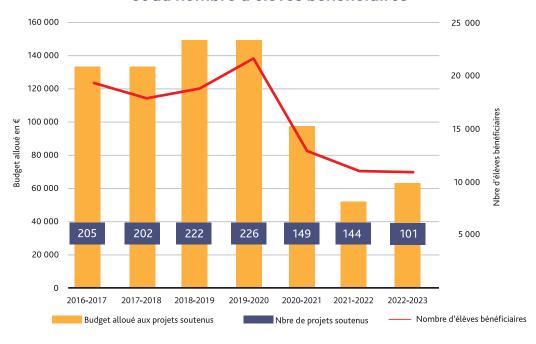
- → Axe 1 : Le collégien de demain ouverture sur le monde professionnel
- → Axe 2 : Le collégien citoyen, ouverture sur son environnement
- → Axe 3 : Le collégien épanoui, à l'aise dans son corps
- → Axe 4 : Une offre accessible à tous pour tous les territoires

Ces dispositifs contribuent à aider les collèges dans leurs propres démarches de développement durable, consacrées par un label national dédié « Établissement en démarche de développement durable », attribué à un nombre croissant de collèges publics de Seine-et-Marne.

Le parcours prévoit deux types d'offre : des actions et dispositifs permanents (sensibilisation sur le gaspillage alimentaire, exposition pour découvrir les enjeux de l'eau en Seine-et-Marne, animations sur la nature et la biodiversité au jardin pédagogique du musée départemental de la Seine-et-Marne, etc.) et des actions et dispositifs programmés avec Collège nature.

Le dispositif Projets locaux 77 permet à des projets présentés par les collèges et favorisant les partenariats locaux, la mixité et la transversalité, d'être financés par le Département. Ces projets abordent des sujets en lien avec les ODD: environnement (biodiversité, déchets, énergies renouvelables, etc.), éducation à la citoyenneté, éducation à la santé et au vivre ensemble, éducation artistique et culturelle, découverte des métiers. Depuis la crise sanitaire, le nombre de projets soutenus (donc les budgets alloués) avait diminué de façon importante, la communauté éducative étant aux prises avec les risques et les procédures dédiées.

Évolution des projets locaux, du soutien départemental et du nombre d'élèves bénéficiaires



Le dispositif « Collège nature » vise à sensibiliser les collégiens à la nature et favoriser la découverte des sites naturels départementaux, grâce à un accompagnement technique d'un projet de classe sur la nature mené par les professeurs. Un naturaliste professionnel accompagne le professeur dans son projet (3 animations ou ateliers) et apporte son expertise scientifique. Pour les collèges ayant participé au dispositif, un concours est proposé en fin d'année scolaire pour valoriser les actions de biodiversité réalisées par les collégiens. Ce dispositif contribue pleinement à de nombreux objectifs de développement durable ODD 4 (éducation), ODD 6 (eau propre), ODD 13 (changement climatique), ODD 14 (vie marine), ODD 15 (vie terrestre et biodiversité) et ODD 16 (partenariat territorial).

Pour l'année scolaire 2022-2023, le Département a fait évoluer son dispositif pour l'élargir à davantage de collèges, renforcer le lien avec le Label E3D (école ou établissement en démarche globale de développement durable) de l'académie de Créteil et créer des niveaux d'implication avec des missions nature de la découverte à l'expertise. Cette dernière accompagne les professeurs dans la réalisation de projet éco-citoyen en faveur de la biodiversité ou la création d'aires terrestres éducatives (en lien avec l'office français de la biodiversité - OFB). Le dispositif Collège nature a touché 17 collèges (17 classes, 565 élèves), avec 53 animations mises en œuvre.



Animation Collège Nature Les Bordes Chalonges



Animation Collège Nature Les Olivettes



Mission expertise de projet éco-citoyen

La mission expertise propose des actions nature dans une démarche écocitoyenne portée par les élèves. Deux exemples de réalisation en 2022.

- → Désimperméabilisation de cour de collège : les élèves échangent, se concertent avec les différents acteurs du collège et proposent des plans pour lutter contre les « îlots de chaleur » de la cour. Au préalable, Seine-et-Marne environnement (SEME) réalise des animations pour apporter les connaissances nécessaires aux élèves pilotes.
- → Création d'aires terrestres éducatives en partenariat avec les collèges et l'Office Français de la Biodiversité (OFB) : création d'espace de biodiversité à proximité des collèges et entretien en gestion différenciée. Les élèves échangent, se concertent avec les différentes acteurs de la commune et proposent des plans pour aménager l'espace naturel. Au préalable, SEME réalise des animations pour apporter les connaissances nécessaires aux élèves.

Des campagnes d'animation autour des enjeux de santé par l'alimentation, sur les temps de restauration collective, sont aussi proposées chaque année aux collégiens.

Pour la rentrée scolaire 2023-2024, les élus ont voté de nouvelles évolutions : augmentation de la subvention du transport en bus vers les ENS à 500 € maximum, adaptation du nombre de classes possibles en fonction du nombre de candidatures (1 classe ou 2 classes par collège) avec une limite à 90 animations pour 30 collèges, intégration de 5 ENS communaux et nouveau partenariat avec le parc naturel régional du Gâtinais français qui anime certains de ces ENS communaux.

Une politique en faveur d'une offre culturelle équitable, plus durable, et contribuant à l'épanouissement de tous

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

→ soutenir et développer une offre d'équipements culturels et sportifs remarquables



Les droits culturels, le patrimoine, la diversité et la créativité sont des composantes centrales du développement humain et de son épanouissement. Du patrimoine culturel aux industries culturelles et créatives, la culture est à la fois un catalyseur et un vecteur de dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable.

La politique culturelle du Département fixe des objectifs en lien avec le développement durable :

- → réduire les inégalités territoriales ;
- → garantir une démarche culturelle territoriale qui associe et s'adapte à tous les acteurs ;
- → décliner culture et éducation, avec des actions ciblées pour les collèges ;
- → renforcer les partenariats avec l'État, la région, l'Europe.

Des critères d'analyse des demandes de subventions ont été définis en cohérence avec ces orientations, pour l'ensemble des dispositifs de soutien.

De nouvelles actions pour un développement culturel de proximité dans les territoires et accessibles à un large public

Un lien encore renforcé avec les collèges

En matière de soutien à la création, le Département, en partenariat avec la direction régionale des actions culturelles (DRAC) a mobilisé de nouvelles ressources, au service de la création artistique et de la circulation des œuvres et des publics, en lien avec les enjeux de la collectivité.

Afin de valoriser la programmation jazz en Seine-et-Marne, le Département a mis en place des résidences de création sur 3 bassins de vie, liant une compagnie à un lieu de diffusion, aux écoles de musique et conservatoires, et aux collèges, dans une dynamique d'offre artistique de proximité. « La route du jazz en Seine-et-Marne » donne à voir la richesse du territoire en matière de festivals et manifestations, et participe de l'attractivité du territoire. La restitution de ces temps de création aura lieu en 2023.

Par ailleurs, la collectivité développe des actions au service de l'épanouissement des collégiens éloignés des équipements culturels. Le Département a ainsi renouvelé le partenariat avec la DRAC et le rectorat de Créteil pour développer des parcours d'éducation artistique et culturelle (EAC) à travers la mise en place de résidences dans les collèges en zone rurale. 5 collèges ont répondu à l'appel à projet 2022. La DRAC et le Département financent la compagnie en résidence durant une année scolaire ainsi que toute action s'inscrivant dans le cadre d'un parcours d'EAC et valorisant les lieux culturels de Seine-et-Marne. Dans le cadre du dispositif tremplin#77, des ateliers d'écriture, animés par d'anciens lauréats, sont mis en œuvre dans la ville accueillant la soirée-concert de remise des prix. En 2023, pour la 6^e année de tremplin#77, il est attendu d'amplifier les actions au service de la jeunesse et de développer de nouvelles actions au service des personnes en situation de handicap.

En 2023, il est prévu de refondre le schéma des enseignements artistiques pour le développement d'une offre culturelle de proximité, afin que chaque Seine-et-Marnais puisse avoir accès à une pratique artistique amateur, de proximité et de qualité.

Dans le cadre de son schéma départemental de la lecture publique, la médiathèque a créé une mission transversale sur le développement durable avec un référent et 4 groupes de travail travaillant sur l'interne (bâtiment, sensibilisation, gestion des services) et l'externe (sensibilisation, action auprès du réseau). Une « gratuiterie » a été organisée pour les agents, pour y déposer des objets inutilisés qui seront repris par d'autres agents ; ce qui n'est pas récupéré est donné dans une recyclerie associative locale.

Le château de Blandy, un lieu d'accès pour tous à la culture et au développement durable

Le château de Blandy poursuit ses actions pour un accès toujours plus aisé et pour tous au patrimoine, en phase avec les attentes du public, et pour des activités de médiation notamment en direction du grand public et des scolaires. Les spectacles immersifs, très participatifs, touchent des publics très variés, à partir de 10 ans jusqu'à un public de seniors ; des visites en famille ont favorisé les contacts intergénérationnels. Lors des fêtes de fin d'année, une visite contée a été proposée en version bilingue langue française/langue des signes; les visiteurs présents ont été sensibilisés à ce mode de communication en suivant le conte et en répétant régulièrement certains signes.

Les activités du château bénéficient toujours à la vie du tissu associatif local : Noël à Blandy, le Maymédiéval, le Blandy musical tour, etc. L'équipe du château s'investit désormais dans la formation et l'insertion des jeunes avec en 2022 4 étudiants en alternance (3 en 2021) dont trois en médiation culturelle et un à l'accueil.



Un jardin d'inspiration médiévale écologique

Des travaux ont été conduits en 2022 pour mettre en place un jardin d'inspiration médiévale. Cultivé suivant des pratiques respectueuses de l'environnement - pas d'utilisation de produit phytosanitaire, récupérateur d'eau, paillage -, il est planté de végétaux favorisant la micro-faune des jardins. Des actions de médiation seront menées autour des aspects historiques, mais aussi botaniques et utilitaires (plantes aromatiques et médicinales). Ce jardin sensibilisera le public aux bonnes pratiques de jardinage : économie des ressources, choix de végétaux appropriés, actions en faveur de la biodiversité. Il initiera aussi le public au bon usage de plantes favorisant le bien-être de chacun.

Les archives départementales, support de diversification d'une offre éducative et culturelle accessible à tous

Le projet scientifique et culturel des archives départementales de Seine-et-Marne met l'accent, de manière volontariste, sur une offre éducative et culturelle variée, une approche favorisant les échanges avec l'éducation nationale, les structures culturelles du Département et les partenaires associatifs. Les archives départementales s'attachent à être identifiées comme un acteur majeur des commémorations départementales. Elles visent aussi à diversifier la programmation culturelle, par la conception d'une offre destinée à toucher de nouveaux publics, en positionnant les archives comme un tiers-lieu culturel.

En 2022, un appel à projet a été lancé à l'attention des collectivités pour la valorisation des archives communales. Ce projet a pour objectif de produire des expositions historiques en partenariat avec des collectivités, et en s'appuyant le cas échéant sur le tissu associatif local. 3 projets ont abouti en 2022 sur le thème de la valorisation des sites patrimoniaux et historiques. D'autres se dérouleront en 2023, portant essentiellement sur l'élaboration de parcours touristiques, la construction de ces parcours reposant également sur l'engagement des collectivités en faveur de la « randonnée culturelle » et d'un « tourisme vert ». Enfin, un marché en cours de formalisation pour 2023 intégrera l'impact environnemental des productions réalisées.

Les outils et animations ont continué à être mobilisés en 2022 pour valoriser le patrimoine et l'Histoire de la Seine-et-Marne et en faciliter l'accès, tout en déployant une activité culturelle dans des territoires éloignés et ruraux (prêt de malles et d'expositions itinérantes, animations d'ateliers pour les enfants et adultes, pour les chercheurs (ateliers de méthodologie), conférences historiques, etc.



Un engagement vers une médiation bas-carbone avec la sortie du Mobil'histoire

Au cours de l'année 2022, la fin de l'exploitation du « Mobil'histoire » a été actée. Ce camion se rendait dans les communes et établissements scolaires du département afin de présenter une exposition itinérante, aménagée dans sa remorque rétractable. Cet outil ne répondant plus aux enjeux de sobriété énergétique et de développement durable, une réflexion a été engagée en vue de favoriser la mise en œuvre d'outils de substitution. La solution privilégiée repose sur la mise en place d'un véhicule « électrique » en 2023 permettant de diffuser, sur l'ensemble du territoire de la Seine-et-Marne, l'offre culturelle développée par la direction des archives départementales (expositions itinérantes, malles pédagogiques, outils numériques).

Les ressources des archives départementales sont mises en ligne sur un site internet dédié, avec chaque année de nouvelles mises à disposition. Le site répond à plusieurs objectifs : accès au plus grand nombre, soutien aux territoires (informations pratiques et réglementaires, etc.), conservation des documents anciens et/ou très consultés.

Des musées départementaux inclusifs, développant l'éducation au développement durable (EDD) et des pratiques écoresponsables

5 musées départementaux (musée des peintres de Barbizon, musée-jardin Bourdelle, musée de Préhistoire d'Île-de-France, musée de la Seine-et-Marne, musée Stéphane Mallarmé) forment un ensemble d'une grande richesse et d'une grande diversité de collections : Beaux-arts, Préhistoire, musée de société, maison d'écrivain, jardin de sculptures. Ils sont ouverts à la création contemporaine, au spectacle vivant et aux questions de société à travers une programmation artistique variée, et participent aux grands évènements nationaux : Nuit des musées, Journées européennes du patrimoine, etc.

Les musées se positionnent comme des équipements de proximité dans des territoires souvent ruraux où il y en a peu, et complémentaires à l'école. Ainsi, les scolaires peuvent représenter jusqu'à 70 % du public accueilli au musée de la Seine-et-Marne. Ils développent de plus en plus des animations en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable. Certains mettent en place de façon plus ou moins installée et étendue des éco-gestes et bonnes pratiques (gestion écologique des parcs et jardins, potagers pédagogiques, mise à disposition de tables de pique-nique et de gobelets, etc.), ou encore des animations et dispositifs en lien avec d'autres objectifs de développement durable. C'est le cas du musée de la Préhistoire qui a performé, en 2022, le développement de son jardin agro-écologique, grâce au recrutement d'un jardinier sensibilisé à ces questions, afin d'améliorer son offre et de mieux penser la diffusion de ses ressources.



Les musées s'inscrivent dans des démarches d'inclusion, les 5 étant labellisés tourisme et handicap pour être accessible aux visiteurs concernés par différentes familles de handicap (auditif, mental, moteur ou visuel), les agents étant par ailleurs formés à l'accueil de ces publics.



...Et aussi... Une politique pour être exemplaire sur le handicap et un futur schéma de l'autonomie qui prépare l'avenir.

Une politique pour des activités sportives et de loisirs inclusives et éco-responsables

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

→ soutenir et développer une offre d'équipements culturels et sportifs remarquables



De nouvelles priorités pour les pratiques scolaires et para-sportives

Promouvoir la pratique sportive pour tous, quels que soient l'âge, le sexe ou le niveau de pratique, est un objectif fort du Département. Pour y parvenir, la collectivité a fait le choix de s'appuyer sur les associations sportives locales en tant que véritables relais de la politique sportive départementale. Au-delà de ses compétences obligatoires, le Département soutient à ce titre leurs dépenses de fonctionnement et accompagne le développement de leurs activités en faveur du plus grand nombre. À l'issue de la crise sanitaire, les pratiques sportives ont retrouvé une activité normale sur l'ensemble du territoire. Pour autant, de nombreuses associations sportives ont vu un recul de leurs licenciés, qui peine à retrouver le niveau d'avant crise, d'où l'importance du soutien Départemental.

Selon les orientations du nouvel exécutif départemental, deux nouvelles priorités ont été affirmées, sur le sport scolaire tout d'abord, notamment les sections sportives scolaires (SSS) et les classes à horaires aménagés (CHA); mais également sur le développement de la pratique para-sportive, avec recrutement d'un chargé de mission de territoire, également référent sport et handicap. Ces orientations s'inscrivent dans des pratiques plus inclusives et pour tous. En complément, à l'approche des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, la politique a connu une évolution significative avec le recrutement d'un chargé de mission olympique et paralympique.



Développement de la pratique para-sportive

Afin de relancer la pratique para-sportive, les collaborations partenariales ont été relancées avec les comités départementaux handisport (handicaps physiques) et sport adapté (handicaps cognitifs) pour assurer le recensement des clubs para-accueillants, inciter les clubs à s'inscrire sur le handi-guide national mais également pour déterminer les besoins et les freins au développement de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap. Au-delà de l'accès aux équipements sportifs (créneaux, accessibilité, formation et sensibilisation de l'encadrement), ce sont les transports qui constituent actuellement un frein majeur. Le développement de la transversalité avec la direction de l'autonomie ou encore la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) va permettre de toucher plus aisément le public vers lequel se destine ces activités, par un lien direct avec l'ensemble des bénéficiaires.

Le développement de la politique para-sportive doit trouver un nouvel élan en 2023, avec la volonté forte du Département, membre de la conférence régionale du sport et de la conférence des financeurs d'Île-de-France, de faire porter par ces deux instances des actions de sensibilisation en faveur de la formation des éducateurs sportifs et des dirigeants, ainsi que l'achat de véhicules et de matériel adapté. Ces actions contribueront à répondre à l'objectif ambitieux de permettre à toute personne porteuse de handicap de trouver une activité sportive dans un rayon de 10 km autour de son domicile.

Dans cette même dynamique, l'acquisition d'un nombre de billets équivalent aux 6 214 places attribuées pour les Jeux olympiques de Paris 2024 fait l'objet d'une attention particulière, en vue des jeux Paralympiques, ce qui permettra, après l'accueil du « Relais de la flamme » sur une journée fin juillet 2024, de faire découvrir et de susciter des envies de pratique, tant en loisirs qu'en compétition.

La volonté du Département de valoriser le sport féminin s'est traduite en 2022 par l'accueil de la 2^e étape du Tour de France femmes, 135 km allant de Meaux à Provins. Cet évènement a été initié par le Plan vélo 77 qui a pour vocation de faire de la Seine-et-Marne une destination de référence pour la pratique du vélo en Île-de-France, tout en étant un formidable outil d'attractivité et de valorisation du territoire.

Le Département apporte un soutien financier chaque année aux jeunes s'engageant dans la formation au brevet d'aptitude à la fonction d'animateur (BAFA, 191 jeunes aidés en 2022).



Une politique « sport-nature » éco-responsable

La Seine-et-Marne, véritable poumon vert de l'Île-de-France, dispose d'un environnement patrimonial et naturel remarquable, propice à la pratique des sports de nature, très présents sur le territoire, pour lesquels il existe une demande sociale forte et croissante. Le développement des sports-nature est donc un axe important de la politique du Département en matière d'activités sportives. Il s'agit également de maîtriser l'impact de l'homme sur un environnement naturel qui peut être considéré comme un « terrain de sport » par certains pratiquants non sensibilisés. En ce sens, la dimension transversale revêt une importance particulière dans le développement des projets « sports, loisirs, tourisme et nature ».



Suivant ce qui est imposé par la réglementation, le Département pilote la commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI), instance qui réunit les acteurs des sphères sportives, environnementales, touristiques et institutionnelles. Dans ce cadre, le Département promeut un développement maîtrisé des sports de nature, par une approche transversale avec l'ensemble des acteurs qui permet de concilier des intérêts parfois divergents entre usagers d'espaces naturels.

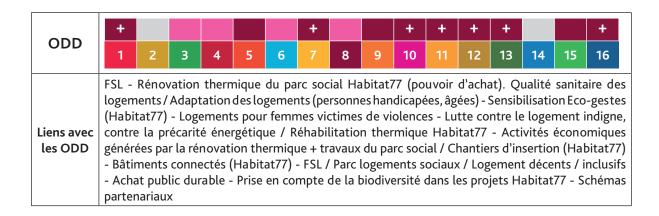
La Rando des 3 châteaux est emblématique de cette politique. L'évènement a de nouveau pu être organisé en 2022 avec un vrai succès aux alentours de 15 000 participants. Son organisation

tient compte du développement durable, en limitant la distribution des éco-cups par une information en amont, des ravitaillements avec des produits frais et certains locaux. La mise en place d'une signalétique provisoire permet également de limiter l'impact de la manifestation.

L'habitat, une politique pour un habitat sobre en énergie et adapté aux situations

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

→ créer de véritables parcours résidentiels



Des outils pour un habitat plus inclusif et digne mis en œuvre dans le cadre du PDALHPD

Le 8° Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), approuvé en mai 2021, a poursuivi sa mise en œuvre au cours de l'année 2022. Il s'appuie sur des outils existants, tels que les mesures d'accompagnement personnalisées du public en situation de vulnérabilité et confronté à des difficultés dans sa gestion budgétaire, et le Fond de solidarité logement (FSL). Le FSL est un des outils essentiels du PDALHPD. Son pilotage est une compétence des départements. Le FSL intervient notamment pour éviter la perte du logement et la dégradation de la situation de vie avec la résorption des impayés de loyer, d'énergie, d'eau et de téléphone, pour favoriser l'accès au logement qui est indispensable pour l'insertion sociale et le retour à l'emploi. En 2022, le Département a relevé les plafonds du FSL afin que davantage de Seine-et-Marnais puissent en bénéficier, dans un contexte d'inflation et de crise énergétique.



...Et aussi... Le Département, acteur engagé dans la transition énergétique.

De nouveaux outils ont été encore déployés :

- → une stratégie de lutte contre l'habitat indigne reposant sur la mise en relation des acteurs locaux sous la forme de réunions territorialisées, et l'accompagnement des intercommunalités volontaires à la mise en place du permis de louer pour lutter contre le mal-logement (mesures de contrôle des biens mis en location);
- → un protocole d'accord collectif départemental, associant l'État et le Département, qui vise à accompagner dans les opérations d'habitat social des ménages cumulant difficultés sociales et financière. Il sera opérationnel à partir de 2023 et pour 3 ans.

Les financements pour l'amélioration de l'habitat entrent dans le cadre du maintien à domicile et de l'autonomie des personnes retraitées de plus de 60 ans et/ou en situation de handicap, par l'adaptation de leur logement (monte-escalier, salle de bain, etc.). Ce volet a été renforcé en lien avec l'ambitieux Plan handicap dans lequel le Département s'est engagé en 2022.



...Et aussi... Une politique pour être exemplaire sur le handicap et un futur schéma de l'autonomie qui prépare l'avenir.

Le Département en soutien à HABITAT 77 pour l'amélioration de son parc dédié aux ménages les plus modestes

Le Département est la collectivité de rattachement d'Habitat77, plus grand bailleur social de Seineet-Marne. Cet office public a une vocation historique de bailleur très social, au regard des plafonds de ressources pour avoir accès à un logement. 70 % des occupants ont des revenus inférieurs à 60 % du plafond de ressources, une fragilité qui induit des problèmes de solvabilité. Habitat77 gère un parc de près de 18 500 logements sur 101 communes seine-et-marnaises, et loge plus de 45 500 personnes.

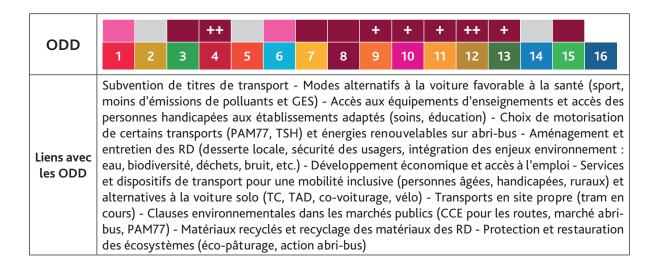
Habitat77 fait face à des enjeux stratégiques d'amélioration de son parc ancien, et qui en conséquence nécessite des investissements importants : réhabilitation thermique du parc, construction de 3 000 logements à 10 ans. Afin de permettre à Habitat77 de renforcer ses ressources à long terme pour assurer ses investissements, le Département a délibéré favorablement en 2022 pour étudier l'opportunité de transformer l'office public en une société d'économie mixte (SEM), et s'est engagé à soutenir financièrement l'office public dans cette transformation. La surveillance à distance des bâtiments pour une meilleure réactivité des services de maintenance améliore la qualité de vie des locataires.

D'autres actions sont mises en place dans le cadre de la démarche responsabilité sociale et environnementale (RSE), tant pour accompagner les occupants que pour réduire son empreinte environnementale : achat public durable, projet de développement de l'usage des matériaux biosourcés, animation auprès des locataires orientés vers l'éco-responsabilité, chantier d'insertion, etc.

Une politique pour une mobilité adaptée à la diversité des contextes territoriaux et des besoins de la population

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

→ rendre tous les Seine-et-Marnais mobiles.



La mobilité des Seine-et-Marnais constitue un motif d'équité de la population, de cohésion et de développement du territoire. En effet, à l'échelle d'un territoire aussi disparate que la Seine-et-Marne, composé d'espaces urbains et périurbains à l'ouest, et plus fortement ruraux à l'est, les déplacements sont déterminants pour l'accès pour tous (urbains, ruraux, jeunes, actifs, chômeurs, séniors, personnes à mobilité réduite, etc.) à l'emploi, aux études, aux services publics, aux commerces et aux loisirs... Une mobilité alternative à la voiture individuelle contribue également à l'atténuation du changement climatique, à la réduction des émissions de polluants atmosphériques et des nuisances sonores.

Un réseau routier géré par le Département

Avec 4321 km, la Seine-et-Marne dispose du réseau routier départemental le plus important d'Île-de-France. L'ensemble des routes (autoroute, nationale, départementale et communale) constitue le premier support de déplacements des Seine-et-Marnais. Le Département agit en priorité pour améliorer la sécurité des usagers : entretien des voiries et actions de sécurité routière.

Le réseau routier est un support pour le développement économique (transport de flux de marchandises, déplacements domicile-travail et professionnels), et le désenclavement des territoires. Pour autant, les aménagements routiers et usages de la route peuvent exercer des pressions importantes sur l'environnement et le cadre de vie (bruit, pollutions, émissions de gaz à effet de serre, altération des continuités écologiques et des paysages, consommation de ressources non renouvelables, etc.). Le Département agit pour la réduction de ces impacts par la mise en œuvre de techniques innovantes (utilisation de matériaux recyclés, couches de roulement moins bruyantes, etc.) et via des aménagements prenant en compte les enjeux environnementaux et la complémentarité avec les mobilités alternatives.



L'expérimentation pour un entretien des routes moins impactant avec l'éco-pâturage sur les bassins routiers se poursuit en 2022. Cela s'inscrit dans la continuité d'une démarche zéro phyto et montre un intérêt pour la biodiversité, les fonctions pédagogiques, la participation à la conservation de certaines races ovines anciennes, l'amélioration du cadre de vie pour les usagers, une image positive de la collectivité. Suite à une étude de faisabilité réalisée pour le développement de cette pratique, 12 bassins sont en cours d'aménagement pour recevoir les animaux (en plus des 7 déjà entretenus ainsi qu'une agence routière).



...Et aussi... Une politique de prévention et valorisation des déchets issus des activités du Département.

Des transports en commun irriguant tout le territoire

Un service de transport à la demande (TAD) pour le désenclavement des territoires peu denses

Ce service représente un outil d'aménagement du territoire et une alternative pour la mobilité, à certaines heures de la journée, vers des pôles attractifs comme les gares, les hôpitaux, les centres commerciaux, etc.



Le Département soutient financièrement et techniquement 13 services de transport à la demande. 6 sont mis en œuvre par les collectivités intéressées ayant reçues une délégation de compétences par Île-de-France mobilités (IDFM), 7 directement par IDFM dont le service FILEO, pour relier les communes du nord de la Seine-et- Marne à la plate-forme aéroportuaire de Roissy-Charles de Gaulle. Ce service local est porteur d'une image valorisante de l'action de la collectivité.

Par ailleurs, à la demande du Département et en complément des réseaux de lignes de bus régulières dans des zones peu denses, IDFM a développé depuis 2017 une politique régionale de TAD. Répondant à des critères tels que l'accès à tous ou des services performants économiquement, les nouveaux TAD sont gérés par une centrale régionale de réservation, avec une application dédiée. En 2022, ce sont 19 services de TAD labélisés qui ont d'ores et déjà été mis en œuvre par IDFM sur le territoire seine-etmarnais. Le nombre total de TAD présents sur le département est de 28.

Au total, le budget alloué au TAD par le Département représente 1,1 M€ par an.

Des alternatives concurrentielles à la voiture individuelle

Financées par le Département et IDFM, et exploitées par 10 sociétés de transport, les lignes Seineet-Marne express (SME) assurent des liaisons entre les principaux pôles de Seine-et-Marne, en complément du réseau ferré. Depuis le lancement de la première ligne en 1991, le réseau SME n'a cessé de se développer afin de répondre aux besoins des Seine-et-Marnais. Il compte 14 lignes ainsi que le Citalien (mis en service en 2020, en préfiguration du tracé du Tzen2), offrant ainsi la possibilité de se déplacer rapidement en transport collectif avec une fréquence attractive et sur une amplitude horaire importante. En 2022, le nombre de voyageurs empruntant le réseau SME est de 24 200 usagers par jour en semaine (baisse de 3 % par rapport à 2021), 13 000 le samedi (hausse de 4 %) et 6 600 le dimanche (hausse de 6 %). Le Département a participé techniquement et financièrement à l'exploitation de ces lignes à hauteur de 2,05 M€ en 2022.



Le Département est aussi le service organisateur des transports scolaires spéciaux sur délégation IDFM depuis juillet 2010. En 2019, le Département a obtenu pour 6 ans une nouvelle délégation de transport scolaire pour les circuits spéciaux scolaires (CSS) mis en place en l'absence de ligne régulière de bus pour desservir les établissements scolaires, pour le transport des élèves et étudiants handicapés. 233 CSS et 30 circuits méridiens sont utilisés par près de 13 000 élèves (Carte SCOL'R) en 2022. Le Département participe au financement du titre pour alléger la charge des familles (budget alloué de 9,9 M€). Il subventionne également les titres de tous les collégiens et lycéens boursiers, et primaires, utilisant des lignes régulières avec la carte Imagine'R (40 567 élèves) pour un budget de 10 M€, pour l'année scolaire 2021-2022.

Par ailleurs, le Département soutient et participe à l'aménagement de stations de co-voiturage, mode de déplacements particulièrement adaptés dans les territoires de faible densité de population où les transports en commun ne sont pas toujours concurrentiels à la voiture (fréquence insuffisante, localisation des arrêts éloignés, temps de trajets,

etc.). Elles se déploient progressivement sous l'impulsion du schéma départemental des stations multimodales de covoiturage adopté en 2014 qui prévoit l'installation et la construction de 40 stations d'intérêt départemental et 150 à 200 stations locales à horizon 2030. 12 stations d'intérêt départemental et 9 stations de proximité sont en service, 1 nouvelle station, en site propre, ayant été aménagée en 2022. 2023 devrait voir la mise en service d'une station, et par ailleurs de nouvelles stations sont à l'étude qui devraient se concrétiser à court ou moyen terme.



Une nouvelle aire de co-voiturage intégrant des préoccupations environnementales



La station est située entre Jouy-le-Châtel et Vaudoy-en-Brie. Elle comprend 21 places de stationnement co-voiturage, 5 places de co-voiturage poids-lourds. Afin de pouvoir être utilisable pour le plus grand nombre, elle comprend 1 place de stationnement adaptée aux personnes à mobilité réduite, un abri voyageur et un arceau vélo. La station a été pensée la plus respectueuse de l'environnement possible, la plate-forme de stationnement étant perméable aux eaux de ruissellement. Pour l'éclairage, chaque candélabre est alimenté par panneaux photovoltaïques intégrés discrètement aux mâts.

Des aménagements en faveur des transports en commun

Le Département pilote ou participe à la mise en œuvre de plusieurs projets de transport en site propre ou à la création d'aménagements en faveur des transports en commun sur le territoire seine-et-marnais.

Ces projets accompagnent le développement urbain sur les secteurs les plus dynamiques dans un souci de mobilité durable. La majorité de ces aménagements s'accompagnent d'un meilleur partage de l'espace public. Parmi les projets les plus emblématiques, la liaison Tzen 2 entre Lieusaint et Melun (maîtrise d'ouvrage et cofinancement départemental), la liaison en site propre entre Esbly et Val d'Europe (cofinancement départemental acquis jusqu'aux études d'avant-projet), les aménagements en faveur des transports en commun entre les gares de Lagny - Thorigny - Pomponne et du Val d'Europe, les aménagements en faveur des transports en commun sur l'axe RN 34, les Bus Bords de Marne, etc.

Dans le cadre du nouveau marché abris-voyageurs, le Département a intégré des prestations en faveur de la biodiversité et de l'utilisation d'énergie renouvelable dans le marché fourniture, entretien, maintenance et affichage des abris-voyageurs départementaux (installation de sticker sur les baies vitrées pour diminuer le risque de collision d'oiseaux, de LED, de panneaux solaires pour l'éclairage du mobilier).



Prise en compte de la préservation des oiseaux dans le marché "abris-voyageurs"

Suite à l'alerte de communes et administrés sur des collisions d'oiseaux (passereaux, buses, etc.) sur les vitres des abri-bus, le Département a autorisé les communes à apposer des stickers provenant de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), mais en ne recouvrant pas l'ensemble de la surface (maintien d'une visibilité de l'extérieur du sous-abri pour éviter les agressions et rendre visible au chauffeur de bus les usagers attendant à l'arrêt). Afin d'homogénéiser et pérenniser cette prise en compte, le Département a décidé d'intégrer au marché débutant le 1er janvier 2023, la possibilité d'ajouter des stickers pour protéger l'avifaune. Cette réflexion a été menée avec la LPO. Il est ainsi demandé dans la prestation de réduire drastiquement les collisions des oiseaux avec les parties vitrées. Les stickers devront limiter les approches des parties vitrées à moins de 10 %. Le choix du type de stickers a été laissé libre aux soumissionnaires.



Une politique « vélo » opérationnelle sur la base du Plan vélo 77 de 2020

L'année 2022 correspond à la poursuite de la mise en œuvre du Plan vélo 77, adopté par le Département en 2020. Ce plan d'une durée de 10 ans vise à favoriser l'usage du vélo de tourisme et loisirs et pour les déplacements du quotidien. Fin 2022, ce sont 325 km d'aménagements cyclables, qui ont été réalisés sur le réseau routier départemental (soit 8 % du réseau routier départemental), 73 % de ce linéaire étant en site propre.

L'année 2022 est marquée par la réalisation de 2 aménagements, la prolongation de la voie verte en bordure de Seine et de la RD 39 qui permet maintenant de relier le centre de Melun à l'ENS du parc de Livry à Livry-sur-Seine, et la réalisation d'une piste cyclable en bordure de la RD 403 entre Nemours et Darvault. Il est prévu la révision du Plan vélo 77 en 2023, pour renforcer l'action du Département dans la réalisation d'itinéraires d'échelle départementale et accompagner financièrement les collectivités dans l'aménagement d'itinéraires favorisant la pratique locale du vélo.



... Et aussi... Une politique pour des activités sportives et de loisirs inclusives et éco-responsables.

Des dispositifs pour la mobilité des personnes handicapées et âgées

Le Département a mis en place un service de transport à la demande adapté dédié au transport scolaire des élèves handicapés (y compris apprentis et étudiants). Gratuit pour les usagers (budget de 13,54 M€), il favorise l'égalité des chances et l'épanouissement pour tous. Ce service a bénéficié à 2 222 élèves au cours de l'année scolaire 2021-2022. Pour le renouvellement de ce marché pour la rentrée de septembre 2023, le Département a inclus des clauses incitant les transporteurs à privilégier une flotte de véhicules à faibles ou très faibles émissions, plus respectueuse de l'environnement



Plus largement, pour toutes les classes d'âge, le Département organise et cofinance depuis 2008, avec la région Île-de-France et IDFM, le PAM77, service de transport à la demande en porte-àporte pour les personnes à mobilité réduite. Le Département a fait le choix d'appliquer une tarification pour la Seine-et-Marne plus basse que la tarification décidée par IDFM et finance à ce titre une compensation sociale. PAM77 a assuré le transport de 999 usagers actifs ayant voyagé au moins une fois en 2022. Le Département contribue au financement du service pour près de 6,7 M€ en 2022.

Le parc automobile du PAM opère en 2022 une transition énergétique vers des véhicules plus respectueux de l'environnement et plus confortables pour les usagers. Quelques véhicules sont encore attendus en 2023 en raison de difficultés d'approvisionnement.

Les personnes âgées et adultes handicapés, ainsi que les anciens combattants, peuvent aussi bénéficier auprès du Département des forfaits pour les transports en commun (forfaits Améthyste et Mobilis) qui leur sont réservés, sous conditions de ressources, à des tarifs préférentiels. En 2022, 14 462 personnes ont bénéficié du forfait Améthyste et 217 du forfait Mobilis, pour un budget de 3,3 M€.

Le Département est maître d'ouvrage des travaux de mise en accessibilité de 79 points d'arrêt sur route départementale hors agglomération, suivant les prescriptions fixées par le Schéma directeur d'accessibilité - agenda d'accessibilité programmée (SDA-Ad'AP) adopté par IDFM et approuvé en 2016. 30 % du coût est financé par le Département, le reste par IDFM. Aujourd'hui, 25 points d'arrêt ont déjà été mis en accessibilité. Des travaux de mise en accessibilité d'au moins 8 points d'arrêt sont prévus pour 2023.



...Et aussi... Une politique pour être exemplaire sur le handicap et un futur schéma de l'autonomie qui prépare l'avenir.

L'ÉCONOMIE AU CŒUR **DE TOUTES LES STRATÉGIES**

Par sa situation géographique et son héritage industriel et agricole, le département offre toutes les composantes pour innover et créer les pépites de demain. Le tissu économique de la Seine-et-Marne s'appuie sur une multitude d'entreprises, de taille variable, intervenant dans de très nombreux domaines d'activités. La Seine-et-Marne dispose de « secteurs remarquables », existants et en émergence, qui contribuent chacun, à différents niveaux et selon divers degrés de maturité, aux filières stratégiques régionales définie dans le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) : agriculture et agro-alimentaire, industrie des matériaux, construction et ville durable, logistique, loisirs et tourisme. Le département est aussi doté d'une couverture exceptionnelle en infrastructures de très haut débit, propice au développement de l'économie liée aux nouveaux usages numériques. Autre secteur, l'économie présentielle, à travers le commerce, l'artisanat, les services et l'alimentation de proximité, qui représente également un atout pour le développement, l'animation et la qualité de vie de tous les Seine-et-Marnais et plus particulièrement les plus isolés.

Les orientations stratégiques identifiées dans le Livre blanc ont évolué suite aux travaux menés avec les partenaires du Département pour rédiger le cahier thématique « économie, emploi & formation » vers les orientations stratégiques opérationnelles suivantes :

- → déployer les fonctions métropolitaines supérieures et les filières à haute valeur ajoutée ;
- → transformer les ressources de l'économie verte et circulaire en gisements d'emplois et accompagner la transition énergétique;
- → débouchés, métiers, organisation : l'entreprise de demain est inclusive, humaine et numérique;
- → Seine-et-Marne, destination touristique européenne et destination de loisirs francilienne ;
- → développer la formation et accompagner le développement de l'économie locale (champ d'actions transversal).

Une politique d'attractivité territoriale renouvelée avec la marque territoriale Seine-et-Marne « Vivre en Grand »!

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- → déployer les fonctions métropolitaines supérieures et les filières à haute valeur ajoutée ;
- → transformer les ressources de l'économie verte et circulaire en gisements d'emplois et accompagner la transition énergétique;
- → débouchés, métiers, organisation : l'entreprise de demain est inclusive, humaine et numérique ;
- → Seine-et-Marne, destination touristique européenne et destination de loisirs francilienne ;
- → développer la formation et accompagner le développement de l'économie locale (champ d'actions transversal).



Seine-et-Marne attractivité, pour la valorisation touristique et le marketing territorial

Seine-et-Marne attractivité (SMA) constitue le bras armé du Département de Seine-et-Marne en matière de marketing territorial, développement touristique et commercialisation de la destination Seine-et-Marne.

Le Département de Seine-et-Marne et SMA ont impulsé fin 2020 une dynamique d'attractivité, qui révèle l'identité et l'énergie du territoire par ses acteurs et habitants, renforce son image et son rayonnement, par le biais de sa marque territoriale « Seine-et-Marne, Vivre en grand! ». Démarche co-construite avec les acteurs du territoire, elle exprime l'ambition du Département d' « Ouvrir le champ des possibles », pour s'épanouir dans un environnement en lien avec la nature, d'avoir l'opportunité de réaliser ses rêves, de se réaliser professionnellement ou de réaliser son envie d'entreprendre : vivre bien, tout simplement, grâce à une qualité de vie élevée, à un patrimoine naturel, architectural et culturel unique en Île-de-France, sans oublier une gastronomie riche en produits du terroir.



Le déploiement de la marque s'appuie sur un réseau d'ambassadeurs (les habitants) et de partenaires (associations, entreprises, collectivités) pour promouvoir les talents et savoir-faire, les produits locaux, l'attachement au territoire et ainsi enrichir l'image de la Seine-et-Marne et son récit.

Le réseau des ambassadeurs connaît une croissance régulière depuis sa création en juin 2020. Il est constitué de 2 492 personnes fin 2022, soit une croissance de 10 % par rapport à fin 2021. Cela démontre l'envie des habitants de s'impliquer dans le rayonnement de la Seine-et-Marne.

Le portail d'attractivité aux couleurs de la marque a été lancé en mars 2022. Il constitue une véritable vitrine de valorisation du territoire. Ses différentes composantes (relations clients, marketing automation, place de marché) en font un véritable outil d'optimisation de la relation clients.



Pour accroître la notoriété et faire évoluer l'image de marque du territoire, notamment auprès des franciliens, une collaboration avec des influenceurs connus au niveau national a été poursuivie.

Le développement de la fibre, vecteur d'attractivité et d'égalité territoriale

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

→ débouchés, métiers, organisation : l'entreprise de demain est inclusive, humaine et numérique.



À l'ère de l'accroissement des usages du numérique, intensifiés depuis les limitations de déplacements lors de la pandémie de covid-19, l'accès au très haut débit est un enjeu capital pour faciliter la vie quotidienne des Seine-et-Marnais, en réduisant la fracture numérique (l'accès aux services publics et l'égalité des chances, etc.) et pour améliorer la compétitivité et l'attractivité du territoire : développement des modes de travail nomades et distants, téléconsultations médicales, enseignement à distance, etc. Bien que les serveurs et terminaux nécessaires au numérique aient des impacts environnementaux significatifs (étant énergivores et mobilisateurs de ressources métalliques qui se raréfient), le très haut débit peut aider à réduire nos déplacements, personnels comme professionnels, qui ont eux aussi de forts impacts environnementaux. La multiplication des serveurs peut se découpler de leurs impacts environnementaux notamment en intégrant la récupération de chaleur et en visant une meilleure durabilité et recyclabilité de leurs composants.

La politique d'aménagement numérique du territoire pour la Seine-et-Marne menée par Seine-et-Marne numérique (SMN - réseau d'initiative publique), vise à apporter l'accès à internet à très haut débit pour tous, par le biais du déploiement et de l'exploitation de réseaux de fibre optique. Cette mission, déployée dans un cadre pluriannuel défini, se décline désormais en 3 programmes :

- → un réseau de fibre optique structurant, déployé essentiellement entre 2006 et 2009 à travers une délégation de service public, qui assure désormais son exploitation et ses extensions ;
- → la mise en œuvre de solutions intermédiaires (filaires et hertziennes) dites de montée en débit ;
- → un réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné, dont le déploiement, débuté en 2015, s'achèvera en 2023 pour une couverture de 99 % de prises, dans le cadre d'une seconde délégation de service public, courant jusqu'en 2040. Pour couvrir les 1 % restant, le comité syndical du 12 octobre 2022 a décidé de réaliser ces prises en propre, qui concerneront environ 2 700 sites isolés, sur 4 années de programmation.

Pour sa mission, SMN investit via un financement mixte total de 213 M€ (pour 2015-2040), partagé entre l'État, la région, les intercommunalités de Seine-et-Marne ainsi que le Département (47 M € dont 7 M€ pour les sites isolés, pour l'ensemble de la durée de convention). Dans ce cadre, en 2022, le Département a approuvé les conventions d'investissement et de fonctionnement et décidé l'attribution d'une tranche de subvention d'investissement de 3,5 M€ et d'une tranche de subvention de fonctionnement de 260 000 € pour SMN.

Le soutien à une économie verte pour une activité agricole et sylvicole viable et engagée dans la transition agro-écologique et énergétique

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- → transformer les ressources de l'économie verte et circulaire en gisements d'emplois et accompagner la transition énergétique ;
- → développer la formation et accompagner le développement de l'économie locale (champ d'actions transversal).



Une politique liée à l'aménagement foncier rural favorable à la mobilisation de la ressource bois

L'aménagement foncier rural est une compétence obligatoire des Départements. Elle vise par le biais d'échanges et de groupements de parcelles disséminées, à améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles ou forestières, assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux et contribuer à l'aménagement du territoire communal. Aujourd'hui, via les études et travaux connexes notamment, l'aménagement du territoire dans sa globalité (environnement, cadre de vie, paysage, eau, etc.) fait partie intégrante de la politique de l'aménagement foncier.

Une opération d'aménagement foncier est mise en œuvre suivant les contextes, soit par une opération d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental (AFAFE), soit par une procédure d'échanges et cessions amiables multilatéraux.

La plupart des communes ayant déjà été remembrées au moins une fois, ce qui leur confère un parcellaire agricole peu morcelé et une agriculture très compétitive, le Département travaille aujourd'hui plus particulièrement sur les parcelles forestières, encore très morcelées en Seine-et-Marne, dans l'objectif de favoriser la mobilisation d'une ressource bois locale (bois matériau principalement) en facilitant leur gestion. Le Département finance les études, participe aux commissions et subventionne des travaux connexes qui peuvent contribuer à reconstituer les continuités écologiques, améliorer la qualité des ressources en eau (travaux hydrauliques).

En 2022, en plus des « AFAFE ouvrage » en cours portant sur le projet de liaison ferroviaire CDG Express à Mitry-Mory et le contournement routier de Guignes, le Département a poursuivi les 3 opérations d'échanges et de cessions amiables multilatéraux engagées en 2021 en milieu forestier, dans les communes de Mons-en-Montois et Chamigny, et viticole dans la commune de Guérard.

L'accompagnement de la profession agricole et sylvicole pour la transition agro-écologique

Le Département déploie sa politique agricole de manière à appréhender l'ensemble des enjeux de l'agriculture et à garantir sa prise en compte dans l'aménagement du territoire, en tant qu'atout économique majeur et facteur essentiel de l'identité et de l'attractivité de la Seine-et-Marne.

À cette fin, le Département soutient la chambre d'agriculture de région Île-de-France dont l'une des missions est d'organiser le développement agricole par la mise en œuvre d'actions de conseil, d'expérimentations techniques, d'information et de promotion des produits Seine-et-Marnais. Il soutient ses actions spécifiques qui répondent aux objectifs d'intérêt départemental en faveur de l'agronomie, l'innovation, la valorisation et l'expérimentation (par exemple pour le développement de la méthanisation) de l'agriculture seine-et-marnaise. En 2022, le soutien a été porté à 816 800 € soit près de 8 % d'augmentation par rapport à l'année précédente.

Pour accroitre la valorisation de l'agriculture locale, les actions partenariales avec les organisations locales qui accompagnent la profession agricole ont été maintenues. Les objectifs peuvent être multiples comme œuvrer pour la continuité du travail pour les exploitants absents, la mutualisation des ressources entre agriculteurs, favoriser l'emploi des jeunes agriculteurs, soutenir l'agriculture biologique, etc. Le Département soutient également les agriculteurs en grande difficulté. En 2022, un axe spécifique est aménagé dans la convention avec la Chambre d'agriculture, et contribue à animer son dispositif au sein d'une cellule appelée REAGIR 77. Ce soutien s'élève à 21 000 € en 2022.



En 2022, le Département a offert une aide exceptionnelle aux apiculteurs Seine-et-Marnais de plus de 70 ruches, afin de soutenir une trésorerie mise à mal par les faibles miellées et toutes les dépenses de nourriture durant la saison catastrophique de 2021. Au total, 13 dossiers ont été financés, pour un montant moyen de 1 400 €, soit un total d'aides de 18 250 €.

2022 marque la dernière année de co-financement par le Département des investissements environnementaux et les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) (en faveur de la biodiversité) en convention avec la région. Ce dispositif d'aide permet d'accompagner les agriculteurs à la modernisation et l'adaptation de leur exploitation, notamment face aux enjeux environnementaux. Ces investissements permettent de réduire les pollutions ponctuelles et diffuses des eaux par les produits phytosanitaires et les fertilisants (par ailleurs émetteurs de gaz à effet de serre). En 2022, 22 dossiers d'exploitants agricoles ont été aidés par le Département pour leurs investissements environnementaux, ce qui représente un montant de 82 031 €. 32 contrats quinquennaux sont en cours de validité et 3 contrats d'un an ont été conclus auprès d'exploitations engagées en faveur de la biodiversité (création ou entretien de mares ou de haies, implantation ou entretien de couverts d'intérêt faunistique et floristique, etc.), ce qui représente un montant de 65 000 €.

Le changement de Politique agricole commune (PAC) 2023-2027 amènera une réorganisation des dispositifs de financement et les MAEC ne pourront plus être financées par le Département en 2023. Une réflexion est en cours pour réorienter l'intervention du Département, notamment il étudie la possibilité d'intervenir pour financer un dispositif équivalent mis en place par la région à partir de 2023. En complément, le Département étudie la possibilité de co-financer un dispositif de la région pour le soutien aux exploitants nouvellement installés, pouvant répondre aux enjeux de renouvellement des générations en agriculture.

Sur le volet forêt, le Département a poursuivi en 2022 son partenariat avec l'ONF, renouvelé en 2021 pour une durée de 4 ans. Son financement était de 492 000 €. Le Département a revu sa politique de soutien pour l'entretien des forêts communales, pour la simplifier tout en encourageant la gestion durable et multifonctionnelle des forêts sur des aspects environnementaux, d'accueil du public ou de mobilisation du bois (2 communes en 2022 pour 8 590 €). Des aides sont aussi proposées pour l'entretien d'arbres remarquables (2 dossiers en 2022 pour 4 200 €) et pour la mécanisation forestière (1 entreprise pour 40 000 €).

Une plateforme d'approvisionnement pour une alimentation durable valorisant la production locale

Le Département et la chambre d'agriculture de région Île-de-France mènent en partenariat avec la région Île-de-France un projet de plateforme assurant la collecte, la transformation et le conditionnement des produits agricoles de proximité (desserts lactés, viande de volaille, fruits et légumes). Dans un premier temps seront desservis les collèges publics de Seine-et-Marne disposant d'une cuisine, les lycées de Seine-et-Marne, et également du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis, soit 15 millions de repas, auxquels s'ajouteront dans un second temps la restauration portée par les communes et les EPCI, soit 20 millions de repas au total.

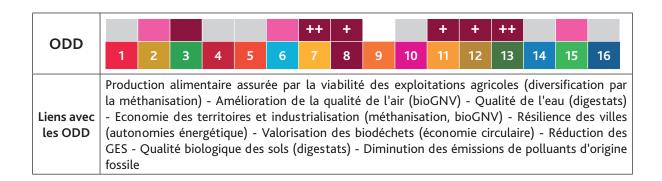
Ce projet constitue un levier important pour pérenniser l'activité agricole, accompagner les agriculteurs dans des projets de diversification de leurs productions et dynamiser les filières locales sur le territoire, dont, en particulier, les filières actuellement fragilisées (élevage, maraîchage et arboriculture). La mise en place d'un circuit de proximité permettra également de réintroduire des fruits et légumes de saison produits localement dans les repas. Il contribue à lutter contre le gaspillage alimentaire (moins de pertes lors de l'acheminement, sensibilisation des collégiens).

Le Département poursuit son intervention pour la mise en place de la plateforme, dont l'objectif est une mise en service opérationnelle pour la rentrée 2024. La SPL PARSEF, dont le Département et la région Île-de-France sont actionnaires, conduit la mise en œuvre du projet. En 2022, le Département poursuit ses actions au sein du comité technique du projet, dans le but d'aider la SPL à concrétiser les cahiers des charges de fourniture de denrées alimentaires vertueuses sur les plans environnemental, social et économique. En parallèle, le Département poursuit la prise en charge d'actions de formation auprès des producteurs locaux, et la structuration de filières via la chambre d'agriculture de région Île-de-France. Dans l'objectif d'une récupération de la compétence restauration par le Département à la rentrée 2024 pour pouvoir s'approvisionner auprès de la plateforme, un travail a été conduit en 2022 d'une part pour la reprise en main de la tarification de repas et d'autre part pour estimer les volumes de denrées alimentaires consommés par les collégiens, tant en agriculture biologique qu'en conventionnel.

Le Département, catalyseur du développement d'une économie circulaire

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- → déployer les fonctions métropolitaines supérieures et les filières à haute valeur ajoutée ;
- → transformer les ressources de l'économie verte et circulaire en gisements d'emplois et accompagner la transition énergétique ;
- → développer la formation et accompagner le développement de l'économie locale (champ d'actions transversal).



L'économie circulaire désigne un modèle économique dont l'objectif est de produire, transporter et consommer des biens et des services de manière durable, en optimisant l'efficacité de l'utilisation des ressources (matières premières et déchets, eau, énergie) et en diminuant leurs impacts sur l'environnement. Prenant le contrepied de l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter), l'économie circulaire permet de découpler la croissance économique de la consommation de ressources et la production de déchets, des pollutions et des émissions de gaz à effet de serre. Ce modèle porte en lui des potentiels de développement important en termes d'activités (donc d'emploi) et d'innovations (technologiques, sociales et organisationnelles), notamment dans les secteurs concernés par ses sept « piliers » définis par l'ADEME que sont l'approvisionnement durable, l'écoconception, l'écologie industrielle et territoriale (symbioses), l'économie de la fonctionnalité, la consommation responsable, l'allongement de la durée d'usage, le recyclage.

La construction d'outils pour une filière biométhane vertueuse et reconnue

En 2022, le Département continue la mise en œuvre du plan d'action qui doit permettre d'atteindre les 2 objectifs sur lesquels les 9 signataires de la Charte CapMétha77 se sont engagés en 2020. Le premier concerne, à horizon 2030, la satisfaction de 75 % des besoins en gaz résidentiel du territoire avec la production de biométhane issu d'une filière durable (soit la production de 2,5 TWh/an de biométhane), et le second concerne la contribution à une mobilité décarbonée avec le bioGNV.



En 2022, le Département et ses partenaires (GRDF, GRTgaz et le SDESM) ont lancé le club CapBioGNV77, dynamique permettant de mettre en relation les entreprises et collectivités intéressées par le bioGNV avec les professionnels du secteur (concessionnaires, constructeurs de véhicules, aménageurs de stations, etc.), pour faire émerger les stations publiques identifiées dans le schéma directeur réalisé en 2021 et pour accompagner

les mutations des flottes captives. Une 1^{re} réunion s'est déroulée en février 2022.

Le Département a poursuivi son programme de rencontres auprès des intercommunalités, entamé en décembre 2021, le BioGNV-Tour. 12 EPCI ont été rencontrés en 2022 pour leur présenter le schéma, définir des axes de travail partenarial à mettre en place et répondre à leurs interrogations sur le bioGNV. L'accompagnement des entreprises s'est aussi poursuivi grâce au partenariat mis en place avec la CCI de Seine-et-Marne.



La préparation d'un Appel à manifestation d'intérêt pour faciliter l'émergence d'une station publique bioGNV

Le Département, GRDF, GRTgaz et le SDESM ont co-financé une étude de prospect sur le bassin de vie de la communauté de communes Moret-Seine et Loing, et qui sera suivie en 2023 d'une étude de faisabilité technique sur du foncier identifié et sécurisable sur la commune de Moret-Loing-et-Orvanne. L'étude de prospect a permis de sensibiliser et d'identifier les entreprises potentiellement intéressées par le bioGNV. La pré-étude de faisabilité technique vérifiera qu'il n'y a aucun élément bloquant à l'aménagement de la station, réalisera de premiers schémas et estimatifs d'investissement. Ce lot d'études sera livré au lauréat d'un Appel à manifestation d'intérêt qui sera lancé à l'été-automne 2023. La sortie de la station est ciblée pour septembre 2025.

Concernant la méthanisation, le Département poursuit sa mission d'accompagnement des porteurs de projet pour des installations intégrant les enjeux environnementaux et sociétaux : webinaire animé par l'unité départementale de Seine-et-Marne de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) sur les évolutions réglementaires constructives et d'exploitation, animation d'un groupe de travail pour le développement de bonnes pratiques pour réduire l'impact des fauches précoces des cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE) d'hiver sur la biodiversité. Il participe activement aux travaux du collectif PROMETHA piloté par la région Île-de-France, dont le Département est membre fondateur.

Le Département a été récompensé pour son action en devenant l'un des 9 lauréats nationaux du prix territoire engagé gaz vert qui lui a été remis lors du salon national des maires et des collectivités locales national en novembre 2022.



Remise du trophée Territoire engagé Gaz vert à Madame Béatrice Rucheton



...Et aussi... Le Département, acteur engagé pour la transition énergétique de la Seine-et-Marne.

L'offre culturelle et touristique, une contribution à l'économie des territoires

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- → Seine-et-Marne, destination touristique européenne et destination de loisirs francilienne
- → développer la formation et accompagner le développement de l'économie locale (champ d'actions transversal)



Une offre culturelle et touristique variée, bénéficiant aux franciliens

Seine-et-Marne Attractivité a pour mission la valorisation touristique de la Seine-et-Marne tout en favorisant la montée en gamme de la qualité de l'accueil.

Une fréquentation touristique en hausse



19 millions de touristes ont visité la Seine-et-Marne en 2022, en hausse de 72 % par rapport à 2021. 39 % des touristes sont français, dont 43 % viennent d'Île-de-France (3,1 millions de touristes). La Seine-et-Marne est une destination qui répond aux attentes de cette clientèle francilienne en recherche d'évasion, de découverte et de nature à proximité de son lieu d'habitation. C'est à la fois un bénéfice social et environnemental avec une réduction des éventuelles nuisances pour rejoindre à cette même fin des destinations plus lointaines (pollutions, émissions de gaz à effet de serre, etc.). Seine-et-Marne Attractivité propose aux seuls Seine-et-Marnais, et

gratuitement, la Balad' pass, pour bénéficier d'entrées gratuites ou de réductions dans 70 sites (châteaux, musées, visites & découvertes, parcs animaliers, spectacles, loisirs plein-air, gastronomie, shopping). Elle compte 143 000 abonnés en 2022.

Le département bénéficie d'une offre diversifiée, avec les fers de lance que représentent Disneyland Paris (16 000 emplois sur site), les Châteaux de Vaux le Vicomte et Fontainebleau, la cité médiévale de Provins (site patrimoine mondial de l'UNESCO tout comme le château de Fontainebleau). Les musées départementaux et privés attirent une clientèle plus locale. Les parcs de loisirs (parcs zoologiques de Lumigny et du Bois d'Attilly, Parrot World, etc.) bénéficient d'une notoriété dépassant les frontières seine-et-marnaises. Le Département accompagne certains sites pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans leurs activités (par exemple convention avec Disneyland Paris pour la gestion de l'eau, la biodiversité, les circuits-courts, etc.).

L'offre d'hébergements est également très diversifiée : résidences de tourisme, hôtellerie et hôtellerie de plein air, gîtes. Les nuitées touristiques enregistrées sur le département atteignent 40 millions de nuitées, soit +67 % par rapport à 2021.

Les perspectives pour 2023 portent sur le développement du tourisme régénératif, une forme récente de tourisme durable qui vise à rendre les destinations meilleures pour les générations actuelles et futures, en impliquant toutes les parties (acteurs publics, communauté d'accueil, touristes, résidents) avec la création d'une prospérité partagée. Le concept de « nouveau voyage » permet une nouvelle approche et vision du tourisme en Seine-et-Marne. Élargir la vision du voyage, c'est lui redonner tout son sens et sa dimension initiatique première : la rencontre de l'inconnu pour enchanter les clientèles. Le schéma départemental d'aménagement et de développement touristique abordera plus précisément les axes de travail en 2023.

La fréquentation des musées et châteaux

L'offre culturelle contribue à l'économie du territoire. Les établissements culturels départementaux constituent des espaces d'accueil et de culture de proximité: ainsi en 2022, le château de Blandy a accueilli plus de 79 000 visiteurs (44 000 en 2021, année encore concernée par les mesures sanitaires liées au COVID-19), avec une très forte hausse comparée à 2019 (+25 %). Le développement de l'ensemble des activités du château - programmation, médiation, muséographie - bénéficie au tissu économique local, particulièrement à l'offre de restauration. Des contacts réguliers avec les différents acteurs permettent une bonne coordination. Une réflexion est en cours pour le renforcement du partenariat avec l'offre de restauration et d'hébergement sur le plan local. En outre, en 2023 le thème des jardins dans le cadre de la manifestation départementale Incroyables jardins a vu la création d'un jardin médiéval accompagné de propositions de médiation visant à sensibiliser petits et grands au contact des plantes et de la nature.

Les musées Départementaux retrouvent pour plusieurs d'entre eux leur niveau de fréquentation d'avant COVID, voire le dépasse comme le musée des peintres de Barbizon (plus de 19 000 visiteurs en 2022 contre 15 000 en 2019). Les actions de médiation menées hors les murs avec les scolaires qui avaient été initiées pendant la période COVID se poursuivent et permettent de répondre à des difficultés de déplacements notamment dans le cadre de la pénurie de chauffeur de bus. Les musées développent l'accès à l'information et à la communication via les réseaux sociaux, ainsi que les visites virtuelles et expositions en ligne.



Une coopération consolidée avec le château de Fontainebleau

Forts de leurs relations fructueuses entretenues depuis de nombreuses années autour de la valorisation et l'animation du patrimoine, le château de Fontainebleau et le Département ont signé en 2022, pour 5 ans, un accord de coopération visant à développer 5 axes : attractivité du territoire ; culture et patrimoine ; environnement, biodiversité et développement durable ; éducation ; em-



ploi et insertion. L'accord donne notamment pour perspectives une grande exposition sur l'eau, des chantiers d'insertion ou encore le développement des actions éducatives à destination des collégiens seine-et-marnais.

Un programme de soutien à la restauration du patrimoine monumental et mobilier

Au-delà de la richesse historique et scientifique qu'il constitue, le patrimoine est un élément central de l'identité d'un territoire, au cœur de la représentation de la qualité du cadre de vie et donc de son attractivité résidentielle et touristique. La Seine-et-Marne a la chance de disposer d'une grande richesse en matière de patrimoines immobiliers et mobiliers remarquables. La question de leur sauvegarde, de leur entretien et de leur restauration s'y pose donc avec une acuité particulière dans le cadre du développement d'une offre culturelle et touristique s'appuyant sur les atouts locaux et contribuant à l'économie du territoire.

Dans le cadre de sa politique culturelle et d'aménagement, le Département a mis en place depuis de nombreuses années un programme de soutien à la restauration du patrimoine monumental et du patrimoine mobilier (protégés et non protégés au titre des Monuments Historiques) en faveur des communes et des propriétaires privés, en cohérence et en complémentarité des aides de l'État et de la région Île-de-France. Les programmes de travaux contribuent à la consolidation et création d'emplois locaux. Le choix des restaurations intègre l'enjeu de préservation de la biodiversité (pose de nichoirs dans les lavoirs, prise en compte des habitats pour la petite faune, etc.).

En 2022, le Département a accompagné 28 communes pour contribuer au financement de la restauration de leur patrimoine monumental (27 en 2021).



Département de Seine-et-Marne

Hôtel du Département CS 50377 77010 Melun cedex 01 64 14 77 77

seine-et-marne.fr